

L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE
ETHNO-PSYCHOLOGIE

SOMMAIRE

PRIX DE « L'ETHNIE FRANÇAISE »

MONTANDON : Racisme et Juifs.

BERNARDINI : Les noms hébraïques.

MAUCO : La situation démographique de la France.

KHERUMIAN : Les Arméniens en France.

MAUGER : Pour une enquête anthropologique.

de BONNAULT : Propos d'histoire européenne.

DULOBRIAL : Racisme et tendances gallicanes.

FAYOLLE-LEFORT : Le Juif schizoïde.

PLONCARD : Note sur l'hytéro-neurasthénie juive.

MONTANDON : « L'ethnie juive » : VII. — La circoncision.

L'Institut allemand des Sciences de l'Etranger.

Bibliographie.

Echos universitaires.

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

D^r George MONTANDON

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris

22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.

TELEPHONE : MIChelet 25-75.

REDACTEUR EN CHEF - ADMINISTRATEUR :

Gérard MAUGER.

L'ETHNIE FRANÇAISE, 33, Rue Vivienne, PARIS (2°).

Téléphone : Central 55-20 et Gut. 71-57.

LE NUMÉRO

10 fr.

L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :
Dr GEORGE MONTANDON,
Professeur d'ethnologie
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :
GÉRARD MAUGER.

N° 7.

SOMMAIRE

JANVIER 1943

1° PRIX DE « L'ETHNIE FRANÇAISE »

- | | |
|---|--|
| 2° Racisme et Juifs | par le Dr George MONTANDON,
Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie et à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales. |
| 3° Les noms hébraïques | par Armand BERNARDINI, membre de
l'Institut International d'Anthropologie. |
| 4° La situation démographique de la France (avec 2 figures) | par Georges MAUCO, Secrétaire-général de
l'Union Internationale pour l'Etude scientifique des Problèmes de la Population. |
| 5° Les Arméniens en France | par R. KHERUMIAN, Dr en anthropologie
de l'Institut d'Archéologie de Moscou. |
| 6° Pour une enquête anthropologique | par Gérard MAUGER. |
| 7° Propos d'histoire européenne | par Claude de BONNAULT. |
| 8° Racisme et tendances gallicanes | par V. DULOBRIAL. |
| 9° Le Juif schizoïde | par FAYOLLE-LEFORT. |
| 10° Note sur l'hystéro-neurasthénie juive | par Jacques PLONCARD. |
| 11° « L'Ethnie juive » : VII. — La circoncision | par George MONTANDON. |
| 12° L'Institut allemand des Sciences de l'Etranger. | |
| 13° Bibliographie (BERAUD-VILLARS, EICKSTEDT, MUEHLMANN, VOLZ, COSTON, PONCINS. Revues bretonnes, « WELTKAMPF »). | |
| 14° Echos universitaires. | |

PRIX DE « L'ETHNIE FRANÇAISE »

L'ETHNIE FRANÇAISE poursuit sa carrière, même si les conditions actuelles lui commandent d'être — d'intention et de fait — non pas mensuelle, mais trimestrielle. Elle compensera l'attente à laquelle elle soumet ses lecteurs par des numéros plus étoffés, ainsi qu'en témoigne le présent fascicule.

Mais il est nécessaire, sur ce terrain d'une si primordiale importance qui est celui de la propagande ethno-raciale, de ne rien négliger qui puisse contribuer à faire prévaloir, en temps utile, des vérités qui sont à la base de la seule vraie révolution nationale, qui est aryenne et européenne.

C'est pourquoi la Direction de L'ETHNIE FRANÇAISE a estimé opportun de fonder un prix de DIX MILLE frs. Cette récompense sera décernée le 1^{er} juin 1943 à l'œuvre, imprimée ou manuscrite, qui sera regardée comme la plus utile à la cause de la rénovation ethnique de la France.

D'éminentes personnalités, dont la liste sera prochainement publiée, ont accepté de bien vouloir faire partie du jury de ce prix, qui, n'en doutons pas, attirera efficacement l'attention du grand public sur une œuvre scientifique ou idéologique de haute portée.

RACISME ET JUIFS

par George MONTANDON

Professeur à l'Ecole d'Anthropologie
et à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales

(Conférence donnée, par les « Cercles populaires français », à la Salle de Géographie, le 19 avril 1942, sous la Présidence de M. Abel BONNARD, Ministre de l'Education Nationale.)

De toutes les questions dont la solution figure au programme de la rénovation socio-nationale, la question juive est la première.

La première à régler !

Pourquoi ?

Parce que l'élément judaïque a rendu le corps de la France malade et que la première condition pour un organisme qui veut se remettre au travail est de recouvrer la santé.

Mais le malade doit d'abord se rendre compte de la nature du mal dont il souffre. En quoi le mal juif consiste-t-il donc ?

Et tout d'abord, qu'est-ce que les Juifs ?

Pour qualifier leur ensemble d'un terme qui soit compris de chacun, on peut dire qu'il s'agit d'une communauté. Mais de quelle sorte de communauté ? On parle en particulier de « race » juive. Il faut donc nous demander avant tout : Qu'est-ce qu'une race ?

QU'EST-CE QU'UNE RACE ?

Si l'on n'avait à étudier la race que chez les animaux sauvages, la question serait simple. L'animal sauvage ne dispose que d'un organisme et d'une mentalité soumise aux instincts, l'organisme et les instincts étant héréditaires, tandis que l'Homme manifeste, en sus, des phénomènes qui lui sont propres. (J'ajouterai, en passant, que l'animal domestique forme transition entre l'animal sauvage et l'Homme, que les lois de la domestication troublent les lois originelles de l'hérédité, et que l'Homme, par la vie en société, est soumis à une *autodomestication* qui permet de l'assimiler, sous certains rapports, à l'animal domestique).

Le monde vivant comprend 2 règnes : le végétal et l'animal.

Le règne animal se subdivise selon l'échelonnement suivant :

Il comprend d'abord des *embranchements* (exemples : Insectes, Mollusques, Vertébrés, lesquels nous intéressent particulièrement puisque nous sommes des Vertébrés).

L'embranchement contient des *classes* (ainsi, pour les Vertébrés : les Poissons, les Batraciens, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères).

La classe renferme des *ordres* (ainsi, par exemple, pour les Mammifères : les Rongeurs, les Carnassiers, les Primates auxquels nous appartenons).

L'ordre réunit des *familles* (soit, comme exemples pour les carnassiers : les Ursidés, les Canidés, les Félidés ; et comme exemples pour les Primates : les Anthropoïdés ou Singes supérieurs, et les Hominidés, auxquels nous appartenons).

La famille nous donne des *genres* (ainsi, pour les Ursidés : l'Ours ; pour les canidés : le Renard ; pour les Hominidés, l'*Homo*, qu'il faut traduire par Hominién).

Le genre se divise en *espèces* (exemples, pour l'Ours : l'Ours blanc ; pour le Renard : le Renard vulgaire ; pour l'*Homo* : l'*Homo sapiens* ou Homme tout court, le seul survivant de la famille des Hominién).

L'espèce enfin comprend des *racés* ou *variétés* (exemples : les racés canines, les racés humaines).

Il est assez curieux de constater que le nombre de ces diverses catégories correspond à peu près à la progression du système métrique. En effet, il y a environ :

10 embranchements,
100 classes,
1.000 ordres,
10.000 familles,
100.000 genres,
et 1.000.000 d'espèces.

Ces chiffres ne doivent pas être pris à la lettre, mais ils sont justes comme ordre de grandeur.

Le grand public appelle les animaux par leur nom de genre ; quand vous en voyez courir un dans la campagne, vous dites simplement : Un Lièvre, un Renard, un Chien ! Et, pour BUFFON encore, le genre était la catégorie principale dans la détermination d'un être vivant, mais le naturaliste suédois LINNÉ fit reconnaître que c'est l'*espèce*, subdivision du genre (Ours brun, Ours blanc, Lièvre des Alpes, Renard bleu) qui est la « cellule biologique » du règne vivant, et cela pour la raison physiologique que les lignées se perpétuent par reproduction d'individus de même *espèce* se croisant entre eux.

Si vous croisez des espèces différentes, vous n'obtenez rien en général, ou bien le plus couramment, des produits inféconds.

C'est pourquoi, il n'est pas correct de parler de « genre » humain, ni de « race » humaine ; l'humanité actuelle, dont tous les représentants sont féconds entre eux (sans que cela signifie que ces produits de métissage soient à recommander) forme l'*espèce* humaine.

Mais il y a espèces et espèces. A côté d'espèces élémentaires, il y a des espèces collectives, groupant en elles un certain nombre de types, et l'espèce humaine est une de ces espèces collectives, dont les *racés* humaines sont les subdivisions.

Qu'est-ce donc que la race ?

Dans une conférence qu'il a donnée en décembre

dernier à Paris, le professeur Eugène FISCHER, directeur de l'Institut d'Anthropologie de Berlin, a reproduit sa définition (qu'il avait publiée en 1939) : « La race est un groupe d'êtres muni d'un certain effectif de gènes homozygotes qui manquent à d'autres groupes ».

Cette définition est parfaitement juste, mais elle est conçue en termes de « génétique », c'est-à-dire de science de l'hérédité. Pour les auditeurs auxquels j'ai l'honneur de m'adresser, il nous faut une définition de sens identique, mais en termes parfaitement compréhensibles à chacun, et nous dirons : « La race est (à l'intérieur de l'espèce) un groupe d'êtres se distinguant des autres groupes par ses caractères biologiques héréditaires. »

QU'EST-CE QU'UNE ETHNIE ?

Cette définition est valable pour l'Homme comme pour l'animal. Mais ici, nous touchons à un point capital. L'Homme, en sus de ses caractères raciaux, possède des propriétés non raciales. Les uns et les autres peuvent se répartir entre 5 groupes de facteurs, dont l'ensemble englobe tout ce qui appartient à l'Homme. Ces 5 groupes de facteurs sont :

1. les facteurs somatiques ou corporels, se rapportant au corps,
2. les facteurs linguistiques, se rapportant au parler de l'individu,
3. les facteurs religieux, se rapportant à sa religion,
4. les facteurs culturels, se rapportant à ses coutumes,
5. les facteurs mentaux, se rapportant à sa manière de penser.

Les facteurs *somatiques* du mot grec *soma*, le corps) sont aussi appelés corporels ou physiques. Ils sont naturellement héréditaires (sauf quelques détails superficiels que le milieu peut plus ou moins façonner, mais sans importance pour la détermination de la race). Ce sont les facteurs somatiques qui permettent à l'œil de distinguer une race de l'autre.

Les autres facteurs pris ensemble sont les « facteurs noologiques » (du grec *noos*, l'esprit), car ils sont constitués par les propriétés et les produits de l'esprit humain, mais il importe de se rendre compte que s'il est commode de les étudier ensemble, de les mettre, pour parler familièrement, dans le même sac, il faut distinguer entre ceux qui ne sont pas héréditaires et ceux qui le sont, car ces derniers contribuent aussi à l'essence des races biologiques, tandis que les facteurs non héréditaires n'y interviennent pas, en tout cas non directement et en profondeur. Schématiquement, on peut poser ce qui suit.

Les facteurs *linguistiques* ne s'héritent pas. Si une Chinoise meurt en donnant naissance, à Paris, à un enfant qui n'entendra jamais parler chinois, l'enfant n'en saura jamais un traître mot.

Il en est de même des facteurs *religieux*. Rappelons-nous l'exemple des Janissaires composant la garde fanatique des sultans, au temps de l'expansion de l'empire turc. Cette garde était formée d'enfants chrétiens volés ! Sans doute, les Janissaires pouvaient peut-être manifester une intelligence ou un fanatisme par-

ticuliers, mais cela n'a rien à voir avec la forme religieuse.

Les facteurs *culturels*, c'est-à-dire les mœurs et coutumes ne s'héritent pas non plus. Témoin, puisque nous parlerons dans un instant des Juifs, la circoncision, qu'on doit recommencer pour chaque individu, alors même que cette coutume affecte la chair.

Restent les facteurs *mentaux*, et c'est la considération de ces derniers facteurs noologiques qui rend difficile la délimitation de ce qui est racial de ce qui ne l'est pas. En effet, ce qui constitue la mentalité relève de deux sources ; une partie de ses éléments font corps avec les autres facteurs noologiques et ne dépendent pas de l'hérédité, tandis que les autres sont héréditaires, en d'autres termes, raciaux. Ainsi, la *race biologique* est faite des facteurs somatiques et d'une partie des facteurs mentaux.

Cependant, dans la vie des peuples, deux entités entrent en ligne de compte. D'une part, la race biologique, qui détermine principalement les différences entre les grandes races de l'humanité (Blancs, Jaunes, Noirs) ; d'autre part, le groupe *naturel* qui se constitue d'après la totalité des facteurs humains, qu'ils soient héréditaires ou non ; ce groupe naturel, on peut aussi l'appeler « race » (comme le fait, par facilité, le grand public), mais à condition de dire *race au sens large*, par opposition à la race au sens restreint qu'est la race biologique. Mais il est plus pratique de qualifier la race au sens large d'un terme qui lui soit propre ; on la qualifiera donc d'*ethnie*, et cela est d'autant plus nécessaire dans la langue française qu'il n'y a pas de « race » française, mais que la population de la France, agglomération de sujets de races diverses, forme une *ethnie* : L'ETHNIE FRANÇAISE.

Ce dont il faut cependant bien se pénétrer, c'est que l'*ethnie* ne s'oppose pas à la race : elle l'englobe ; l'*ethnie* englobe la race ! Les Juifs, nous le verrons, ne peuvent rien espérer du recours à la notion d'*ethnie* : au contraire ! Alors que nombre d'entre eux échappent à l'enregistrement dans leur communauté, si l'on s'en tient aux seuls critères de la race biologique, aucun membre de la communauté n'échappe si l'on s'en tient à la totalité des critères ethniques, héréditaires et non héréditaires, si l'on considère comme Juif, non seulement celui qui en possède le type physique, mais celui qui en a l'accent, la religion, les coutumes, la mentalité, et non seulement celui qui possède ces cinq groupes de facteurs, mais celui qui est marqué d'un seul de ces cinq groupes factoriels. En d'autres termes, la race joue dans tous les cas un rôle, mais, tandis qu'elle le joue seule lorsqu'il s'agit d'elle-même au sens biologique, elle le remplit au milieu de tous les facteurs ethniques, dès qu'il est question d'*ethnie*.

Nous dirons donc « race » lorsqu'il s'agira de la race au sens biologique, restreint et, pour parler de la race au sens large, nous dirons « *ethnie* ». Quant au terme de *racisme*, qui est un mot du langage courant, et signifie la reconnaissance, la mise en valeur, voire l'exaltation de la notion raciale, on l'emploiera aussi bien s'il s'agit de racisme proprement dit que s'il s'agit d'*ethnisme*. Le langage courant simplifie les

notions. Le principal, c'est que celui qui tranche de ces problèmes, sache ce qu'il veut dire.



Il nous sera peut-être utile de définir encore rapidement quelques autres termes connexes.

Qu'est-ce que la *nation* ?

La nation est le groupement historique inclus dans les limites de l'Etat, et elle peut être faite d'éléments tout à fait hétéroclites, tant au point de vue racial qu'au point de vue ethnique. Quant à la *nationalité*, elle sera, en bonne logique, l'appartenance à la nation. Malheureusement, ici, comme avec le terme de « race » il s'est produit un quiproquo, presque encore plus regrettable. Comme ils ne disposaient pas du terme d'ethnie pour le groupe humain naturel, les Napoléons, Napoléon I^{er} puis Napoléon III, ont appelé « nationalité » ce qui devait être qualifié d'ethnie ou d'*ethnicité*. Il importe de rendre au terme de nationalité son sens logique et l'on dira d'un Français qu'il est de nationalité française, qu'il soit Français du centre, Basque, Corse, Breton ou Flamand, tandis qu'on dira d'un Basque que c'est un homme de nationalité française, mais d'*ethnicité* basque, etc...

Le terme de *peuple* est un terme vague, auquel il faut conserver ce sens vague, qui peut être nécessaire, lorsqu'on ne veut ou qu'on ne peut pas dire de quelle sorte de groupement il s'agit.

Enfin, le terme de *population* se rapporte simplement à la masse humaine habitant un territoire, sans qu'il soit même question d'un groupement : la population de l'Afrique, la population de la Nouvelle-Guinée, etc...

Je voudrais maintenant, par quelques exemples, rapidement énumérés, illustrer ce que nous venons d'exposer.

Les *Nègres des Etats-Unis* constituent une ethnie déterminée par ses seuls caractères raciaux, car ces Nègres ont totalement oublié les langues et les coutumes africaines.

Les *Français* forment une ethnie principalement constituée par la langue, ce qui fait que l'ethnie française déborde sur la Belgique, la Suisse, le Canada, tandis que certaines parties de la France n'en relèvent que partiellement, au point de vue ethnique (elles en relèvent tout de même parce que le français en est la seconde langue et qu'elles se sont imprégnées de la mentalité française).

Les *Juifs*, qui ne sont pas une nation, forment une ethnie qui a son type racial propre, mais qui se détermine encore plus sûrement par ses caractères religieux que par ses caractères raciaux.

Les *Suisses* offrent le curieux exemple d'un peuple formant nation, mais qui ne représente ni une race, ni une ethnie, puisque leurs éléments ethniques sont, soit alémaniques, soit romands, soit italiques.

Plus d'un de nos auditeurs nous demandera peut-être encore : Et l'*Aryen*, que représente-t-il ? Une race ou une ethnie ? Nous répondons :

L'*Aryen* représente l'une ou l'autre selon le point de vue auquel on se place. En vue extérieure, si l'on peut ainsi s'exprimer, c'est une race ; nous voulons dire par là que la grosse masse des Aryens correspon-

dant à la partie la plus importante et la plus nombreuse des populations blanches, l'*Aryen*, front aux Noirs, aux Jaunes, forme une race. Mais en vue intérieure, c'est une ethnie ; en effet, les grandes divisions de la masse aryenne ne sont pas les Nordiques blonds, les Alpains trapus et les Méditerranéens noirs et graciles, divisions raciales qui débordent au loin la masse aryenne jusqu'en Asie centrale et en Océanie ; les grandes divisions aryennes sont les Latins, les Germains et les Slaves, lesquelles divisions sont ethniques. Front aux Juifs, les Aryens forment aussi plus une ethnie qu'une race. Et c'est maintenant le moment de vous parler des Juifs !

SEMITES ET JUIFS

Au temps de Drumont, on disait « Sémite » pour « Juif », « Antisémitisme » pour « Antijuif ». Mais la clarté de la pensée exige la clarté des termes. Le terme de « sémite » n'a plus, aujourd'hui, aucune valeur raciale, ni même ethnique ; c'est une simple acception linguistique. Un ensemble de langues apparentées forment ce qu'on appelle une famille linguistique, et la famille linguistique sémite comprend les 7 groupes suivants :

- a) l'assyrien ou accadien — langue éteinte ;
- b) Le phénicien, langue également parlée à Carthage — éteinte également ;
- c) l'araméen, encore parlé par quelques milliers d'individus épars entre la Syrie et le Kourdistan ;
- d) l'hébreu, non pas parlé, mais en puissance d'être parlé par les 16 à 20 Juifs dispersés sur le globe ;
- e) l'arabe, parlé par 30 millions d'âmes le long des côtes d'Asie et d'Afrique ;
- f) le sudarabique, encore parlé par quelques milliers d'individus sur la côte méridionale de l'Arabie ;
- g) l'abyssin ou éthiopien, comprenant plusieurs langues ou dialectes, utilisé par 5 millions d'habitants.

On voit donc que les langues sémitiques sont ou étaient parlées par des individus de race méditerranéenne comme bon nombre d'Arabes, de race arménoïde comme les Assyriens, de race négroïdes comme les Ethiopiens ; par une ethnie à activité maritime comme l'était celle de Carthage, et par une ethnie aussi pastorale que celle des Arabes. Preuve qu'il ne faut pas dire « sémite » pour « juif », ni « juif » pour « sémite » !

EN QUOI LES JUIFS DIFFERENT-ILS DE NOUS ?

Les Juifs diffèrent, à première vue, moins de nous que de nombreux autres groupements. Ainsi, sous le rapport somatique, ils sont plus proches de nous que les Nègres. Sous le rapport linguistique, l'hébreu est moins éloigné des langues indo-européennes que ne le sont par exemple les langues dravidiennes du Sud de l'Inde, le basque et quantité d'autres parlers. Sous le rapport religieux, le judaïsme est le plus proche du christianisme que le taoïsme et autres grandes religions de l'Orient. Les coutumes chinoises et japonaises, par exemple, sont plus éloignées des nôtres que les coutumes juives. C'est certes quant à la men-

talité que les Juifs diffèrent le plus de nous, encore que, sous ce rapport, ils nous soient plus proches que les Hottentots. Mais, qu'on le remarque bien, ce qui éloigne tous les Juifs de nous, c'est que s'ils ne sont très distants dans aucun des cinq domaines qu'il est possible d'envisager, ils nous sont cependant étrangers dans tous ces cinq domaines; *c'est là ce qui fait la grande distance que nous sentons d'eux à nous.*

Parmi les cinq groupes de facteurs, il en est trois sur lesquels nous voulons nous arrêter pour bien faire comprendre l'essence de l'ethnie juive : les facteurs raciaux, le facteur religieux, et un facteur psycho-ethnique. Parmi les facteurs raciaux, nous ne parlerons que des caractères somatiques visibles, mais ce qu'il y a à en dire est également valable pour ceux des caractères mentaux qui leur tiennent compagnie dans le bagage héréditaire.

**

Bien que le *type racial judaïque* rentre, en fin de compte, dans le grand groupe des types européens (qui s'étendent bien au delà de l'Europe), il est facilement reconnaissable lorsqu'il se présente sous sa forme classique. Ce qui cependant lui est assez particulier et démontre que c'est en somme un type de formation secondaire, c'est qu'on ne peut pas le déceler sur le squelette et qu'il ne se révèle que par l'anatomie des parties molles. Mais, dans de très nombreux cas, un Juif, Juif par filiation, ne présentera pas les traits judaïques de façon tout à fait satisfaisante, et cela provient, en sus du fait de la marge de variation des caractères, qui s'observe dans toutes les races, des mélanges et métissages à tous les degrés auxquels se sont livrés ou ont été soumis les membres de l'ethnie juive. Il ne faut pas oublier en particulier les faits d'esclavage qui ont eu cours dans le Proche-Orient, et cette circonstance que des populations entières ont parfois, les Karaïmes de la Crimée et les Khazars de la Russie, adopté la religion juive (au cours du moyen âge) et se sont ainsi annexés à l'ethnie juive.

QUE REPRESENTE LA RELIGION JUIVE ?

En effet, la *religion juive* est, de tous les caractères ethniques, celui qui domine les autres et qui a acquis une signification si particulière que la situation de cette confession, par rapport aux autres religions, doit être bien expliquée — et bien comprise, sous peine de se faire une idée fautive de sa valeur dans l'appréciation de l'ethnie juive.

Le chef des Cadres supérieurs de la Jeunesse, dans la zone non occupée, DUNOYER de SEGONZAC, a dit admettre chez lui des groupements de toutes les religions : catholiques, protestants, juifs, etc. C'est là une conception radicalement fautive, pleine de périls, et qui témoigne d'une ignorance manifeste des faits ethniques. En effet, quelle que soit la foi que puisse inspirer aux Juifs leur religion (qui n'est, du reste, qu'une accumulation de prescriptions matérielles), cette religion ne joue pas le rôle d'une pure religion par rapport aux groupements humains. Dire qu'on reçoit « catholiques, protestants, juifs, etc. » correspondant exactement à dire qu'on accueille : « catholiques, protestants, Brésiliens, etc. » Car la religion

juive cache quelque chose sous son manteau, il y a tromperie sur la marchandise, la religion juive n'est pas une vraie religion sous nos latitudes : *c'est un signe de ralliement ethnique.*

Ce n'est pas là une simple affirmation. Les grandes religions du monde sont au nombre de 10, et comportent les nombres suivants d'adhérents :

1. Catholiques	350 millions
2. Protestants	200 —
3. Orthodoxes	150 —
4. Musulmans	250 —
5. Brahmanistes (en Inde)	250 —
6. Bouddhistes (en Asie centro-orientale)	250 —
7. Confucianistes (en Chine)	250 —
8. Taoïstes (en Chine également)	100 —
9. Shintoïstes (au Japon)	20 —
10. Juifs	20 —
Autres religions	160 —

faisant au total 2 milliards d'habitants du globe.

Or, la religion juive est la seule à appartenir à une seule ethnie, ethnie dont, d'autre part, tous les membres reconnaissent cette religion comme la leur (les exceptions de Juifs prétendant n'observer aucun culte n'entrent pas en ligne de compte et un Juif qui abandonnerait réellement sa croyance devrait, dans le tréfonds de son âme, manifester le zèle d'un néophyte pour sa nouvelle croyance). Même la religion shintoïste, qui n'appartient qu'au Japon, ne peut être comparée sous ce rapport à la religion juive, car elle ne rallie qu'un cinquième de la population, les autres sujets étant bouddhistes (c'est d'ailleurs la religion d'État shintoïste, religion des ancêtres, religion terrestre ne s'occupant pas de l'au-delà, qui permet aux Nippons d'accomplir les actions d'éclat dont ils donnent l'exemple sur les champs de bataille).

La religion juive est même le caractère ethnique auquel les Juifs tiennent le plus (il se déferaient volontiers de leur type racial !). C'est autour du drapeau trompeur de leur religion qu'ils se groupent, développant, depuis des millénaires, un racisme sans pareil. Le racisme aryen n'est qu'un cadet, qui s'est dressé contre le racisme juif par mesure de défense. Il est donc non seulement compréhensible, mais légitime, que les législations, aussi bien française qu'allemande et italienne, se servent de la religion pour déterminer l'ethnicité des ascendants d'un individu supposé juif. Ceux qui pratiquaient cette religion il y a trois générations avaient les plus grandes chances d'appartenir à l'ethnie juive, et, étant donné la force de l'hérédité, c'est à la filiation qu'on s'en remettra avant tout pour déterminer cette appartenance.

Mais il faut bien se dire que si l'Autorité doit tenir compte de la religion, c'est à simple titre de *diagnostic ethnique*, et non pas pour favoriser l'une ou l'autre des confessions s'opposant au rite hébraïque, car si c'est la coutume des Eglises de reconnaître sans délai les conversions, la conversion d'un sujet n'a, en principe, qu'une valeur limitée au point de vue ethnique. La date de la conversion joue un rôle pour les individus dont deux grands-parents sont juifs et qui se préten-

dent aryens; la date légale de validité des conversions a été fixée, par un commun accord des Autorités, au 25 juin 1940. C'est là une limite extrêmement généreuse pour les demi-Juifs, quand on réalise en esprit la nocivité du substrat judaïque dans les communautés aryennes !

LA CARACTERISTIQUE PSYCHO-ETHNIQUE DE LA COMMUNAUTE JUIVE

Car j'en viens maintenant au dernier point que je voulais aborder, à l'aspect sous lequel doit être considérée la communauté juive sous le rapport psycho-ethnique, notion dont n'a guère encore été saisie l'opinion publique.

Ce signe de ralliement ethnique qu'est la religion juive sert de lien aux membres d'une ethnie volontairement dispersée sur le globe.

Il est arrivé à bien des groupements historiques, au cours des temps, de subir de éclipses. Ce fut le cas des Grecs, qui, pendant près d'un demi-millénaire, ont été sous la domination turque, c'est encore le cas du groupe ethnique des Arméniens, disloqué entre trois autres pays (Russie, Turquie et Perse). Or, quelle fut l'attitude de ces peuples et de presque tous ceux qui se sont trouvés dans le même cas et avaient une vitalité suffisante pour ne pas disparaître ? Tout en continuant à entretenir ce qui faisait de chacun d'eux une entité propre, ils ont participé à la vie des nouvelles unités nationales au sein desquelles ils étaient englobés comme des femmes qui, soit légitimement, soit de fait, sont mariées à un homme. Ainsi, pour en revenir à un peuple dont il y a lieu de comparer le comportement, sur environ 3 millions d'Arméniens existants, il n'y en a pas beaucoup plus d'un demi-million qui soient dispersés sur le globe, où ils ne constituent aucun danger social ou politique pour les pays qui les hébergent, tandis que 2 millions 1/2 d'entre eux restent enracinés sur l'étendue des trois pays dont fait partie l'Arménie, et que l'ethnie arménienne met avec persévérance ses dons et ses efforts au bénéfice presque exclusif du Proche-Orient et de leur terre d'origine.

En est-il de même des Juifs ? Il existe de 16 à 20 millions de Juifs de par le monde. Une statistique de 1937, portant sur 16 millions d'individus, donnait la répartition suivante :

10 millions de Juifs en Europe,
5 millions en Amérique,
moins d'un million dans toute l'Asie,
et un demi-million en Afrique.

Si l'on compare les pourcentages, on constate que 96 % des Arméniens vivent dans les trois pays dont est faite l'Arménie, et 50 % dans cette Arménie même, où la majorité sont laboureurs, tandis que les Juifs ont déserté leur pays pour s'incruster chez d'autres, puisqu'il n'y a que 5 % des Juifs dans l'Asie entière.

Le fait de se réclamer de nationalismes multiples comme le font les Juifs — sans oublier de trahir pour Sion dès qu'il leur est possible — n'est comparable qu'à la ligne de conduite de la femme publique qui se donne à tous. *La communauté juive vit sur le globe en état de prostitution ethnique.* Le terme d'ethnie prostituée, qui n'a pas d'intention injurieuse, est donc le plus approprié dans sa concision pour faire comprendre

d'un seul mot l'ensemble du comportement psychique de l'ethnie juive par opposition aux autres ethnies.

NOTRE DEVOIR

Il est à peine nécessaire de rappeler que les théories préparatoires de la dénatalité qui sévit dans notre pays sont principalement dues à la pénétration de l'esprit de l'ethnie prostituée dans la moëlle spirituelle de la nation. Il est impossible de ne pas remonter à la cause même du mal si l'on veut combattre cette dénatalité et toutes ses suites. Logiquement, la solution du problème consiste à dé prostituer les Juifs en les obligeant à se reconnaître face au monde comme membres de l'ethnie juive, en leur appliquant donc l'étoile jaune sur l'épaule, et en les parquant à part jusqu'au jour où les événements de la guerre permettront de les localiser sur un territoire quelconque (sauf en Judée où ils ne devraient pas avoir droit d'accès puisqu'ils y ont mis à mort le Christ), territoire au mieux insulaire, où, sous le contrôle de la nouvelle Europe, ils soient obligés de pourvoir à tous leurs besoins, à ceux de l'agriculture en premier lieu, et de vivre, comme les autres peuples, une vie ethnique normale.

RESUME

Je résume le principal de ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

La langue française emploie le mot de *race* dans deux acceptions différentes; c'est dangereux même si l'on se rend compte de ce que l'on entend dans chaque cas, car il faut distinguer la *race au sens restreint*, *race biologique*, à caractères héréditaires, et la *race au sens large* ou *ethnie*, basée sur tous les caractères de l'Homme, héréditaires et traditionnels (la tradition ne devant pas être confondue avec l'hérédité). Surtout en France, il est recommandable de distinguer ces deux sens, puisque la population de la France ne représente pas une race au sens restreint, mais une ethnie. Ce dont on doit se garder, c'est d'opposer la race à l'ethnie comme si c'étaient deux blocs contraires, car l'ethnie, qui est le groupement *naturel* des Hommes, ne s'oppose pas à la race : elle comprend la race, l'englobe.

Il est, de même, souvent préférable de parler d'ethnie relativement aux Juifs, car alors aucun d'eux n'échappe au repérage. Les Juifs ont un type racial caractérisé, mais qui n'est pas propre à déceler tous les individus. Si, par contre, la communauté juive est conçue comme une ethnie, tous les ressortissants à cette ethnie y sont englobés par un caractère quelconque.

Dans le domaine ethnique, la religion hébraïque est un des caractères les plus précieux pour déceler la filiation juive. Mais l'utilisation de ce caractère ne doit avoir qu'une valeur de diagnostic et n'est pas destinée à favoriser un credo quelconque. La date du 25 juin 1940, pour la validité des conversions, est une limite extrêmement charitable, dont les demi-Juifs peuvent remercier le législateur, eu égard au danger du sang juif, car, finalement, on ne saisira d'un coup d'œil la valeur ethno-morale de la communauté juive que si on l'assimile, non pas individu par individu, mais en bloc, à une ethnie publique, dans le sens d'ethnie prostituée. Notre tâche, pour notre salut, et pour le sien même, est de la dé prostituer.

LES NOMS HÉBRAIQUES

par Armand BERNARDINI

Membre de l'Institut International d'Anthropologie

Nous sommes heureux de publier un des principaux chapitres du Traité d'Onomastique juive d'Armand BERNARDINI, qui paraîtra incessamment.

Nous nous proposons d'entreprendre au cours de ce chapitre un inventaire aussi complet que possible des noms purement hébraïques, c'est-à-dire de ceux dont l'origine biblique ou le radical hébraïque restent immédiatement discernables au linguiste sous les déformations qui les ont plus ou moins altérés.

En distinguant, comme nous allons le faire, les phonèmes (en l'espèce, noms communs, formes verbales ou adjectifs) qui depuis la DIASPORA ont formé tant de noms de personnes d'avec les noms bibliques stabilisés et consacrés par usage, nous encourageons le reproche mal fondé de ne point observer les règles d'une saine taxonomie. Puisque, nous dira-t-on peut-être, les noms bibliques étant tous significatifs, leur étymologie doit être recherchée afin qu'on les puisse grouper autour de leurs radicaux respectifs. Ce qui ne laisse point que d'être vrai en théorie, mais en théorie seulement. Il se trouve, en effet, que des racines jadis fréquemment usitées pour la formation des noms de personnes n'ont plus cours depuis longtemps dans l'onomastique juive port-biblique, la seule dont nous ayons à nous occuper. Le juif pérégrin porte ou bien le nom d'un véritable « patron » patriarche, roi ou prophète, ou bien, un de ces vocables généralement propitiatoires ou flatteurs dont on ne saurait guère rattacher la vogue à des réminiscences testamentaires. A quoi bon vouloir sonder la généalogie linguistique des éléments de ces catégories si différenciées ? Faudrait-il donc pour situer à sa place le nom d'ISAAC (qui signifie « il a ri ») mettre en fiche le verbe TSOK dont il dérive mais qui n'a pas autrement proliféré. SACHS, par exemple, est un diminutif direct d'ISAAC et non une forme dudit verbe.

Il convient, croyons-nous, de répartir l'ensemble des noms hébraïques en neuf grandes catégories dont on trouvera plus loin les caractéristiques :

- A — les noms théophores
- B — les noms sacerdotaux et confessionnels
- C — les noms rabbiniques
- D — les noms propitiatoires
- E — les noms totémiques
- F — les noms de parenté
- G — les noms de splendeur (puissance et beauté)
- H — les noms de métier
- I — les noms de couleur

L'immense majorité, sinon la quasi-unanimité des noms hébraïques rentrent dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Nous ne nous dissimulons pas que notre travail n'est point à l'abri de toute critique.

C'est d'ailleurs un fait bien admis que toute taxono-

mie soit nécessairement, à quelque degré, partielle. Parce que c'est une véritable gageure que de vouloir donner des cadres rigides et tout idéaux à la vie (les mots ont leur vie) qui est de sa nature, toute exubérance. En l'espèce, il se trouvera souvent qu'un nom soit co-extensif à plusieurs des catégories précitées. Puisque un nom biblique, comme DANIEL est en soi un théophore. Et qu'un autre théophore comme RAPHAEL devra être aussi regardé comme propitiatoire. Remarquons encore que LEVY est tout à la fois biblique et sacerdotal, qu'ARIEL (« le lion du Très Haut ») est totémique autant que théophorique. Et ainsi de suite.

Nous avons néanmoins le sentiment que, par notre inventaire si incomplet qu'il puisse être et notre classification si imparfaite qu'elle apparaisse, nous avons de notre mieux déblayé notre terrain et frayé de bons sentiers aux chercheurs.

LES NOMS THEOPHORES

Les noms théophores (c'est de ce terme particulièrement heureux qu'Ernest RENAN a désigné les noms qui portent en eux celui du Seigneur) sont très spécifiquement hébraïques. Ils sont formés par l'affixe EL, qui est le pronom de la troisième personne du singulier représentant d'une façon vague le nom de la Divinité. On le trouve quelquefois en préfixe (par exemple dans ELEAZAR qui veut dire « Dieu est le secours ») mais presque toujours en suffixe. On trouve des noms théophores en très grande quantité dans tout l'Ancien Testament. Nous nous bornerons à citer parmi les plus connus ceux d'EMMANUEL (*Dieu est avec nous*), de DANIEL (*Dieu est mon juge*), de SAMUEL (*Dieu m'a exaucé*), de RAPHAEL (*Dieu guérit*) et de SCHAL-TIEL (*Dieu est puissant*), etc.

La présence d'une finale dans tant de noms actuellement portés par les Juifs ne sauraient être mise, dans nombre de cas, sur le compte de la formation de formes diminutives. Dans la plupart des cas, on se trouve bien en présence de noms théophores. Ex. : BLUMEL (*il cherche Dieu*), CURIEL (*le bélier de Dieu*), NOBEL (*le prophète de Dieu*), PLEYEL (*Dieu est admirable*), RAVEL (*Dieu est grand*, etc.).

Beaucoup de noms théophores de l'Ancien Testament sont portés de nos jours en patronymes par les Juifs et souvent sous des formes qui les rendent indiscernables aux non-initiés. Ce dont le lecteur pourra se rendre compte plus loin, tant par la nomenclature des noms bibliques que par notre étude sur les systèmes de formation des noms judéophores. Nous nous bornerons à donner ici quelques exemples typiques des

divers processus usités pour les déguiser. C'est ainsi que NATHANIEL a été traduit par THEODORUS. ISRAEL s'est mué en ISIDORE, SAMUEL est devenu MUEL et MOREL. On retrouve EMMANUEL dans MANDEL et ELIESER dans LESER, etc.

Sur quoi nous mentionnerons une antithèse du théophore. SOTON (*l'adversaire*) ne s'écrira pas SATAN mais plutôt SATIN et STEIN. Et, pourquoi pas... CHAITEMPS?

LES NOMS SACERDOTAUX ET CONFESSIONNELS

Ils ont été, d'une façon générale, jalousement conservés. Certains d'entre eux (ceux de COHEN et de LEVY avant tous autres) furent longtemps les seuls à présenter un caractère héréditaire. C'étaient d'ailleurs bien plutôt des titres que des noms proprement dits. Leurs possesseurs les gardèrent et se les transmirent de père en fils parce que le prestige qu'ils en tiraient auprès de leurs frères ethniques compensaient les inconvénients que leur valaient auprès des goyim leur judaïsme trop criard. Aussi bien, comme nous le montrerons plus loin, leur contexture les rendaient fort impropres aux acrobaties qui en d'autres cas vont tout seul.

Oui, un COHEN ou un LEVY c'était jadis un personnage dans son ghetto. A telle enseigne que le compositeur Isidore de LARA, né COHEN, pouvait rappeler qu'étant « enfant prodige » son père le voyant intimidé d'avoir à se produire chez un baron de ROTH-SCHILD lui remonta le moral en lui disant : « Va mon fils, n'oublie pas que nous sommes des COHEN et que les ROTH-SCHILD, eux, c'est de la boue ».

A tout seigneur, tout honneur. COHEN en hébreu signifie « prêtre ». Ceux-là qui s'appellent ainsi sont l'aristocratie de la tribu sacerdotale de LEVI puisque censés descendre du grand prêtre ARON. Comme nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, ce nom s'écrit aussi bien CAHEN, CAHUN, CAHN, COHN, KAHEN, KOHEN, KAHN, KOHN, KUN, CAEN, COEN, CAIN, etc.

On le trouve aussi dans des combinaisons anagrammatiques sur lesquelles il est néanmoins malaisé de se prononcer avec certitude. On doit admettre que les CHENAL et les CHANEL sont des théophores de CAHN. Mais les formes en CHAM devant un P ou un B (ex. : CHAMBERT) doivent être mises au compte de CHEM qui signifie « nom ». Par contre, il est bien acquis, du témoignage du *Journal Officiel*, que des CAHN se sont camouflés avec un souci cryptographique manifeste en CHRISTIAN.

Quant aux LEVY ou LEVI, ils sont, on le sait, innombrables comme les étoiles ou les sables de la mer. Leur nom ne saurait prêter au dédoublement V=B (ex. supposé : LEBY) puisqu'en l'espèce le V est un *vau* et non un *beth*. Par contre, on trouvera par mutation consonnantique des formes telles que LEFI, LAFI, etc. Précédé de l'article, il donne HALEVY.

Les formes anagrammatiques sont très nombreuses. La série des WEIL, VIEL, VEIL lui est, dans les temps modernes, coextensive avec les transcriptions de BA'AL (ou VA'AL) de beaucoup plus ancienne. Par contre VELY et YVEL lui appartiennent en propre. Et bien souvent, l'anagramme s'enrichit de lettres parasitaire comme dans SILVE, OLIVE, REVYL, VIRGILE, etc.

Toute une gamme de noms commençant par LEV est à mettre à son compte. Ex. : LEVALLOIS, LEVILLIER, LEVISALLES, LEVILLION, etc.

Beaucoup de noms commençant ou se terminant par VILLE, (VILLERS, CHAMPVILLE, DORVILLE, etc.) sont des Judéophores de LEVY. Le même nom se retrouve par encadrement dans les noms de quatre lettres à initiale L et à finale Y. Ex. : LETY, LORY, LAMY, etc.

Dans les pays de langue slave on trouve LEWIN, chez les anglo-saxons LEWIS et les noms commençant par LAW (ex. : LAWSON, LAWRENCE, etc.)

La hiérarchie lévitique comprenait les prêtres (COHEN) ou sacrificateurs (SCHOHET) et les lévites proprement dits, à savoir les chanteurs et les portiers.

Le SCHOHET se retrouve en allemand dans la série des SCHAECHTER, SCHECHTER, SCHOCHTER, etc.

Les chanteurs ont été désignés sous différents noms et notamment par :

a) SCHOUR et SCHOR qui ont donné SCHEURER, SAURER, SCHURE, etc.;

b) POROT qui a donné PERET et FROT ;

c) ZAMOUR qui a donné en espagnol ZAMORA et en allemand ZIMMERMAN;

d) HAZZAN, moins malléable mais qui a donné néanmoins HESSEN.

Tous ces noms ont été traduits en allemand par SINGER et CANTOR d'où CANTEL, KANDEL, etc., et en italien par CANTARINI.

Le disciple (THALMID) deviendra conformément à un processus constant THALAMAS.

Le sabbat (SCHABOTH) et son observateur le SABATAI se retrouvent dans SABATIER, le pèlerinage (GEROTH, dans GRATHWOHL).

Pour en finir avec le mosaïsme paléotestamentaire disons que HIEKEL coïncide avec HEIKOL (le temple). Et que des Juifs arborent le nom de MENORAH qui désigne le chandelier à sept branches.

Sur quoi nous allons faire un petit tour à la synagogue.

On y joue beaucoup d'instruments de cuivre. Le joueur de trompette, le HATZER transparaîtra dans le nom de HAZARD. Et celui qui en tire un son prolongé (MOSCH) dans celui de MASOCH de triste illustration.

Quant au SCHOFER (le long cor rituel) il contribuera avec SCHOFOR (qui veut dire : beau) à la formation de nombreux noms (voir plus loin) et principalement de SCHEFFER.

Le trésorier (GISBOR) peut donner en français GIBERT et GASPARD.

On le retrouve en allemand dans GUNZBURG, KINGSBURG, GUNSBURG, GINZBERG et GINSBERG. La forme araméenne de GABBAI a donné des noms encore portés de nos jours.

Disons enfin que synagogue se disant SCHULE (école) en yddish des juifs en ont tiré les noms de SCHULER et de SCHULMAN (ce dernier coextensif à SALOMON).

LES NOMS RABBINIQUES

Tombons tout de suite en arrêt sur un nom inconnu, et pour cause, du public, même cultivé et qui est répandu pourtant presque autant que ceux de COHEN et de LEVY.

Ce nom « qui n'ose point dire son nom », ce nom éminemment cryptographique transparaît, jusqu'à présent aux seuls yeux du spécialiste, dans une gamme infiniment variée de noms d'aspect indo-européens.

Il s'agit ni plus ni moins de l'appellation que s'est donnée la secte déicide des pharisiens.

Le juif confessionnel est aujourd'hui (à l'exception des *karaites*, lesquelles n'existent plus qu'en petit nombre dans la seule Crimée), un talmudiste bien plus qu'un mosaïste. Or Talmud et Pharisaïsme s'identifient parfaitement puisque ce livre sacré des juifs est l'œuvre de cette école théosophique judéo-chaldéenne. Il était donc inévitable que le nom de celle-ci ait marqué son empreinte sur l'onomastique juive.

Pharisien vient de PORES ou PHORES qui veut dire « expliquer ».

Ce nom de CAHEN est indéguisable du fait qu'il ne contient pas de consonnes dédoublables. Il en est de même de celui de LEVY. Le PORES, lui, insaisissable au non-juif, se déguise sous cent formes sur aucune desquelles, soyons-en sûr, un rabbin ne se trompe longtemps.

En tenant compte, des dédoubléments consonantiques (P=PH ou F comme S=SCH ou CH), et de l'indifférence volcanique on voit que le pharisien se déguisera dans des noms à ossature consonantique en P-R-S, PH-R-S, F-R-S, P-R-SCH, PH-R-SCH et F-R-SCH. Notons encore que nos traits voyelle peuvent donner lieu à syncope. Et que des suffixes peuvent venir s'ajouter aux noms ainsi formés.

A titre d'exemple, nous donnerons un certain nombre de noms qui lorsqu'ils sont portés par des Juifs sont des judéophores du Pharisaïsme. A savoir :

PARIS, PARES, PARISER, PARISIEN, PREUS, PRUSSIEN,

FRISON, FRISEUR, FRESSER, FRISCH, etc...

Pour les nécessités de la phonétisation, on voit apparaître un T final dans les formes FOREST, FURST et FIRST.

Si l'on tient compte de la mutation consonantique du P en B et de l'F en V on s'apercevra que BORIS rentre dans la même famille. On se dira que si Maurice BARRES n'était point juif, un juif néanmoins peut s'affubler du nom illustré par le doctrinaire du natio-

nalisme français. Un VARUS, fils d'une des douze tribus, peut avoir emprunté son nom au général des fameuses légions exterminées par les Teutons.

Notons encore que PESCHOR, qui veut dire, explication a donné entre autres noms celui des frères FISCHER (Max et Alex) ces lugubres humoristes.

Primus inter pares, l'appellation éminemment rabbinique est, celle qu'illustra au II^e siècle de notre ère ce fameux rabbi MEIR dont le nom ne signifie rien moins que « celui qui éclaire ».

Et comme, en Allemagne MEIER (qui étymologiquement procède du MAJOR latin) signifie métayer et se retrouve onomastiquement sous les formes MEYER, MEIJER, MAYER, etc., les Juifs s'empressèrent de profiter d'une homophonie prêtant si parfaitement à confusion.

D'où tant de MEYER et de MAYER qui ne sont que des MEIR camouflés. Et aussi tant de SCHWARZMEYER, de SCHOENMEYER, de MEYERHEIM, etc.

Un certain nombre de mots hébreux se retrouvent dans des noms portés par des Juifs et qui peuvent être regardés comme d'origine rabbinique. A savoir :

ONOR (il enseigne) se retrouve dans AMAR.

BOER (il explique) dans BAUER.

BOLOS (ou VOLOS) (il cherche) dans VALES, WALLASCH, etc.

GOLOH (il révèle) dans CALOT.

GO'R (il réprimande) dans GOHIR.

DABER (il pense) dans DEBRE, DEBRAY, etc.

DA'A (pensée) dans DAY, DAI ou DAYOT, etc.

Un autre rabbin, HILLEL, guère moins célèbre que le susdit MEIR a été mis également à contribution. Mais du fait qu'il se prête beaucoup moins bien à des formes confusives son apport est limité d'autant.

LES NOMS PROPITIATOIRES

Les noms propitiatoires ou bénéfiques sont évidemment assez nombreux et il peut paraître arbitraire d'en limiter l'étude à cinq types principaux. Mais ceux-ci gouvernent à eux seuls un large secteur de l'onomastique judaïque et tels autres dont nous serions tentés de tenir compte sont coextensifs à d'autres catégories (noms de splendeur, de richesse et de puissance) où ils ont leur place mieux marquée.

Le nom si fréquent de : RAPHAEL (Dieu guérit) donné aux malades en danger de mort a déjà été mentionné comme exemple de nom théophore.

Nous nous limiterons donc à quelques remarques sur les noms de BARUCH, HAYYIM, MENAHEM, PHALET, MASAR.

BARUCH (béni) a été très fréquemment traduit par BENOIT, BENOIST, BENEDICT, BENEDITE. En italien il a donné BENEDETTI et en anglais BENNET et BARNET. Il a donné en allemand des formes à ossature consonantique en BRK et BRG dont BRUCK, BERG, BURG sont les principales. En français il s'est déguisé sous les formes de BART et de BARD.

HAYIM (Vie) autre nom propitiatoire donné aux malades en danger de mort et de beaucoup le plus répandu

s'écrit fréquemment HAYEM, HEIUM, HEIM et (par mutation de l'aspirée en chuintante) CHAIM.

Les formes translatives sont particulièrement anciennes et fort répandues. On trouve notamment — en France — VITAL et VIDAL (de nombreuses familles françaises doivent aussi leurs patronymes à plusieurs saints de ces noms et notamment à Saint VIDAL, martyr à Ravenne) et aussi VIVANT. En Espagne des VIVANTE et BIBANTE. En Italie des VITALI.

MENAHEN (le consolateur) a fort souvent pour doublet assez arbitraire le théophorique MANUEL. Ses formes abrégatives sont également MAN et MANDEL. Quant à PALET ou PHALET (le sauveur ou le sauvé) il se retrouvera dans des noms à ossature consonantiques en PLT, FLT, qui donnent par des mutations très régulières, BLT, BLD, FLD, VLD et VLT.

Exemples : BULLIT, BILD, FULD, FELD, VELD et VELT.

Quant à MASAR (heureux) il correspond le plus souvent à tous les MOSER, MAUSSER, etc. Considérés souvent à tort comme des dérivés de MOSES et MOSSE (MOÏSE). Il peut donner en français MACHARD.

Si MOZART était juif, comme on l'a souvent affirmé, c'est cette signification hébraïque qu'il faut donner au nom qu'il a illustré. On sait que la tragédienne RACHÈL était née FELIX (traduction latine de MASAR) ROSA BONHEUR dissimulait sous son nom de consonance si française le même porte-chance.

Les quatre premiers des noms propitiatoires donnent les quatre finales de noms juifs les plus répandues. A savoir : BERG (ex. : ROSENBERG, GOLDENBERG, LOEWENBERG, etc.) BURG et BRUCK.

HEIM (OPPENHEIM, BISCHOFSEIM, DURCKHEIM, etc.).

MAN (HOLDMAN, NORDMAN, etc.).

FELD (ROSENFELD), VELT, (ROOSEVELT), etc.

Nous aurons l'occasion de nous étendre plus loin sur cette question capitale que nous venons d'effleurer et qui est celle de la judéophorie des affixes germaniques des noms portés par les juifs. Mais pour l'édification du lecteur il suffira de noter d'ores et déjà que des membres de la même famille ont usé indifféremment de formes en BURG et en BERG (ex. GUNZBURG et GUNZBERG) ou en BURG et en BRUCK (ex. HARDENBURG et HARDENBRUCK).

Les finales abrégatives de BARUCH se retrouvent dans trois familles répandues et typiques de non juifs confusifs avec des noms aryens. A savoir :

1° LOM BARUCH (le peuple béni) ou LOMBAR est devenu : LOMBARD, LAMBERT, LEMBERG, LIMBOURG, LIMBORCH, etc.;

2° CHOM BARUCH (le nom béni) ou CHOMBAR est devenu CHAMBARD, CHAMBERT, CHAMBORD, SCHOENBERG, SCHOMBOURG, etc.;

3° HOM BARUCH (le compatissant et le béni) ou HOM BAR est devenu HUMBERT, HAMBOURG, HOMBERG, etc.

Notons enfin deux noms encore fréquents en pays d'Islam. CHEM TOB (le bon nom) s'hellénise en KALONYMOS (d'où KALMAN). Et MAZAL TOB (la

bonne étoile) qui en Provence est devenu ASTRUC, TRUC... Et OUSTRIC.

LES NOMS TOTÉMIQUES

Les noms totémiques que nous serions tentés d'appeler plus exactement zoo-allégoriques si nous n'avions pas conscience de l'inconvénient des innovations terminologiques non indispensables, sont, chacun l'a déjà compris des noms d'animaux ou de plantes, c'est-à-dire de « totems ».

Est-il sûr que la religion primitive des Hébreux ait été fondée sur la croyance d'une origine animale ou végétale de l'humanité ? Le pan-totémisme qui fut il y a un demi-siècle la « tarte à la crème » d'une sociologie sorbonnarde et enjuivée apparaît aujourd'hui comme un système vieilli — comme toutes les explications générales et simplistes lorsqu'elles prétendent s'appliquer à l'infiniment complexe — et se voit battue en brèche par un monde d'observations qui les contredisent. Aussi n'employons-nous ce terme de totem que dans son sens le plus généralement reçu par le grand public, qui est celui non d'ancêtres-dieux animaux ou végétaux mais simplement de symboles identificateurs des tribus et des clans.

Or il se trouve que de nombreux noms bibliques sont empruntés à la faune et même à la flore. Il était donc inévitable que fût posée la question du totémisme hébraïque. C'est ce que ne manqua pas de faire, dès 1870, MAC-LENNAN et dix ans plus tard ROBERTSON SMITH qui s'était inspiré des travaux de Sir James FRAZER, l'instaurateur dans l'Histoire des Religions de la méthode comparative. Ensuite JACOBS fut à même d'établir une liste de 84 noms portés par cent vingt personnes de la Bible et qui sont directement totémiques. C'est ainsi que CALEB, ZEEB, OREB, veulent dire respectivement, chien, loup et corbeau et que LEAH signifie la gazelle, DEBORAH, l'abeille, et ZIPPORAH, l'oiseau, etc. Tout cela pourrait n'être qu'allégorique, poétique, et « oriental ». De telles appellations ont été en usage dans tous les temps et un peu partout sous le soleil. Des noms romains (celui par exemple de CORNELIUS) ont été également empruntés à la faune. Le nom d'ORSO a été longtemps donné en Corse au fils qui venait remplacer un premier-né mort en bas-âge. En Allemagne le nom de WOLFF et en Suède d'ULF (loup) préservait des attaques des loups les enfants qui le portaient.

Mais on trouve dans la tribu d'ASER un clan du renard (les SHOALITES), dans celle de GAD un clan du chameau (les BACHRITES) et un clan du lion (les ARELITES). Enfin et surtout les bénédictions-prophétiques de Jacob-Israël (Genèse 48) et de Moïse (Deutéronome 38) établissent des correspondances entre certaines tribus et certains animaux. Et même si l'on estime que ces correspondances ne sont à l'origine que des comparaisons poétiques, elles ont laissé dans l'esprit des Juifs une empreinte si durable qu'il n'est point possible de leur dénier un caractère tout au moins paratotémique.

On voit dans la première que « Juda est un jeune lion », « Dans le serpent sur le chemin », « Nephtali

une biche en liberté », « Benjamin un loup qui déchire » et « Joseph le rejeton d'un arbre fertile ». Mais, Moïse *dixit*, ledit Joseph a aussi les cornes du buffle et Dan, le serpent, est aussi un jeune lion. Quant à Gad il repose comme un lion.

Ce sont bien à ces vaticinations des grands patriarches qu'il faut assigner la fréquence des noms de HIRSCH, WOLFF, LOEWEN et dérivés dans l'onomastique des ashkénazims, et de LION et LEON, LOPES et CERF dans celle des séphardims. Les tables généalogiques publiées par le *Jewish Encyclopedia* permettent de constater l'extrême fréquence aux ^{xvi} et ^{xvii} siècles des doublets (c'est-à-dire l'usage d'un double nom par un même individu) tout à fait probants à cet égard. Citons notamment ceux de JUDAS-LOEW, de NEPHTALI-HIRSCH, de BENJAMIN-WOLFF et de JOSUE-FALK et ISACCHAR-BEER.

Pourtant il n'est pas douteux que dans de nombreux cas, ainsi que nous l'avons noté par ailleurs, HIRSCH, CERF, WOLFF sont des homophonies de HORESCH (forgeron), SERAPH (serpent) et ALEPH (chef). L'onomastique hébraïque est, répétons-le, complexe et multiforme dans ses modes de formation et bien souvent un même non de consonance aryenne est à cheval sur plusieurs étymologies.

Sur quoi nous entreprendrons le rapide inventaire des principaux de ces noms totémiques.

Le lion de Juda donne une infinité de formes homophoniques où translatives, à savoir :

1° — ARI (le peintre ARY SCHEFFER était juif) et ARIE;

2° — LOBI (ou LOVI) donne des formes confuses avec LOEB, LOEW (de l'allemand LOEWEN) et LOEWI (variante de LEVY);

3° — LAICH (ou LAIS) se retrouve dans LEICH, LYS, etc.;

4° — SAHAL d'où SAHEL, SOCHOL, etc.

Mais c'est principalement sous la forme translativale que le symbole de la tribu de Juda se retrouve dans les noms portés actuellement par les Juifs. Nous citerons notamment les formes LION, LYON, LYONS, LEON, LOEWEN, LOEBEN, LOEW, LOEWEL, LOEBEL. On trouve encore toute une gamme de dérivés en LEONINO, LEONARDI, etc. Les formes composées de LOEWEN sont aussi fort nombreuses (LOEWENSTEIN, LOEWENHEIM, LOEWENBERG, etc.).

Le léopard (NOMER) se transcrit régulièrement par NAMUR.

Le loup de Benjamin donne également des formes des deux catégories précitées. C'est ainsi que ZIB (ou ZIV) s'écriera ZEBI, ZEVI, ZIVI, ZVI. Et qu'il se traduira : en allemand par WOLFF, en anglais par WOOLF, en espagnol par LOPES (la mère de Montaigne était une LOUPPE, francisation de LOPES) en roumain par LUPESCU.

Le cerf de NEPHTALI (TSEBI) donnera des formes prêtant à confusion avec les dérivés de ZIB (loup). Il y a, en effet, peu de différence pour nos oreilles entre SEBI, SEVI qui appartiennent à l'un et ZEBI et ZEVI qui dérivent de l'autre et les scribes de l'état civil ont pu mêler indistinctement les deux graphies. Notre ruminant se retrouvera dans la série fort riche des

HIRSCH, HERSCH, HIRTZ, HIRTZEL, HERTZEL, etc. Et aussi dans CERF.

Le serpent de DAN, SOROP (ou SOROPH) se liquéfiera en SIROP aussi bien qu'il pourra se métamorphoser en CERF.

Enfin le monstrueux LEVIATHAN, baleine ou crocodile servira d'enseigne au marchand de meubles « garantis pour longtemps ».

Le chien KELEB transparaîtra dans KLEBER (nous ne jettons pas la suspicion sur le célèbre général du même nom) et CALVO.

L'aigle, NESCHER, s'écriera aussi bien NOCHER.

Le héliar, CAR, formera sous la forme KER des noms de consonance fort bretonne (ex. : KER BOET).

NOMS ETHNIQUES ET DE PARENTE

Nous grouperons, afin de ne pas multiplier les subdivisions, les noms ethniques et ceux de parenté dans les mêmes paragraphes.

Le rapprochement n'est pas aussi arbitraire qu'il le peut paraître. Nulle part plus que chez les Juifs, il y a solution de continuité entre la famille, la tribu et la race.

Race se dit en hébreu : THARBOTH. D'où au moyen âge les noms de TARBOT, TRABOT et TREFOUT. D'où à une époque plus récente les DREYFUS (nom confusif avec « trois pieds » en allemand) TREYFUS, TREFOUS, dont on a prétendu trouver l'étymologie dans les noms des villes de TREVES (les TRÉVIRANUS) de TROYES et de TREVOUS. Pour notre part, nous constatons la filiation TRABOT, TREFOUT, TREYFUS qui est parfaitement probante.

Le nom de TREBITSCH, illustré par le fameux agent double anglicisé en LINCOLN a la même origine.

Nous noterons une coïncidence extrêmement curieuse et on en conviendra des plus savoureuses, bien qu'elle n'ait rien d'inattendu si l'on y songe. THARBOTH veut dire *race*, comme on vient de le voir. Mais aussi *usure*...

Juif se dit en hébreu JEHODI. Parmi ses formes translatives nous noterons que l'espagnol JUHEU a pu donner JOUHAUX (nom en soi, plus que bizarre). Et que pour une oreille russe GIDE « Fils » se dit en hébreu comme en arabe BEN, d'où aussi les formes graphiques VEN et surtout VAN. Cette dernière a l'avantage d'être confusive avec la particule flamande.

Le Juif qui a le goût goguenard des antithèses ne pouvait pas ne pas tomber en arrêt sur le nom de GOY. Lequel nom s'est écrit en Angleterre dès le ^{xvii} siècle GEY. On trouve au siècle dernier des GAY à Tunis. GAYMAN (transcrit en français par GUIMONT) est assez fréquent. KEY peut être une forme directe du même nom. Et on nous a assuré, sans que nous ayons pu le vérifier qu'un CAIMAN avait accru d'assez originale façon la faune de l'ononastique juive.

BEN DOR (l'enfant du siècle) s'écriera BINDER autant que VANDER. Le leader socialiste belge VANDERVELDE était un BENDORPHOLET (l'enfant du siècle sauveur). L'écrivain Henri VANDEREM recelait dans son nom un proche symbolisme. De même BENDORBARUK (l'enfant du siècle béni) pourra s'écrire VANDERBRUCK.

Pourtant ces noms sonnent à des oreilles françaises

comme authentiquement flamands, évocateurs qu'ils sont du pays des gildes et des kermesses. On songe à les étendre à quelque VAN DER PEEREBOOM qui serait témoin au mariage de Mademoiselle BEULEMANS. Oui, mais M. VANDERVELDE, était, dit-on, né EPSTEIN...

La forme BAR pour BEN est extrêmement ancienne. On la retrouve dans les noms de BARTHELEMY, de BARABBAS, etc. Tout récemment encore un BARABRAHAM était autorisé à s'appeler du nom de BAR qui a un petit air bien lorrain. D'autre part, BAR est le sigle de BEN RABBI. Il faut donc s'attendre à trouver toute une série de BAR, BER, BIR, BOR, BOUR avec ou sans finale en T et en D. Mais en même temps BAR veut dire « pur » ou « serein » ; et enfin le nom d'Isacchar a eu pour doublet totémique BEER (ours) souvent écrit BER et dont les noms de BERNARD et de BERLIN seraient, de l'avis de la *Jewish Encyclopedia* des diminutifs.

Pour en terminer avec BEN nous noterons qu'il a été anciennement traduit chez les séphardims par la particule DE. Ex. IZAC DE ZALMAN pour ISAAC BEN SALOMON. Le nom juif encore assez répandu DE BOTTON équivaut à BEN BETEN (le fils des entrailles).

L'enfant, en général, se dit OLOD ou VOLOD (en arabe OUALID). D'où des formes en ALT (ALTMANN) et WALD (WALDBERG).

On connaît l'importance que les juifs attachent au droit d'aînesse, il était donc inévitable que l'idée de primogéniture se retrouvât fréquemment dans les noms juifs. Et de fait le BAKER (le premier né) donne l'étymologie du vaste groupe BICARD-PICARD avec ses variantes en T finales. On trouve fréquemment PICQUER en Alsace, BECKER en Allemagne, BAKER en Angleterre.

On voit que M. de la Fourchardière s'est mépris lorsqu'il a cru pouvoir écrire BICARD dit le BOUIF. Et le titre de son livre, à peine modifié sous la forme de « le Juif dit BICARD » eût parfaitement convenu pour narrer les avatars d'un pollack de Lemberg ou de Vilna promu citoyen de Paname.

Le premier né, en hébreu se dit aussi POTOR, ce qui nous a valu assurément des formes en PETER.

Quant au second fils on l'appellera le MISCHNA. Ses trilitères M-S-N et M-CH-N peuvent se retrouver dans MASSON, MACON et... MACHIN. On a maintes fois affirmé que le maréchal MASSENA était juif. Mais point n'est besoin pour cela de voir dans son nom, comme on l'a fait un anagramme de MANASSE. Si le vainqueur d'Essling était véritablement du sang d'Israël il portait un nom immédiatement hébraïque.

Epoux se dit BAAL en hébreu. Ce mot désignant surtout un seigneur, nous en énumérons plus loin les graphies dont la principale est WEYL. Le nouvel époux ou HOTHON deviendra tout aussitôt en français HUTIN.

Le nom de KOROB qui désigne le proche parent pourra s'écrire KORAB et CORAP. Et SCHER qui s'applique au parent en général pousse des formes co-extensives avec certains dérivés de SAR (seigneur) dont nous avons fait état tout à l'heure (ex.: CHERADAME).

LES NOMS DE SPLENDEUR

Avec la racine hébraïque ROS ou ROSCH (parente de l'abyssin RAS) — qui signifie exactement comme le CAPUT latin, *tête, chef et capitaine* — et ses dérivés, nous abordons un vaste secteur de l'onomastique juive.

Si de très nombreux juifs portent des noms commençant par ROSEN, ce n'est point comme on se l'imagine parce que leurs pères ont voulu se parer du nom odorant de la reine des fleurs. ROSEN est en soi un vieux nom hébraïque (ROSON signifie « le premier » et ROZON, « prince », et qui a été porté fréquemment par les *achkénazim*. On le trouve notamment sous les formes de ROSENAU, ROSENBAUM, ROSENBERG, ROSENFELD, ROSENTHAL et ROSENWALD qui signifient en allemand le vallon des roses, le rosier, la montagne, le champ, la vallée et la forêt des roses. En réalité ce sont des « homophonies » correspondant à deux mots hébraïques. Etant admis que BERG est la transcription phonétique de BARUK (béné) et FELD (ou WALD) celle de PHOLOT (le sauveur) on s'aperçoit par exemple que ROSENBERG correspond au « chef bénin » et que ROSENWALD d'une part, ROSENFELD (ou son équivalent néerlandais ROOSEVELT), s'identifient d'autre part, avec le chef sauveur. Et tout à l'avenant.

Il va de soi que tous ces noms ne sauraient être considérés comme spécifiquement juifs. Bien au contraire nous voyons que de nombreuses et très anciennes familles d'Allemagne purement aryennes portent de tels patronymes. Le premier exemple qui vient tout naturellement sous la plume est celle dont est issue le Docteur Alfred ROSENBERG, le célèbre théoricien du racisme. Il ne s'agit pas, notons-le, de quelques exceptions. Pour s'en convaincre immédiatement il suffira d'ouvrir l'*Armorial Général* de RIETSTAP où sont mentionnées 13 familles du nom de ROSEN, 3 du nom de ROSENAU, 8 du nom de ROSENBERG et 6 du nom de ROSENTHAL. Plus quelque quarante familles principalement des marches de l'Est, du surnom de ROSENFELD, toutes sont aryennes.

Notons que le nom de RACINE (eh oui !) porté par des juifs est une graphie correcte de ROSON. Et que le nom de REICH (qui en allemand veut dire « riche ») correspond directement au REISCH hébraïque qui veut dire chef, tout comme ROSCH dont il est la variante.

Sur quoi nous étudierons deux noms familiers à nos oreilles sous les formes de MOLOCH et de BAAL et qui ne désignent pas seulement les idoles sanguinaires de l'antique Orient :

MELEK (roi) qui peut s'écrire MALIK est un nom très répandu chez les Juifs en pays d'Islam. On trouve très fréquemment la graphie MALCA.

BAAL (seigneur et aussi époux) tient une place des plus éminentes dans l'onomastique judaïque. Que l'on intercale deux voyelles entre les lettres B-L et V-L et on retrouvera d'une part les noms de BAYLE et de BEYLE si fréquemment portés par des juifs et d'autre part la série des VEIL, WEIL et VIEL dans laquelle on a vu à tort des anagrammes de LEVI. Il n'est pas exclu d'ailleurs que des LEVI aient eu recours à un

tel déguisement de leurs noms. Pourtant les formes précitées se rencontrent à des époques où les combinaisons anagrammatiques apparaissent comme des plus rares. Quant au BEL si fréquent dans les noms juifs au moyen âge (BEL-ASSEZ), il faut y voir une phonétisation par à peu près de BAAL).

Passons aux « princes » qui se disent principalement NASI, GAON et ALIF.

NASI ou NASSI, avec l'article HANASSI aurait donné, a-t-on dit, HENNESSY. Ce qui est possible. Notons cependant que le nom illustré par la fameuse firme de cognac coïncide avec celui d'une ancienne maison irlandaise.

Gaon (ainsi se qualifiaient les « princes de la captivité ») peut se retrouver dans les formes de GAIN et de ROAN (ce dernier nom est encore actuellement porté par des juifs algériens).

Enfin ALIF (littéralement le premier) donnera aussi bien un OLAF d'apparence si scandinave, ou un ALF qu'on prendra tout naturellement pour un diminutif d'ALFRED ou d'ALPHONSE.

Seigneur, dans son sens le plus général, se dira SAR. D'où tout naturellement CHAR et CHER. Exemples pour les trois formes : SARRAZIN (pour SAR-RASIN, le seigneur chef) CHAREZIC (pour SAR-ISAAC) CHERADAME (pour SAR-ADAM).

Nous arrivons aux chefs militaires dans le vieux sens de capitaine ou si l'on préfère de général.

CORI (qui vient de bélier avec l'idée de chef de troupeau) s'écrira CURI et théophoniquement CURIEL. KOTSIN deviendra CASSIN. Quant à HOBAS on le connaît universellement sous la forme HAVAS.

Enfin SCHOLISH se retrouve en allemand sous les formes de SCHLOSS et de SCHLOSSCHAUER. En Afrique du Nord, la graphie de CHELLOUCHE est fréquente.

Voici maintenant un certain nombre de verbes impliquant l'idée de puissance et de conquête que nous ferons suivre de leurs phonétisations.

DOROK — il s'élève = DARACQ, DURCK (DURCKHEIM), DRUCK (DRUCKMAN).

DOGOL — il se glorifie = DEGOL et DEGAULLE.

SHOLOT — il domine = SHALIT (nom porté notamment à Tel Aviv).

JOROSCH — il conquiert = JAURES.

JOBOL — il triomphe = JAVAL.

LOKOH — il s'empare = LEKAH (d'où LECA-CHE). MAGER — il anéantit = MAGRÉ.

MOCHOL — il règne = MICHEL.

TZOLA — il prospère = ZOLA.

Deux des correspondances que nous proposons sont bien propres à faire se récrier certains de nos lecteurs : « Quoi, diront-ils, peut-on sans extravagance suggérer que JAURES et l'ex général de GAULLE seraient du sang d'Israël » ?

Et ma foi, pourquoi pas ? Nous avons contemplé, dans la salle même du café où le trucidé Villain un portrait du leader marxiste qui ne déparerait en rien une iconographie du rabbinat. C'est avec l'argent d'une douzaine de banquiers juifs qu'il fonda l'*Humanité*. On nous alléguera qu'il laissa baptiser sa fille avec de l'eau

du Jourdain ? Ce à quoi nous nous bornerons à rappeler, d'abord que des sectes juives se sont réclamées de Saint Jean-Baptiste (des Pharisiens même ayant été immergés dans le ruisseau palestinien). Ensuite que les Juifs qui conservent pieusement quelques pincées de la terre des ancêtres peuvent bien tenir en même dévotion quelques gouttes d'eau d'identique origine.

Quant à De GAULLE — dont le nom est introuvable dans les répertoires et de l'onomastique et de la toponymie française — il brille également par son absence dans les armoriaux. Ayant eu l'occasion d'insister sur l'étrangeté de son cas dans le *Matin*, nous avons pu constater que les réactions de ses partisans les mieux informés étaient sans fondement aucun.

Pour en terminer avec les noms impliquant une idée de puissance, nous noterons que KEREN (force) s'est écrit KERN et sans doute CARON. Et, en russe, KERENSKY.

Que HOSON (force) correspond à HAUSEN et HESSEN, enfin que THAL (hauteur) se retrouve dans les noms de THALMAN, ROSENTHAL, LOWENTHAL, etc., et dans celui de VAN THAL fréquemment porté par les Juifs des Pays-Bas.

Le riche qui, pour les juifs, plus encore que chez les autres peuples synonymes de puissant, le OSCHIR traduit son nom en ACHARD, OSIRIS, etc.

L'idée de pureté se retrouve dans les noms suivants :

1° BAR dont les graphies sont co-extensifs à celles du groupe dérivé de son homonyme BAR (fils).

2° KOSCHER d'où KAYSER, COSSER, etc.

3° NOBOR d'où NAVARRE, NEVERS, NOVARE, NAVYR, etc.

4° HAP d'où HEPP et HOFF.

La notion de droiture et d'orthodoxie se traduit par HAGINO d'où HAGUENAU et HAGUENAUER. On sait que l'étymologie généralement proposée pour « huguenot » — qu'on fait venir de l'allemand « Eidgenosse » ou confédéré — est incertaine. Nous estimons infiniment plus probable que quelque hébraïsant aura puisé dans le vocabulaire juif.

Le juste ou le TZADOK, transcrit habituellement par ZADOC, figure par son initiale transformée en finale dans de nombreux noms siglaires. C'est ainsi que SCHATZ veut dire : SCHALOM TZADOK.

Le compatissant HOMAL s'écrira HOMOLLE.

Quant au saint (KADOSCH) qui pourra devenir CADO; il convient de lui attribuer sans hésitation le nom si répandu de KATZ.

Le fidèle, DOBOK, deviendra DUBEC, nom qui a une apparence toute française.

Passons à la beauté. Et nous verrons que :

1° SCHEPER a donné une infinité de noms parmi lesquels nous noterons :

a) Les SCHAPIRO et SCHAPIRA, b) SCHEFFER, c) SCHEPERD, d) SAFIR, etc.

2° POROR se retrouve dans PEREIRA, PEREIRE, FERER, etc.

3° JOPO s'est écrit JOFFE (nom d'un célèbre bolchevick juif).

4° HIN a formé son patronyme à Henri HEINE.

GODOL (le précieux) se retrouve dans GADALA et pourra s'écrire GIDEL. Quant au trésor, SGOULO, il deviendra SEGAL, SEIGLE, SIGAL et en hongrois

SIKUL qui est le nom des cavaliers des marches frontières.

Disons encore que PROTH (fécond) peut se retrouver dans FROT. Et que MARBE (mot qui inclut l'idée de largesse) est bel et bien devenu MARBAIS et peut être MIRBEAU.

Nous terminerons par quelques remarques sur des noms de matières précieuses, en l'espèce :

a) POZ (or pur) se retrouvera dans PAZ, nom séphardin qui peut être aussi la traduction de SALOMON.

b) SOGOR (or fin) deviendra SEGOR et SEGUR.

c) PANAK (beaume) pourra donner PINCK, FUNCK, etc. FINCKELSTEIN, FINCKELHAUS, etc. sont parmi ses dérivés.

d) NERD (nard) a donné sa syllabe finale à BERNARD. Et aussi les noms de NORDMAN, NORDAU, etc.

Enfin le trésor (NKOT) a donné son nom au fameux NAQUET.

NOMS DE METIER

MARKOLETH veut dire commerce, d'où commerçant. Le nom de MERKAL est assez fréquent. Mais le K se mutant en G nous avons aussi des MARGOLITH et surtout des MARGULIES. D'autre part, MERKAL a pu donner en français MARSAL et MARCHAL. Enfin les formes translatives sont nombreuses : MERCATOR au moyen âge; KAUFFMAN (co-extensif au diminutif de JACOB comme on le verra plus loin). Et MARCHAND. Oui, ce nom si français illustré par le héros de Fachoda a été aussi porté par des Juifs : un grand rabbin de Paris s'appelait ENNERY MARCHAND.

Remarque qui fera sourire, MARGOULIN vient directement de MARKOLETH.

Quant au marchand de bétail humain, il s'appelle en hébreu, tenons-nous bien, le MAKRO. L'étymologie du français « maquereau » restait inexplicée. La voici désormais bien établie. Ainsi des prototypes Juifs ont été les parrains des « maquereaux » et des « margoulines ! »

L'artisan, HOROS (ou HOROSCH) a donné des HIRSCH qui rejoignent les HIRSCH totémiques (le cerf de NEPHTHALI). De même que l'orfèvre, TSOREF a fourni des CERF confusifs avec le même nom totémique.

Le comptable et l'écrivain, SOFER déguisera son nom dans des formes en S-F-R (SAFIR) ou S-P-R (SAPEUR) mais sans mutation de l'initiale S laquelle est un « samesch » qui ne comporte pas de chuintante en SCH.

Le prêteur, MALVE deviendra tout naturellement MALVY. Il était inutile de se casser la tête pour assigner au nom de l'ancien ministre de l'Intérieur de la Grande Guerre une étymologie syncopée de MALCALEVY. L'usurier (de THARBITH, usure) a donné, conjointement avec THARBOTH (race) toute la gamme des DREYFUS, TREYFOUS, etc. que nous avons étudiés plus haut.

Le changeur, HALPHEN, se métamorphose en AL-

PHAND, ALPHAUD, ALPHANDERY. La forme directe HALPHEN est fréquente.

LES NOMS DE COULEUR

Les noms de couleurs se retrouvent fréquemment dans l'onomastique juive. Ils se limitent néanmoins à trois couleurs : le blanc, le noir et le rouge. Ce qui s'explique aisément, le noir et le rouge se rapportant aux pigmentations capillaires des Juifs et la couleur blanche, elle, correspondant en tout temps et en tout lieu à une idée de pureté.

Notons encore que le rouge est la couleur distinctive de Juda qui lave dans le vin son vêtement et dans le sang des raisins son manteau et qui a les yeux rouges de vin (Genève 49).

La couleur blanche se désigne en hébreu sous plusieurs termes, à savoir :

1° LOBON ou LOVON deviendra LUBIN et, pourquoi pas ? LEBON.

Il contribue sans doute à donner des LOEWEN dont le gros contingent relève pourtant de JUDA.

2° HELBON, ou HELVON qui peut avoir donné des HALPHEN.

3° HOR qui notamment a donné son prénom au ministre judéo-britannique BELISHA.

4° Le blanc éclatant TZAHAR qui s'est décliné en ZAHAROFF.

Quant au blanc suprême, le « blanc comme la neige » SCHELEG ou SELEG, il s'épanouit dans SELIG et SELIGMAN. Notons l'anagramme GELIS et GILES. Et notons la clef du nom du fameux SCHYLOCK correspondant à la trilitère SCH-L-G dont la finale a été modifiée par une mutation des plus courantes.

D'innombrables juifs se sont affublés de noms aryens évoquant l'angélique couleur de l'innocence. C'est ainsi qu'ils s'appellent ou WEISS, ou ALBO, BIANCHI, BLANC, etc.

Le noir se désigne par OPEL et SCHOHOR.

Dans le premier cas nous trouvons toute une gamme en OP-L, OPH-L, OPF-L. Et notamment OPAL, APPEL, AFFEL, EIFFEL, APFEL.

Passons au rouge. SCHONI donnera des finales en SOHN et SON et des préfixes en SCHOEN.

SCHASCHAR ou SASCHAR s'écrira directement SCHOSSCHER, SUCHARD, CHAUCHARD.

Le nom de ROTH (rouge, en allemand) est porté par de nombreux Juifs. Il entre aussi dans la formation de noms composés. Est-il besoin d'évoquer l'illustre exemple des ROTHSCHILD ?

Quant au pourpre, ARGOMON, il deviendra très régulièrement ERCKMAN.

(A suivre.)

N. B. — Nombre des noms cités dans le présent article et principalement les français peuvent être portés par d'authentiques Aryens. Les Juifs, en effet, se sont ingéniés à usurper les patronymes des autochtones parmi lesquels ils campaient.

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE

par Georges MAUCO

*Secrétaire général de l'Union internationale
pour l'étude scientifique des Problèmes de la Population*

NOTE

Dans un précédent article n° 6 de L'ETHNIE FRANÇAISE) consacré à l'immigration étrangère en France, nous avons été amené à faire un exposé — qui a été jugé sévère — des inconvénients de l'immigration des réfugiés arméniens. C'est que nous n'avons établi qu'un bilan imposé par 20 ans d'expérience, et non une étude détaillée de la population arménienne en France.

Une telle étude ferait apparaître des exceptions heureuses, les qualités de certaines familles laborieuses, le courage de quelques Arméniens adaptés au travail manuel dans l'industrie et même dans l'agriculture. Elle mettrait en valeur l'origine ethnique et la formation chrétienne des Arméniens qui facilitent l'assimilation ; l'existence d'une patrie à laquelle ils restent attachés et l'absence d'une activité politique internationale agissante. Toutes choses qui distinguent nettement les réfugiés arméniens des réfugiés et apatrides juifs.

G. MAUCO.

La population de la France s'élevait, au dernier recensement, à 41.900.000 habitants, soit 76 habitants par kilomètre carré. La France se plaçait ainsi au 5° rang des grandes puissances européennes, après la Russie, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Pour le nombre d'habitants au kilomètre carré, elle n'arrive qu'au douzième rang. Des pays comme la Hollande et la Belgique sont quatre fois plus peuplés proportionnellement que la France et la plupart des grandes nations comptent deux fois plus d'habitants par kilomètre carré.

Mais ces chiffres d'ensemble ne donnent qu'une idée imparfaite de la situation démographique de la France. Seule l'étude du mouvement naturel de la population permet de mesurer avec exactitude le problème français de la population. Nous étudierons ici les principaux facteurs qui déterminent ce mouvement naturel : nuptialité, natalité, mortalité et taux d'accroissement ou de diminution de la population en France.

LA NUPTIALITE. — La fréquence des mariages depuis un siècle n'a guère varié en France sauf après les guerres, en raison des unions ajournées et réalisées dès la paix établie. En moyenne la nuptialité varie entre 140 et 150 mariages par 10.000 habitants, chiffre assez faible qui place la France dans les derniers pays européens.

Mais il ne faut pas oublier que le nombre des mariages est condition du nombre des mariables et non du chiffre total de la population. Dans un pays qui compte beaucoup de vieillards comme la France, la fréquence des mariages doit être étudiée pour les seuls mariables adultes, c'est-à-dire pour les hommes de 18 à 59 ans,

pour les femmes de 15 à 49. De ce point de vue la nuptialité en France était une des plus élevées d'Europe et même du monde. La fréquence des mariages pour 10.000 hommes est de 837, et pour 10.000 femmes de 769. Voici les chiffres de nuptialité dans divers pays :

	Fréquence des mariages pour 10.000	
	hommes de 18 à 59 ans	femmes de 15 à 49 ans
Japon	931	952
Hongrie	893	766
FRANCE	837	769
Angleterre	735	577
Allemagne	720	604
Hollande	698	599
Espagne	675	575
Italie	637	540
Suède	507	472

Ainsi, contrairement à ce que l'on croit communément, le célibat n'a pas grande influence sur le déclin démographique de la France. La nuptialité est en France une des plus fortes du monde et on ne saurait espérer beaucoup d'une augmentation du nombre des mariages.

NATALITE. — Le nombre des naissances par rapport au chiffre total de la population en France apparaît très faible si on le compare à celui des autres pays. Ces dernières années, la France enregistre en moyenne 630.000 naissances vivantes par an, soit 150 pour 10.000 habitants. Or, l'Espagne enregistre 250 naissances pour 10.000 habitants, l'Italie 230, la Hollande 202, l'Allemagne 190, le Japon 310, la Roumanie 300.

De 1930 à 1938, la France enregistre 6 millions de naissances, l'Allemagne 12 millions et l'Italie 8 millions.

En 1802, la France avait une natalité de 320 pour 10.000 habitants. La réduction de la natalité dépasse donc 50 % en un siècle.

Toutefois depuis quelques années, la France n'est plus la dernière pour la faible proportion des naissances. L'Angleterre, la Suède, la Norvège, proportionnellement à leur population enregistrent moins de naissances que la France : Le graphique N° 1 qui indique le nombre de naissances pour 10.000 habitants au cours des années 1900 et 1937 révèle bien la chute généralisée du nombre des naissances dans tous les pays européens, dont certains ont dépassé la France. Il reste toutefois que la France a connu la première la baisse de la natalité. De ce fait, elle compte un plus grand nombre de générations réduites et un vieillissement de sa population par diminution des jeunes générations.

FECONDITE. — Mais ce n'est pas par rapport à la population totale qu'il convient de proportionner les naissances, mais par rapport au nombre de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans). De ce point de vue, la fécondité en France s'est effondrée depuis un demi-siècle. Vers 1860 il naissait 102 enfants pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans. Aujourd'hui il n'en naît que 67.

Cet effondrement de la fécondité est général, quoique plus tardif dans les autres pays. Dans les princi-

faible fécondité (56 pour 1.000 femmes); a opéré depuis un véritable redressement et accru de près d'un tiers sa fécondité.

MORTALITE. — La proportion des décès pour 10.000 habitants a diminué en France de 260 à 160, soit une réduction de 40 %. On remarquera que cette diminution de la mortalité est nettement inférieure à celle de la natalité qui dépasse 50 %. C'est que la mort dépend beaucoup moins de la volonté des hommes que

En 1900.

En 1937.

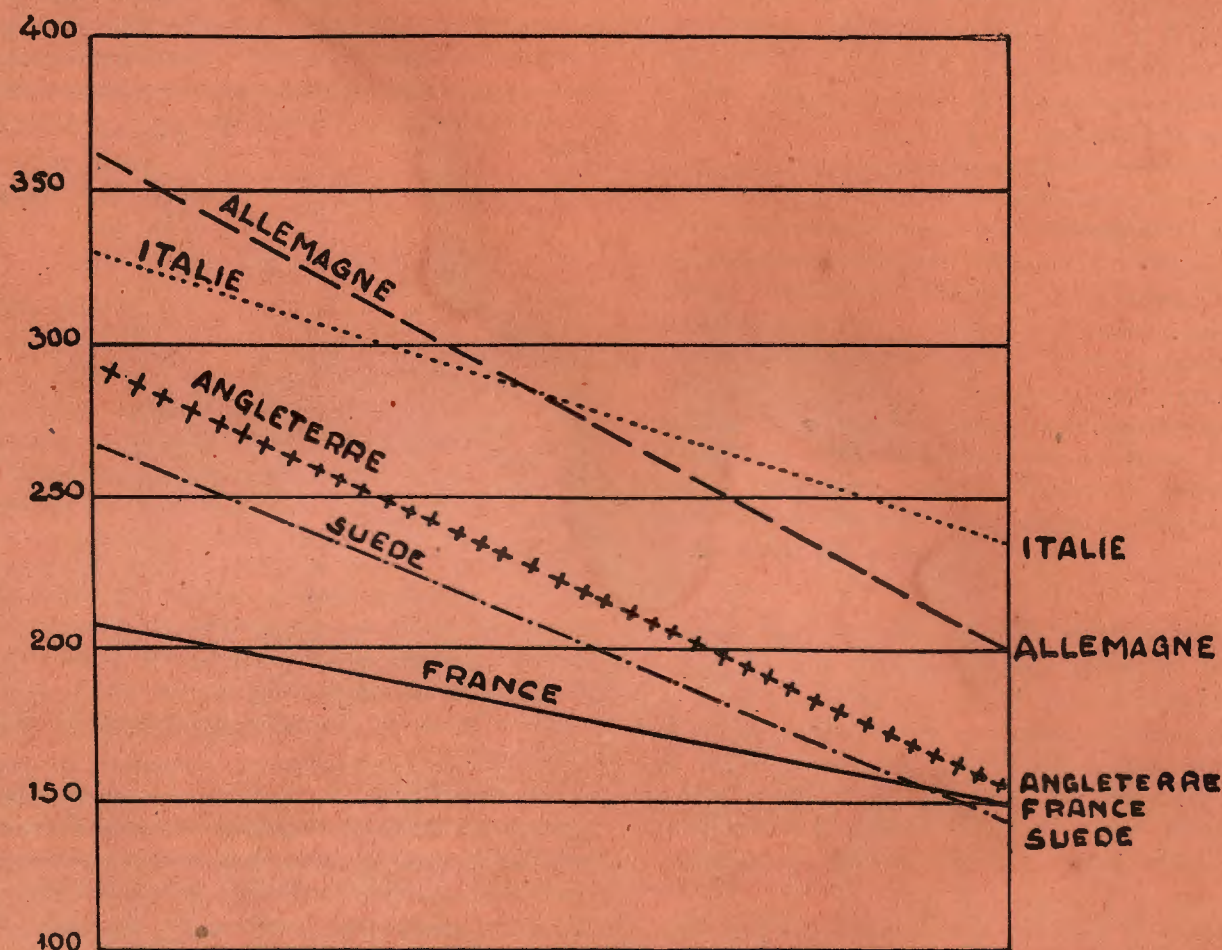


Fig. 1. — Le nombre de naissances pour 10.000 habitants, au cours des années 1900 à 1937.

paux pays européens la fécondité (nombre de naissances pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans) s'établissait ainsi:

Pologne	130
Espagne	105
Italie	95
Allemagne	92
Hongrie	87
FRANCE	68
Belgique	67
Suisse	60
Suède	56
Angleterre	56

De sorte que la France n'est plus au dernier rang pour la fécondité. Celle-ci s'est effondrée avec une telle rapidité dans nombre de pays européens que ceux-ci ont dépassé la France dans la voie redoutable de la restriction des naissances. Il convient de signaler que l'Allemagne qui avait connu le même processus jusqu'en 1932, où elle se classait parmi les pays ayant la plus

la naissance. La France est un des pays où la mortalité est la plus élevée par rapport au chiffre de la population.

Mortalité pour 10.000 habitants :

Japon	168
FRANCE	157
Espagne	155
Italie	137
Suisse	118
Allemagne	117
Suède	117
Angleterre	117
Pays-Bas	87

Une telle mortalité s'explique en partie par le très grand nombre de vieillards dans une population où la natalité s'est effondrée de moitié en un siècle. Si on étudie la mortalité en fonction de l'âge et du sexe on constate que la mortalité masculine dépasse de 15 % la mortalité féminine. La fréquence des décès est très forte chez les enfants de moins d'un an et atteint la même

proportion que chez les vieillards de plus de 75 ans. Or, sur une moyenne annuelle de 650.000 décès en France, plus de la moitié sont fournis par le groupe d'âge de plus de 60 ans. La mortalité a diminué à tous les âges depuis un demi-siècle en France, mais spécialement pour les groupes d'âges de 0 à 40 ans et surtout pour les femmes. Les progrès sont moins sensibles pour les hommes adultes.

L'espérance de vie (c'est-à-dire la durée qu'aurait à vivre chaque individu étant donné la durée moyenne de vie) traduit bien la diminution de la mortalité. Pour les hommes, l'espérance de vie est passée de 39 ans vers 1865 à 55 ans en 1937, soit une augmentation de 16 ans. Pour les femmes cette augmentation est de 18 ans.

Mais par comparaison avec les autres pays, la France garde une mortalité élevée. Seuls, la Russie et le Japon ont, à tous les âges une mortalité plus forte qu'elle. L'écart entre la mortalité française et étrangère est particulièrement marquée aux âges adultes. Les hommes de 20 à 21 ans et de 40 à 41 ans ont, en France, une mortalité presque double de celle des grands pays européens. Il y aurait donc des progrès à réaliser pour atténuer la mortalité. Le tableau ci-après montre que l'espérance de vie en France est une des plus basses d'Europe, surtout à partir de 20 ans et particulièrement pour les hommes :

Espérance de vie (nombre probable d'années à vivre)

	à la naissance :	
	Hommes	Femmes
Pays-Bas	62	63
Suède	61	63
Allemagne	59	62
Angleterre	58	62
FRANCE	55	59
Italie	53	56
Japon	44	46
Russie	42	46

	à 20 ans :	
	Hommes	Femmes
Pays-Bas	49	49
Suède	48	49
Allemagne	48	49
Angleterre	46	48

	1935		1936		1937		1938
France	— 19.000	—	11.500	—	12.000	—	34.000
Angleterre	+ 150.000	+	139.000	+	120.000	+	121.000
Allemagne	+ 469.000	+	481.000	+	478.000	+	545.000
Italie	+ 400.000	+	373.000	+	376.000	+	395.000
Hollande	+ 96.000	+	97.000	+	94.000	+	92.000

Cette situation exceptionnellement inquiétante de la France apparaît encore plus grave si l'on fait abstraction de la population étrangère. Les étrangers en France contribuent à atténuer sensiblement le déficit des naissances françaises. Ils enregistrent en moyenne 43.000 naissances pour 24.000 décès par an. L'excédent des décès pour la seule population française a donc été, depuis 1935, de 30.000 à 40.000 par an.

Italie	46	48
Russie	43	47
FRANCE	42	46
Japon	40	42

Si la France pouvait abaisser sa mortalité comme les pays les plus favorisés, c'est un gain de 120.000 existence qu'elle pourrait obtenir chaque année. Le gain porterait surtout sur le groupe d'âge de 20 à 59 ans. Il resterait plus faible pour les vieillards et les enfants, pour lesquels la France a un taux de mortalité plus réduit.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. —

L'étude détaillée des facteurs déterminant le mouvement de population montre donc qu'ils sont tous défavorables pour la France. Mais à des degrés divers et parfois en contradiction avec l'opinion du grand public. C'est ainsi que la nuptialité se maintient à un taux normal et place la France en bon rang. La fécondité s'est effondrée, mais sans cependant diminuer plus que dans les autres pays européens, ni autant que le laisse supposer le taux brut de la natalité. Par contre cet effondrement de la fécondité a été bien plus précoce en France que dans les autres pays d'où vieillissement de la population. La mortalité a beaucoup baissé, mais demeure forte, surtout la mortalité adulte, comparativement à celle des autres pays.

D'autre part — et ceci est capital — l'avance française dans la voie de la restriction des naissances, réduisant depuis plus longtemps le nombre des individus en âge de procréer, place le pays en état d'infériorité quant au nombre des naissances, même avec une fécondité actuelle non inférieure à celle des autres pays.

De cet ensemble de constatations il résulte que le mouvement naturel de la population française tend fortement vers la régression, malgré une nuptialité et une fécondité relativement satisfaisantes, comparées à celles des autres pays. Depuis 1890, en effet, la France seule de tous les pays européens a connu de nombreuses années où les décès dépassent les naissances. En 1935 l'on enregistre en France un excédent de 18.000 décès, alors que l'Allemagne note un excédent de 470.000 naissances, l'Angleterre de 122.000 ; l'Italie de 402.000, la Hollande de 97.000 et le Japon de 1 million 28.000. Depuis 1935 la France enregistre un déficit annuel moyen de 20.000 décès :

Excédent des naissances ou des décès :

	1935		1936		1937		1938
France	— 19.000	—	11.500	—	12.000	—	34.000
Angleterre	+ 150.000	+	139.000	+	120.000	+	121.000
Allemagne	+ 469.000	+	481.000	+	478.000	+	545.000
Italie	+ 400.000	+	373.000	+	376.000	+	395.000
Hollande	+ 96.000	+	97.000	+	94.000	+	92.000

Toutefois, ici encore, il faut se rappeler l'importance en France des éléments de plus de 60 ans, qui n'interviennent plus dans la procréation et contribuent à accroître la mortalité. De sorte que les excédents de naissances ou de décès par rapport à la population totale renseignent mal quant à la capacité de renouvellement. C'est le *taux de reproduction* qui peut fournir ici les indications les plus précises car il se limite à

une génération isolée, spécialement féminine, en âge de procréer, de 15 à 49 ans. Ce taux de reproduction ou de remplacement est dit *brut* ou *net*. Il est dit *brut* lorsqu'il est calculé sur le nombre de naissances féminines fournies par un groupe de 1.000 femmes de 15 à 49 ans, à effectif constant, sans tenir compte de la mortalité. Le *taux net* de reproduction, au contraire, tient compte à la fois de la fécondité et de la mortalité des femmes de 15 à 49 ans. Il offre donc le maximum de précision. Le tableau donné ci-après indique les taux nets de reproduction dans divers pays européens et permet de situer exactement la France.

Taux nets de reproduction et taux d'accroissement ou de réduction de la population :

Pays	Taux naturel annuel	
	Taux net de reproduction pr 1.000 femmes	d'accroissement ou de réduction pr 100.000 habitants
Suède	79	— 79
Angleterre	80	— 74
Suisse	80	— 74
FRANCE	88	— 45
Allemagne	89	— 39

Espagne	124	+ 70
Grèce	125	+ 71
Italie	122	+ 66
Pologne	136	+ 100
Ukraine	167	+ 173

D'après ces chiffres, le renouvellement d'une génération féminine n'est plus assuré qu'en Italie, en Espagne, en Grèce, en Pologne et en Ukraine. Dans tout les pays d'Europe Occidentale la population est en voie de régression. L'Allemagne, la plus menacée jusqu'en 1932, s'est aujourd'hui redressée, son taux de reproduction passant de 76 en 1932 à 89 en 1937. La Suède, l'Angleterre restent les plus atteintes. La France est relativement mieux placée, mais il ne faut pas oublier qu'elle le doit en partie à l'immigration étrangère, qui contribue pour une large part à sa fécondité et à son renouvellement. Enfin, rappelons encore que la France est entrée depuis plus longtemps que les autres pays dans cette voie de la régression, d'où une anémie démographique plus accentuée.

La plupart des pays européens sont donc en état de



Fig. 2. — Pays en état de dépopulation virtuelle.

dépopulation virtuelle, malgré l'impression contraire donnée par les excédents bruts de naissances (voir Carton n° 2). Seuls, les pays d'Europe orientale et méditerranéenne ont une situation démographique favorable. La régression atteint tous les pays de l'Europe occidentale et spécialement les pays les plus évolués. Toutefois, l'Allemagne, depuis 1935, tend à échapper à cette régression ainsi que la Hollande.

Un démographe allemand, BURGDOERFER, a calculé la vitesse à laquelle se réduirait un groupe humain pratiquant le système de la famille de deux enfants, tel qu'il domine en Europe occidentale et spécialement

en France. Un effectif initial de 1.000 personnes serait remplacé par 621 personnes trente ans après, par 386 après soixante ans et par 240 après quatre vingt-dix ans. C'est dire qu'en moins d'un siècle la population initiale serait réduite des trois quarts. Il y a là un grave problème non seulement pour la France, mais pour toute la civilisation européenne.

En ce qui concerne la France, la plus anciennement atteinte, la population à prévoir en 1985, si la fécondité et la mortalité demeurent inchangées, sera de 34 millions seulement. Elle ne sera que de 29 millions si la fécondité et la mortalité diminuent au rythme moyen de ces dernières années.

LES ARMÉNIENS EN FRANCE

par R. KHERUMIAN

Docteur en anthropologie de l'Institut
d'Archéologie de Moscou

Dans la note liminaire de l'article qui précède, notre éminent collaborateur Georges MAUCO a bien spécifié que ses données sur les Arméniens ne se rapportaient pas à l'ensemble de ce peuple. Les intéressantes indications de R. KHERUMIAN nous engagent cependant à publier le mémoire qu'il nous adresse, écrit en réaction contre celui de Georges MAUCO.

« Quoique l'on ait beaucoup écrit sur les Arméniens, il est certain qu'on ne les connaît en Europe que d'une façon bien imparfaite, et que l'on réédite sur leur compte des notions souvent fort erronées. » Ecrites en 1895, ces paroles d'Ernest CHANTRE, l'infatigable explorateur du Caucase et de l'Arménie, sont encore d'actualité en 1942. Ce n'est en effet que par une ignorance du sujet que l'on peut expliquer certains articles de journaux — dont celui de Georges MAUCO. C'est pour empêcher l'extension de fausses notions sur les Arméniens en général, et plus spécialement sur ceux qui résident en France, que nous nous sommes décidé d'écrire les lignes qui vont suivre.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un groupe ethnique résidant sur un territoire qui lui est étranger, on doit l'examiner dans ses trois aspects principaux : sa valeur biologique, ses caractères psychologiques, et, enfin, sa valeur sociale et économique. L'étude de la valeur biologique doit permettre de déceler, d'une part le degré de sa parenté raciale avec le peuple au sein duquel il se trouve incorporé et, d'autre part, la présence (ou l'absence) en lui des manifestations pathologiques ou morbides. L'examen des caractères psychologiques poursuivant, sur un plan différent, le même but, est beaucoup plus délicat, car, il s'agit, pour obtenir un jugement objectif, de ne pas généraliser quelques observations individuelles, pouvant être ou étant habituellement peu typiques ; il faut donc puiser les enseignements dans l'histoire du peuple, ses antécédents, étudier sa constitution sociale, sa religion, sa littérature, ses mœurs, etc... Enfin, la valeur sociale et économique des immigrants (ou des réfugiés) doit se juger d'après leur comportement en temps de guerre, les professions exercées en temps de paix, le taux

de criminalité, etc... Ce programme, tout imparfait et abrégé qu'il soit, est encore trop vaste pour les cadres d'un article de revue ; je n'aborderai donc que quelques points essentiels du problème des Arméniens en France.

Personne n'ignore que la race et le peuple ne se superposent en aucune partie du monde. Nul peuple n'est composé par une seule race. Mais si chaque peuple est un agglomérat de diverses races, leur pourcentage varie d'une contrée à l'autre. L'Europe Occidentale et Centrale ne comprennent que les divers rameaux de la Grande-race européenne, à l'exclusion presque totale des Mongoloïdes et des Négroïdes ; ainsi la composition raciale de la France, qui fut dressée par Montandon, présente le tableau suivant :

Nordiques : 1 % ;
Sub-nordiques : 30 % ;
Dinaroïdes : 15 % ;
Alpins : 30 % ;
Ibéro-insulaires (Méditerranéens) : 10 % ;
Littoraux (Atlanto-méditerranéens) : 10 % ;
Basques : 1 % ;
Allogènes (Judaïques, Araboïdes, Négroïdes, etc...) : 3 %.

Dans ses grandes lignes, la composition raciale des Arméniens représente un tableau ressemblant au précédent :

Dinariques et Dinaroïdes : 60 % environ ;
Alpins : 20 % environ ;
Méditerranéens et Atlanto-méditerranéens : 10 % environ ;

Nordiques et Sub-nordiques : 10 % environ.

Selon certains auteurs, il y aurait davantage de Nordiques et Sub-nordiques, de sorte que la composition

raciale des Arméniens présenterait les rapports suivants :

Dinariques et Dinaroïdes : 54 % environ;

Alpins et Méditerranéens : 31 % environ;

Nordiques et Sud-nordiques : 15 % environ.

Cet aperçu sur les races du peuple arménien permet d'ores et déjà de faire deux constatations importantes : l'absence totale de tout élément non-europoïde (mongoloïde ou négroïde) et la forte prédominance du type dinaroïde. L'absence chez les Arméniens d'éléments non-europoïdes fut remarquée et notée unanimement par tous les anthropologues, qui n'ont jamais rencontré chez eux des caractères mongoloïdes ou, à plus forte raison, négroïdes (lèvres éversées, cheveux crépus, pommettes saillantes, bride mongolique, etc...) Le type dominant des Arméniens est le Dinarique (ou dinaroïde). Les individus de cette race se caractérisent par une taille haute ou surmoyenne (de 167 à 172 de moyenne); corps robuste, mais svelte, généralement maigre, aux jambes hautes. La tête est brachycéphale, mais de façon très différente de la brachycéphalie des Alpins : au lieu d'être sphérique et large, elle est courte (l'occiput aplati, « en coup de hache »), haute et relativement peu large. La face est longue, même très longue, le front légèrement fuyant, le nez proéminent, long, de forme droite, mais aussi, souvent busqué ou convexe. Les sourcils (comme du reste tout le sys-

tème pileux) sont très développés, souvent réunis et contribuent beaucoup à accentuer le faciès des Arméniens. Les cheveux sont bruns, droits, quelquefois très légèrement ondulés jamais frisés ou crépus. Les lèvres sont minces, même très minces, le teint est comme légèrement hâlé. Les yeux sont pour la plupart de couleur mixte, c'est-à-dire brun clair ou très clair, verdâtres ou verts : les yeux bleus sont relativement rares. Voici d'après mes observations (qui concordent avec celles d'autres anthropologues) la répartition de la couleur des yeux (pour 194 Arméniens hommes) :

Yeux bleu-pur et gris : 13,10 %;

Yeux gris-vert, verts, jaunes : 28,70 %;

Yeux brun clair et très clair : 20,08 %;

Yeux brun foncé et très foncé : 38,12 %.

A cette description du type arménien le plus caractéristique (mais non exclusif, bien entendu) doit s'ajouter un coup d'œil sur les *groupes sanguins*. On sait l'importance que l'on attache actuellement (à tort ou à raison) à la « formule sanguine » des peuples, c'est-à-dire à la distribution des groupes O, A, B, AB. A ce point de vue, les Arméniens se placent sur l'échelle séro-raciale à proximité des peuples d'Europe Occidentale et Centrale (forte prédominance de A, faible pourcentage de B) ainsi qu'il en résulte du tableau suivant :

	O	A	B	AB
500 Français (HIRZFELD)	43,2	42,6	11,2	3,0
8.662 Allemands (GUNDEL)	37,3	43,7	13,4	5,7
6.000 Allemands (SUCKER)	37,1	42,9	15,5	4,5
3.816 Arméniens (SEMENSKAIA)	31,2	48,5	13,8	6,5
380 Arméniens (KOSOVITCH)	29,9	46,3	12,8	11,0
408 Arméniens (KHERUMIAN)	36,7	51,7	8,58	2,9
11.488 Polonais (HALBER et MYDLARSKI)	32,5	37,6	20,9	9,0
2.200 Russes (AVDEJEVA)	32,0	38,5	23,0	6,5
385 Tziganes (VERZAS)	34,2	21,1	38,9	5,8
214 Kalmouks (EFREMOF)	25,7	22,9	40,6	10,8

Il me paraît utile d'examiner rapidement la question de la santé et de la robustesse physique des Arméniens. Déjà CHANTRE avait noté que « ...la force des Arméniens de certains districts est proverbiale ». Montagnards vivant sous un climat rude aux hivers rigoureux, aux neiges abondantes, les paysans arméniens possèdent une force et une résistance à la fatigue extraordinaires. DESCAMPS citait les colporteurs arméniens du siècle dernier, qui faisaient à pied le voyage du Caucase à la foire de Leipzig. Mes expériences avec le dynamomètre à main m'ont donné une confirmation complémentaire de la grande vigueur physique des Arméniens, sur laquelle, du reste, les témoignages historiques (et ethnographiques) sont très abondants :

	Pression main droite	Pression main gauche
Fellahs de Karghi (HRDLICKA)	34	31
Indiens U. S. A. —	40	34
Nègres U. S. A. —	41,5	38,6
Blancs U. S. A. —	45	37
Arméniens (KHERUMIAN. 137 expériences)	52,3	46,6

A cette grande vigueur, s'allie une santé à toute épreuve, favorisée par la sobriété du peuple, exempt, presque totalement d'alcooliques. Les diverses enquêtes faites dans les villages arméniens ont démontré également l'absence presque totale de maladies vénériennes (syphilis, blennorrhagie), et l'extrême rareté du cancer. Je compte publier sous peu les données statistiques sur la répartition des maladies chez les Arméniens, mais d'ores et déjà je suis en mesure d'affirmer, que, non seulement les Arméniens ne sont affectés par aucune manifestation pathologique, qui leur serait particulière, mais en somme on constate qu'un très faible pourcentage de malades. Il en est de même pour les organes sensoriels : peu de myopes et de sourds. Peu ou pas de malformations. Enfin, la grande durée moyenne de la vie, de nombreux cas de longévité et une très forte natalité, constituent des faits qui confirment la vitalité des Arméniens.

Ce rapide coup d'œil sur quelques points d'anthropologie des Arméniens permet déjà de tirer des conclusions importantes. Tout d'abord, en tant que peuple, exempt de tout métissage non-europoïde, les Armé-

niens s'intègrent, malgré la situation excentrique de leur patrie d'origine, à l'ensemble des peuples d'Europe Occidentale et Centrale, avec lesquels ils présentent une identité évidente de composition raciale (et du reste, des origines ethniques). Deuxièmement, par leurs qualités de robustesse, de santé, de fécondité, et par le faible pourcentage de malades, ils constituent un apport ethnique de valeur.

En abordant la question des caractères psychologiques du peuple arménien, il me semble difficile de la séparer du problème de leur comportement sur le plan social et économique. La mentalité d'un peuple est une résultante de plusieurs facteurs. Une certaine part en est due aux facteurs héréditaires, c'est-à-dire à la race, mais la science est incapable à l'heure actuelle de délimiter exactement son étendue. D'autres facteurs viennent s'ajouter, et quelquefois modifier ce bagage héréditaire. Telles sont les influences du sol, des professions exercées, des vicissitudes historiques de la religion, etc.

Les Arméniens sont un peuple de paysans. 85 % d'Arméniens d'Arménie, en dépit des catastrophes qui se sont succédé depuis la dernière moitié du siècle, sont restés cultivateurs. Cette énorme prédominance de paysans explique que l'émigration arménienne est un fait tout récent. Ce n'est en effet que depuis la guerre de 1914-1918 qu'on constate la dispersion (partielle) des Arméniens. Les statistiques d'avant 1900 montrent que la masse (numériquement écrasante) des Arméniens, restait sur la terre de leurs ancêtres. Voici les chiffres donnés par CHANTRE en 1895 : pour un total de 4.845.550, 100.350 seulement se trouvaient dans les pays éloignés de l'habitat historique des Arméniens (dont 14.500 en Bulgarie et Roumanie ; 15.900 en Europe ; 12.750 en Amérique). Le reste étant cantonné en Arménie et pour une faible part dans les provinces limitrophes de Turquie, du Caucase et de la Perse. Cette situation a été changée par la guerre 1914-1918, qui fut une effroyable catastrophe pour le peuple Arménien. Mais, nous retrouvons toujours 70 % du nombre total (diminué par rapport aux données de 1895, par suite de la guerre, de la famine, des déportations, etc... de la période 1915-1921), vivant en Arménie soviétique et au Caucase. Et comme auparavant, plus de 85 % de cette population est constituée par les paysans.

L'émigration arménienne se répartit présentement comme suit : U.S.A. — 180.000 ; Amérique du Sud — 35.000 ; divers pays balkaniques — 100.000 ; France — 75.000 ; Egypte — 30.000 ; Europe Centrale — 10.000. A ce chiffre il convient d'ajouter 160.000 Arméniens transplantés de Cilicie, après la dernière guerre (ou plutôt après les accords consécutifs à la guerre) — en Syrie.

La plupart des émigrés, bien qu'anciens paysans, se trouvèrent dans l'obligation de se tourner vers l'industrie. Parmi les Arméniens en France, on compte 65 à 70 % d'ouvriers d'usine. Grand nombre sont artisans. Quelques-uns sont commerçants, surtout de petits commerçants-détaillants. Ces derniers, sont généralement les anciens ouvriers qui cherchèrent à s'établir, après le débauchage consécutif à la crise et les restrictions en matière de main-d'œuvre étrangère. Enfin, il

existe une classe aisée et un certain nombre d'intellectuels, dont 50 médecins (ce qui rend absurde l'affirmation toute gratuite de G. MAUCO, prétendant que les Arméniens chercheraient à accaparer, au préjudice des Français, certaines professions).

Afin d'avoir quelques précisions sur la conduite des classes laborieuses arméniennes en France, j'ai tenu à connaître l'opinion des autorités municipales, et en premier lieu de celles d'Alfortville ; on entend souvent parler de cette commune, où habiteraient un nombre important d'Arméniens et dont MAUCO avait donné une description aussi malveillante que fausse. Les données qui me furent obligeamment communiquées par M. CAPRON, Maire d'Alfortville, sont en contradiction absolue avec les légendes que l'on a fait circuler sur cette agglomération. Le nombre d'Arméniens d'Alfortville est de 1.675 hommes, femmes et enfants (et non pas de 4.000!). Pour la plupart, ce sont des manœuvres. D'autres sont coiffeurs, monteurs en chaussures, quelques-uns sont garçons de café ou chauffeurs. Les femmes sont couturières, confectionneuses à domicile, tricoteuses et ouvrières d'usine. 105, parmi eux sont propriétaires de leurs maisons. 108, sont commerçants (épiciers, boulangers, bouchers, etc...). Criminalité — néant, quelques délits « insignifiants » (suivant l'expression de la Mairie : « plutôt du resquillage »). L'enquête municipale note que les Arméniens sont en bons rapports avec la population française, ainsi qu'avec les autorités. Les maisons sont tenues proprement. « Ils (les Arméniens) jardinent beaucoup, ont des jardins bien organisés et font pousser de très beaux légumes. Quelques-uns retournent maintenant à la terre ». A ma question sur l'état sanitaire en général, j'ai reçu la réponse suivante : « satisfaisant. Pas d'alcooliques chez les Arméniens. La race est solide. Les Arméniens qui sont sous-alimentés au même titre que les Français, semblent supporter plus allègrement les privations ». Sur 523 enfants, 443 sont dans les écoles communales (écoles maternelles comprises).

Une des affirmations des plus grotesques de MAUCO est relative au prétendu « complexe d'infériorité », au « désir de revanche » etc. ; il en est de même de son opinion sur le comportement defectueux des étrangers (dont les Arméniens) pendant la guerre de 1939-1940. Le royaume d'Arménie fut conquis par les Musulmans au XIV^e siècle. C'est en 1374 que tombait Sis, la dernière forteresse arménienne, et le dernier roi d'Arménie, Léon VI, de la dynastie française des Lusignan, venait après une longue captivité, en France pour mourir, à Paris en 1393, sans avoir réussi la croisade pour la délivrance de son royaume. Mais l'histoire militaire des Arméniens était loin de se terminer à cette date qui semblait clôturer l'épopée nationale. Pays au régime féodal fortement organisé, l'Arménie n'avait pas voulu déposer les armes, et cinq siècles plus tard, il subsistait encore des districts arméniens, enclavés en plein pays musulman, qui possédaient leur autonomie et dont chaque paysan était un combattant, ne se séparant jamais de ses armes. Il faut ranger dans le tiroir des fables inventées de toutes pièces, les racontars sur les Arméniens passifs, résignés et soumis à l'oppression.

La tradition historique (les Arméniens furent par la situation géographique de leur patrie, dans l'obligation de soutenir un nombre incalculable de guerres) avait fait d'eux, suivant les paroles de J. LAURENT, « ...de redoutables guerriers... ils s'exerçaient constamment au maniement de leurs armes, qu'ils ne quittaient pas volontiers, et dont ils se servaient à pied ou à cheval avec une habileté consommée ». Les temps modernes ont permis une nouvelle vérification de leurs antiques vertus guerrières.

Il m'est impossible bien entendu, de donner, ne serait-ce qu'un bref aperçu du rôle des Arméniens pendant la guerre de 1914-1918; près de 100.000 Arméniens combattirent alors dans différentes armées comme soldats, officiers, généraux, soit mobilisés dans l'armée russe, soit comme volontaires (sur le front du Caucase et dans l'armée française). Dans toutes les sources les plus variées dans lesquelles j'ai pu puiser, je n'ai trouvé que les mêmes avis élogieux sur le combattant arménien. Les quelques citations, tirées au hasard et relatives au front français de 1914-1918, en sont les meilleurs témoignages :

1° Citation à l'ordre de l'armée (ordre général N° 381, 24-8-1916). Soldat Vahan TAMINOSSIAN :

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre, a fait l'admiration de tous, par son courage et sa grande bravoure, pendant l'attaque d'un village. Blessé, et, avec un entrain remarquable, revenu sur la ligne de feu, après avoir été pansé, a continué de combattre avec la même ardeur, et ne s'est retiré qu'après avoir été blessé une seconde fois. »

2° Soldat Pierre ALEXANIAN (citation à l'ordre du régiment N° 319 du 14-1-1917) :

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre. Excellent patrouilleur, courageux et possédant un sang-froid extraordinaire. Blessé à l'attaque du 9-7-1916. »

3° Soldat DAVIDIAN (N° 275 du 24-10-1916) :

« Excellent soldat, toujours volontaire pour les missions périlleuses, très brillante attitude au feu, au combat des 4 et 9 juillet 1916. »

4° Légionnaire Garo JAMGOTCHIAN. (citation à l'ordre de la division du Maroc — ordre N° 52, du 2 septembre 1917) :

« Fusilier mitrailleur d'un courage et d'une énergie exemplaires, ayant pour le danger un mépris absolu. Le 20 août 1917, bien qu'étant en butte au feu nourri des mitrailleuses ennemies, a tiré sans arrêt sur un boyau dans lequel l'ennemi cherchait à progresser. Son arme s'étant enrayée, a pris le fusil d'un camarade tombé à côté de lui et a continué le feu. »

Pour la guerre de 1939-1940, bien qu'elle soit trop récente pour permettre de réunir les données nécessaires, les citations qui vont suivre, confirment que les Arméniens, sur les champs de bataille, restent fidèles à l'esprit guerrier de leurs ancêtres (de crainte de rendre la lecture fastidieuse j'ai limité à quatre le nombre des citations) :

1° Croix de guerre avec palmes (J.C. du 7-7-1941) : « Cavalier TELLALIAN, tireur d'élite de canon 25 mm., a été, au cours d'un engagement contre des forces très supérieures le 15-5-1940, un exemple de courage et de

sang-froid, a détruit cinq chars ennemis et n'a abandonné son arme que par ordre et après l'avoir rendu inutilisable. »

2° M. MANOUKIAN (J.O. 7-2-40) : « Infanterie, ancien sergent de recrutement de Versailles, deux compagnes. Non astreint aux obligations militaires, a contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre, il s'est particulièrement distingué par son courage et son dévouement ».

3° Caporal-chef GAZERIAN (citation à l'ordre du régiment du 2-6-40) : « Excellent chef de groupe, qui, le 12-5-1940, au cours d'une action en vue de dégager un poste encerclé, s'est révélé un modèle de courage et de sang-froid, a accompli sa mission avec son groupe sous un violent bombardement contre un ennemi supérieur en nombre. »

4° Soldat DABAGHIAN (Jacques) (citation à l'ordre de la Brigade le 10-7-1940) : « Comme un Français de vieille souche, a toujours fait preuve du plus grand dévouement au service de la Patrie. A été blessé au cours du bombardement aérien de Levroux. »

Pour compléter la description du caractère arménien, je pourrais ajouter qu'en tous points il diffère du tableau brossé par G. MAUCO. Loin d'être souple et ondoyant, l'Arménien est plutôt rude et cassant. ROHRBACH, qui connaissait bien les Arméniens, les décrit comme très hospitaliers et bienveillants, mais il les trouve un peu naïfs et idéalistes, s'enthousiasmant facilement pour la civilisation, friands de l'instruction. NEIMANN voit dans l'agriculture, le principal facteur qui a formé le caractère arménien. D'après lui, les Arméniens sont sédentaires, conservateurs, patriotes et laborieux. Il note toutefois, qu'ils sont plutôt lents. D'autres observateurs s'accordent du reste aussi à attribuer aux Arméniens une certaine lenteur. Tous reconnaissent que dans son immense majorité, ce peuple est calme, jamais agité, bien que capables de fortes passions. Cette nature pondérée et équilibrée des Arméniens, est confirmée par la rareté, pour ne pas dire l'absence, des affections mentales ou nerveuses.

Il est toutefois certain qu'il existe une certaine classe d'Arméniens — les bourgeois, petits et grands — qui sont presque totalement dépourvus des traditionnelles qualités de leur peuple. Mais on ne peut aucunement les considérer comme représentants de la nation arménienne. Ils ont les défauts qui caractérisent la bourgeoisie internationale, qu'elle soit russe ou française, britannique ou sud-américaine. Certains allient aux tares bourgeoises une allure particulièrement déplaisante qu'ils ont acquise lors de leurs migrations ou séjours dans les ports et les villes du Levant, où ils furent contaminés par la foule cosmopolite des Levantins. Heureusement pour les Arméniens, cette classe, vile entre toutes, représente une infime, bien qu'encore trop voyante, minorité. Il y a un abîme qui la sépare de l'écrasante majorité de paysans et d'ouvriers arméniens, de même que des intellectuels, des militaires et de la noblesse arménienne.

Avant de terminer, je voudrais rappeler, qu'on oublie trop souvent, en parlant des Arméniens avec la désinvolture de l'ignorance, qu'il s'agit d'un très vieux peuple aryen, pénétré des traditions chrétiennes, créa-

teur d'une civilisation dont on découvre tous les jours les trésors. On sait le rôle excessivement important qu'ont joué les Arméniens dans la création et l'évolution des styles architecturaux. L'Europe a découvert, il n'y a que fort peu de temps, la très riche et très ancienne poésie arménienne, lyrique et épique. On ignore généralement que l'évolution historique des Arméniens

a suivi et, quelquefois précédé l'évolution historique des peuples d'Europe, en défendant les mêmes idées, en combattant les mêmes ennemis. Et je ne peux conclure, qu'en regrettant que l'ignorance de tout ce qui concerne les Arméniens reste aussi grande, et surtout chez des auteurs qui se targuent de savoir et d'objectivité.

POUR UNE ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE

par Gérard MAUGER

Nous avons, à plusieurs reprises, insisté sur la nécessité de répandre en France l'enseignement de l'anthropologie, science à peu près inconnue chez nous, dans le grand public, où la conspiration du silence des Judéo-maçons l'a reléguée à l'état de curiosité sans portée pratique et n'intéressant qu'un très petit groupe de personnes. Notre Ecole d'Anthropologie a cependant été dotée de professeurs qui, chacun dans leur spécialité, sont tous de très éminents savants. Mais, il est bien moins urgent d'entreprendre leur éloge que de souligner l'aberration par laquelle ces hommes de valeur prodiguent leur enseignement devant un auditoire numériquement insuffisant. Si vous entrez dans une salle de cours de notre grande Ecole d'Anthropologie, vous êtes surpris de constater qu'il ne s'y trouve qu'une vingtaine de personnes et que parmi celles-ci, les moins de 25 ans sont aussi rares que les plus de 50 sont nombreux. Il y a là des barbes blanches qui suivent les cours depuis des années; les élèves qui demandent à passer des examens en vue d'obtenir le diplôme sont rarissimes. Pourquoi d'ailleurs se fatiguer pour obtenir un diplôme qui ne sert à rien, n'ouvre aucune porte et constitue une simple satisfaction d'amour-propre ? (*)

Il est urgent de réorganiser l'Ecole d'Anthropologie et de la confier à un homme qui comprenne réellement que cette science doit être répandue dans un but pratique et non pas constituer le sujet et le thème de laïus ultra-confidentiels.

Deux diplômes doivent être prévus : l'un du degré élémentaire serait brigué par des fonctionnaires, des journalistes, des élèves de grandes écoles; le second du degré supérieur et qui pourrait conférer le titre de « Docteur en anthropologie » permettrait à ses titulaires d'enseigner dans nos facultés de province, nos lycées, et de former le personnel dirigeant de l'organisme de contrôle humain qui est à créer en France, en vue de suivre les mouvements démographiques du pays et pour passer à une vaste application des principes de l'eugénique moderne.

Mais il ne suffit pas de vouloir propager la science anthropologique dans son état actuel; il faut aussi voir plus loin et travailler à son avancement. S'il est certaines branches de cette science qui sont à peu près arrivées à un stade voisin de leur maximum, comme par exemple la préhistoire, l'étude des civilisations, l'ethnographie, il est, par contre, des disciplines qui sont loin d'avoir atteint leur plein développement. La raciologie, par exemple, et l'étude expérimentale des croisements de populations sont loin d'avoir été poussées à fond. Tous nos travaux actuels sont basés sur des recherches et des enquêtes faites au siècle dernier et depuis reprises sans cesse sur le papier et sans vérification expérimentale. Depuis COLLIGNON qui a d'ailleurs étudié surtout le Sud-Ouest de la France, rien n'a été entrepris chez nous. On ne peut pourtant pas affirmer que la carte raciologique de notre pays soit réellement précise et complète. Il faut considérer en outre que les brassages raciaux se sont accentués ces dernières cent années par rapport à ce qu'ils furent au cours des siècles précédents. La cause en est au changement de façon de vivre, à la facilité des transports, à l'abandon des campagnes, etc... En fait, l'enquête anthropologique à entreprendre devrait être faite non seulement sur une très vaste échelle, mais encore elle devrait presque être permanente si l'on veut suivre le « matériau humain » dans ses diverses transformations et juger des conséquences de tel ou tel brassage.

En quoi consistera l'enquête que nous réclamons ? Elle devra non seulement utiliser les méthodes anciennes appliquées en anthropologie, à savoir : la mensuration et la classification des individus, mais encore il lui faudra tenir compte des connaissances nouvelles. La sérologie, par exemple, a fait de gros progrès, mais il faut bien dire que c'est surtout dans le domaine chirurgical que nous avons appris quelque chose sur les groupes sanguins. Le type sanguin a-t-il une grande valeur pour déterminer le type racial ? Les travaux réalisés à ce jour ne permettent pas de répondre à cette question, mais c'est justement à la suite de vastes enquêtes anthropologiques que nous pourrions être fixés sur le degré de valeur de ce critère.

Le processus à suivre pour cette enquête pourrait être le suivant : un plan général de l'enquête ayant été

(*) La Direction fait ses réserves au sujet de certaines appréciations de cet article. Ainsi, la participation des jeunes auditeurs est maintenant beaucoup plus notable.

que les renseignements que nous avons fait figurer sur cette fiche sont loin d'être complets, mais nous avons été guidés par un souci de réduire le nombre des catégories de notre classification. Il est en effet certain que l'enquête devra s'en tenir aux 8 types raciaux principaux que nous avons définis dans le N° 4 de l'ETHNIE FRANÇAISE et que le nombre de sous-types ou de types mixtes à prévoir devra être aussi réduit que possible.

En faisant appel aux pouvoirs publics pour leur demander d'entreprendre l'enquête dont nous venons d'exposer les grandes lignes, nous tenons à signaler les intéressants travaux du Dr. QUESNOY, de Douai. Ce savant, qui a entrepris une enquête personnelle et à titre privé, a déjà réuni plus de 1.500 fiches. Leur modèle est un peu différent du nôtre, mais il est cependant fort intéressant et a d'ailleurs reçu l'approba-

tion du Professeur MONTANDON, qui fut consulté par le Dr. QUESNOY.

Nous étudierons donc, dans un prochain article, le détail de notre classification en nous inspirant des travaux du Professeur MONTANDON qui a parfaitement mis au point un schéma résumé de typologie raciale française.

Par là suite, lorsque l'enquête générale d'anthropologie somatique que nous réclamons aura permis de rectifier et de préciser la carte raciale de la France, il faudrait envisager l'établissement d'un état signalétique anthropologique pour chaque individu, comme il existe actuellement un état civil. Cette partie du problème qui ne doit pas être confondue avec la grande enquête préparatoire qui a fait l'objet du présent article sera envisagée également dans notre prochaine publication.

PROPOS D'HISTOIRE EUROPÉENNE

par Claude de BONNAULT

« Ce qu'il y a eu de malheureux pour l'humanité, c'est que deux nations, les Français et les Allemands, qui se sont toujours aimées et estimées et dont les caractères ont toujours été parfaitement sympathiques, étaient obligées de se détruire par le feu pour défendre les droits ou les prétentions de leur souverain ».

Ces regrets ne datent pas d'aujourd'hui ni d'hier. C'est dans un opuscule de 1764 qu'on les trouve exprimés; son auteur l'a curieusement intitulé : *Principes politiques sur le rappel des protestants en France*. Il ne l'a pas signé mais un dictionnaire d'anonymes dira qui il est : Denis Laurian LURMEAU, comte de LA MORANDIÈRE. LA MORANDIÈRE n'était pas un styliste. Le baron de GRIMM lui reprochait d'écrire platement. Lui-même écrivait-il toujours si bien ?

LA MORANDIÈRE n'a jamais été de ceux qui font l'opinion publique. Il la reflétait, celle des salons et des cercles littéraires. A ce titre, son témoignage nous intéresse : sa valeur dépasse l'importance de M. de LA MORANDIÈRE.

Ainsi donc un Français du XVIII^e siècle, cultivé sans doute et frotté de mondanité, mais qui ressemblait à beaucoup d'autres, ne croyait pas que la France et l'Allemagne fussent, par un décret de la Providence, destinées à continuellement se faire la guerre. Les Français, quand ils étaient sujets de Louis XV, avaient-ils plus d'esprit et de bon sens qu'ils n'en ont, promus citoyens de la 3^e République ?

Aucun motif valable n'existe de faire de l'Allemagne l'ennemie héréditaire de la France. Contre un tel préjugé l'histoire de deux peuples « proteste », l'histoire conçue, écrite avec impartialité.

Parmi toutes les nations, la France a un bonheur unique : elle a été gouvernée par un souverain chez qui le critique le plus attentif, le plus méticuleux ne trouve qu'à admirer. VOLTAIRE a loué saint Louis d'avoir été

à la fois grand roi et grand saint, aussi grand saint que grand roi. Aux peuples, aux chefs d'état, il enseigne que lorsqu'ils veulent la paix sincèrement, ils peuvent toujours l'avoir; mais que, pour l'avoir, il convient de transiger sur son droit, qu'il faut savoir faire des concessions : les intérêts opposés aux nôtres sont respectables, ils exigent des ménagements; la justice n'est jamais tout entière d'un seul côté; le prince le plus juste sera le plus conciliant.

En dépit des exemples, des conseils de saint Louis, la monarchie française a été une monarchie militaire. Pendant plusieurs siècles, les Français ont fait peur à l'Europe, parce qu'ils faisaient la guerre sans pitié, parce qu'ils aimaient la guerre, surtout la « guerre courte et bonne », comme ils disaient au temps de MACHIAVEL. Sans que les Allemands les y eussent provoqués, les rois de France, patiemment, inlassablement, obstinément, se sont appliqués à grignoter les terres de l'Empire.

Le passé de la France et celui de l'Allemagne sont intimement mêlés. Les deux trames se croisent et s'enchevêtrent par une chaîne continue. Les plus grands hommes de la France, Charlemagne et Napoléon, pour l'Allemagne aussi ils sont des grands hommes; ils appartiennent aux deux pays. Ils ont été à la fois souverains allemands et souverains français. Aux croisades, Allemands et Français se sont rencontrés. *Gesta Dei per Francos* doit se traduire : les Gestes de Dieu par les Francs. Les Francs du XII^e, du XIII^e siècle, c'étaient les habitants de la Francia, les Français du Nord, et c'étaient en même temps les anciens Austrasiens, les Franconiens.

Pendant un temps très long, malgré la politique, d'ailleurs sujette à variations, de leurs souverains, les deux peuples, mutuellement, d'un commun accord, se refusaient à la haine. Henri II venait de confisquer

les Trois Evêchés. Perdu au Brésil, menacé d'être mangé par les sauvages, un Allemand, auprès d'eux, se réclamait du nom des Français : « Je suis, leur disait-il, d'une nation amie des Français. » Et les Français le sauvèrent... (1555).

Nous sommes tout disposés à rendre justice à Louis XIV. Mais notre admiration, notre reconnaissance pour le créateur de Versailles, pour un roi vraiment grand, nous obligent-elles à nier ou céler sa perfidie, nous dispensent-elles d'un examen de conscience national ? Nous ne reprocherons plus à M. LAVISSE d'avoir constaté qu'il le Roi Soleil, tous les traités qu'il a signés, il les a violés. Si Louis XIV n'avait pas levé des armées de 800.000 hommes, les autres princes de l'Europe se seraient-ils engagés dans la voie des armements à outrance ? Qu'est-ce qui a décidé l'électeur de Brandebourg à faire de la guerre une industrie prussienne, sinon l'exemple et les méthodes de Louvois, les observations recueillies en France par son envoyé, Ezechiel SPANHEIM (1690) ?

La funeste guerre de Succession d'Espagne, où la France a failli périr, elle n'était pas fatale, elle aurait pu être évitée. MIGNET l'a montré avec surabondance de preuves. L'opposition, la résistance, le soulèvement de toute l'Europe n'ont eu d'autre cause que la persistance de Louis XIV à renier sa parole, sa volonté décidée de se jouer des engagements les plus solennels. Pour son malheur, il se heurta à un ennemi acharné.

Depuis le milieu du XVI^e siècle, dans la France demeurée catholique, l'Angleterre devenue protestante n'avait cessé de poursuivre l'adversaire religieux, autant que la rivale politique ou commerciale. Regrettant toujours ses possessions du continent et Bordeaux et Calais, jamais consolée de les avoir perdues, toujours elle cherchera à reprendre pied sur le sol de France : au Havre en 1562, à Belle-Ile en 1761, à Toulon en 1793.

L'Angleterre, on le sait, a mis du temps, des siècles, à comprendre les avantages de sa position insulaire, à prendre conscience de sa véritable vocation. A partir du règne d'Elizabeth ayant saisi le sens de sa destinée, elle considère enfin la mer comme son domaine et, la dernière venue sur les océans, en revendique l'hégémonie. Toute puissance qui menace de lui disputer cette suprématie est une ennemie qu'il faut abattre, et qu'elle abat. Elle a abattu l'Espagne au XVI^e siècle; la Hollande au XVII^e; elle abattra la France au XVIII^e et au XIX^e.

COLBERT avait fait de la France la première puissance coloniale du monde. La majeure partie de l'Amérique du Nord était française, ainsi que les plus belles, les plus riches des Antilles. La France était installée aux Indes, elle avait occupé Madagascar. Cela, l'Angleterre ne le pouvait tolérer. Les Stuarts de la Restauration — catholiques avoués ou dissimulés — avaient laissé Louis XIV se constituer un empire au delà des mers. Leur dynastie est renversée en 1688. Et, dès 1689, la lutte s'engage pour l'Amérique du Nord, pour les Indes.

Rabaissé par l'Angleterre jusqu'à subir l'humiliante condition de faire démolir lui-même les fortifications de Dunkerque, le grand Roi, sur son lit de mort, avait eu la révélation qu'à ce procès de deux siècles où France

et Allemagne s'usaient et s'épuisaient pour le seul profit de l'Angleterre il était temps de mettre un terme. Jamais il n'apparut plus grand qu'à ce moment-là, lorsqu'à soixante-dix-sept ans, dans une claire vision des intérêts de l'Etat, la paix à peine signée avec l'Empereur, il demandait à devenir l'allié de son ennemi de toujours. Les instructions qu'il donna à ses ambassadeurs tendaient à jeter les bases d'une réconciliation pleine et sincère.

Telle était la volonté suprême de Louis XIV, du plus magnanime des Bourbons, son testament diplomatique. Pas plus que son testament politique, il ne fut respecté. On cassa l'un, et de l'autre, on ne tint aucun compte. Sous la Régence, le Cardinal Dubois est pensionné par l'Angleterre. Il traîne la France à la remorque de la Grande-Bretagne. Premier résultat de cette alliance anglaise : une guerre onéreuse, fratricide, odieuse et pis encore, inutile, avec l'Espagne, contre son roi Bourbon.

En 1741, entre la France et l'Angleterre, les hostilités recommencent ouvertement. La question est posée : A qui l'Amérique du Nord ? A qui les Indes ? Conflit politique, conflit économique, mais aussi conflit religieux. Cet aspect de la guerre n'avait pas échappé à un grand marin, le plus grand peut-être que la France ait eu, LA GALISSONNIÈRE. Il ne s'agissait pas seulement de savoir qui aurait le nouveau monde, mais ce qu'il serait, catholique ou protestant ? Les contemporains les plus intelligents voyaient aux prises Rome et Calvin. Mieux renseignés aujourd'hui, nous reconnaissons dans le protestantisme britannique une simple enseigne recouvrant l'influence agissante, l'esprit d'invasion et de conquête de la franc-maçonnerie.

Protestante ou maçonnique, cette croisade à rebours a été victorieuse. Au cours de la guerre de Sept ans, sur tous les champs de bataille où l'Angleterre a rencontré la France, finalement, elle l'a dominée.

L'origine de cette guerre, elle est connue. Piraterie sur mer, assassinat sur terre : Ce sont les propres termes de VOLTAIRE. Attentat de Boscawen ou saisie de tous les navires de commerce français. Affaire de Jumonville ou meurtre d'un enseigne Canadien. Les deux faits sans déclaration de guerre.

En 1763, au traité de Paris, de presque tout ce qu'elle possédait à l'étranger, la France se voit expropriée. C'est sa part des pays neufs qu'elle y perd, la promesse à moitié réalisée d'un empire en Amérique, en Asie. Que lui laissait-on ? La moitié de Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique. Des possessions extrêmement riches, sources de bénéfices quasi fabuleux, mais des îles sans avenir, sans importance politique.

Les raisons de la défaite française, Louis XV les avait discernées. Le canoniser serait une tâche difficile. Mais il convient de ne pas le mésestimer. Il était intelligent : comme tous les Bourbons la politique étrangère était ce qu'il savait le mieux, il la savait très bien. Si puissante, si redoutable à tous que fût la monarchie française, elle ne pouvait soutenir deux guerres à la fois, avoir un front de terre, avoir un front de mer. Or il voulait une revanche sur l'Angleterre. Jamais il ne se résigna à la perte du Canada. Silencieusement, par les armes, il préparait la révision du traité de Paris.

Mais quelle guerre avec l'Angleterre pouvait être heureuse sans une condition indispensable : la paix en Europe ? Entre la France et l'Allemagne l'entente s'imposait. Rapprochement nécessaire. Et ligne de conduite suivie par Louis XV dans les dix dernières années de son règne. A son fils il avait fait épouser une princesse de Saxe, fille de l'électeur, roi de Pologne. A son petit-fils, le futur Louis XVI — il procure l'alliance d'une archiduchesse. Mariage annonciateur d'un revirement complet dans la politique des cours. Il y avait plus de deux cents ans qu'entre les deux maisons impériale et royale une union matrimoniale n'avait été conclue. La France et l'Allemagne allaient-elles assouplir leurs griefs anciens et, dans leurs relations, inaugurer un esprit nouveau : à la rivalité des dynasties substituer leur réconciliation ?

Toute diversion en Europe eût favorisé l'Angleterre ; à l'exécution des projets du roi eût été funeste. Il n'en fallait pas, il n'y en eut pas. Louis XV a tout fait pour maintenir la Pologne dans son existence et son indépendance. Pour lui épargner le sort dont elle était menacée, il a multiplié les efforts diplomatiques. Par ses agents secrets, personnellement, il s'y est employé. Devant leur échec, il jugea superflu, dangereux, de s'obstiner. Et en 1772, il laissa s'effectuer le premier partage de la Pologne. Il avait refusé se sacrifier les Français aux « Sarmates ».

La politique de son grand-père, Louis XVI n'eut pas la force de la faire sienne résolument. Il la suivit à moitié, il ne la suivit que trop pour sa sécurité personnelle. Il fit la guerre à l'Angleterre, mais une guerre folle. Une expédition en Amérique n'était intelligible que si on l'employait à la reprise du Canada. Mais un corps d'armée français a passé l'océan pour se mêler à une querelle entre Anglais et venir en aide aux assassins de Jumonville sans que le roi de France en retirât aucun profit. Sans l'explication maçonnique pareille aberration demeurerait inconcevable. Louis XV avait soutenu en Amérique une guerre catholique. Les ministres de Louis XVI l'ont obligé à mener le bon combat pour la maçonnerie. Grâce au Roi très chrétien, le gouvernement des loges prévalut dans l'Amérique assurée aux Anglo-Saxons.

Mais Louis XVI avait tout de même vaincu l'Angleterre. Les représailles ne se firent pas attendre. Depuis la Régence, la franc-maçonnerie, sous sa forme moderne, était installée en France. D'importation anglaise, elle n'a cessé d'y servir les intérêts de la cour de Saint-James. Maçons français et agents britanniques se donnaient la main. Dans tous les troubles de la France se retrouve leur action. Pas de révolution où, les uns et les autres, ils n'aient trempé.

Louis XVI avait beaucoup fait pour la maçonnerie américaine. Elle ne lui en marqua aucune reconnaissance. Ses ministres avaient déjoué les plans du cabinet anglais, inféodé à la franc-maçonnerie. C'est ce que la franc-maçonnerie anglaise ne lui a point pardonné.

Par le mariage du roi de France avec une archiduchesse, la stabilité de l'ordre en Europe paraissait garantie. Perspective qui ne pouvait plaire à l'Angleterre. Pourquoi cette hostilité si tôt déchaînée en France contre l'Autrichienne ? Elle avait toutes les qualités qui séduisent les foules. Elle les aurait eues toutes si sa

présence auprès du roi n'avait été le gage de la paix continentale. Qui a ouvert cette campagne de haine ? La franc-maçonnerie auxiliaire de l'Angleterre, la franc-maçonnerie personnifiée alors par ses adeptes aveuglés, les grands seigneurs. Ils ont essayé d'obtenir du Roi qu'il renvoyât la Reine. Mais Louis XVI ne voulut pas entendre parler de divorce. Il se condamnait, on l'exécuta. On exécuta Marie-Antoinette.

L'épopée napoléonienne n'a été qu'un long duel entre la France et la Grande-Bretagne. Napoléon I^{er} empereur des Français, souverain d'une France qui comptait cent trente départements, qui en compta un instant cent trente quatre, roi d'Italie, protecteur de la Confédération germanique, médiateur de la Confédération Helvétique — Napoléon I^{er} n'avait-il pas reconstitué l'empire de Charlemagne ? Il était si puissant en 1804 qu'on ne pouvait supposer que nul osât l'attaquer. Le système continental établi par les victoires de la France semblait assez solide pour défier toute velléité de coalition. Et pourtant contre la France si grande, malgré les huit cent mille hommes alignés par Napoléon, les coalitions se sont succédé. Une ligue dissoute, terrassée, une autre renaissait. Parce qu'ainsi en avait décidé l'Angleterre. Les coalitions, c'était elle qui les ourdissait, qui les soudoyait, qui les maintenait.

En 1802, Napoléon avait cru à la paix. Il la voulait, il l'a toujours voulue, mais une paix « radieuse » qui aurait enregistré l'acquisition par la France de ses frontières naturelles, tout ce qui avait été Gaule redevenu français. Cette paix, Londres n'en voulait pas, il n'en a jamais voulu. Après Aboukir, après Trafalgar, la France n'était plus une puissance navale, elle pouvait encore en être une. Elle possédait, ou protégeait, une trop vaste étendue de côtes pour que l'Angleterre l'acceptât. De l'embouchure du Niémen à la baie de Vigo, sur la Baltique, la mer du Nord, l'Océan. Et en Méditerranée, de Gibraltar aux bouches du Cattaro. Par le traité de Vienne, en 1809, la France avait pris rang de puissance balkanique ; de Brest au Monténégro, le territoire français était continu.

L'Angleterre conservait sa suprématie maritime. Napoléon pense l'atteindre en interdisant au commerce anglais les marchés de l'Europe. Ce fut le blocus continental, l'arme la plus terrible, la plus efficace, employée par l'Empereur dans cette lutte de la terre contre la mer.

Les calculs de Napoléon étaient justifiés. Ses prévisions reposaient sur une vue exacte des ressources, de l'état social, du pouvoir de résistance de la Grande Bretagne. Logiquement, nécessairement, inéluctablement l'Angleterre devait être affamée, livrée à la révolution intérieure, ruinée, réduite à capituler. Mais la finance internationale manœuvre contre l'Empereur, mais lui-même ne sut ou ne voulut appliquer dans toute leur rigueur les mesures dont il avait posé les principes. La Russie, le Portugal ouvraient leurs ports aux produits de la Grande Bretagne. L'Angleterre l'emporta. L'Europe n'avait pas été capable de rester unie.

Charles X, en 1830, ose une politique anti-anglaise. Il ménage à la France la réunion de la Belgique ; malgré le Roi d'Angleterre, il s'empare d'Alger. Quelques

jours après, il est détrôné. A une entente cordiale avec la Grande Bretagne, Louis-Philippe s'attache amoureusement, mais il veut garder la paix sur le Continent; à son tour, il est détrôné. Napoléon III reprend la suite de Louis-Philippe et se croit tenu de demeurer fidèle à l'Entente Cordiale; où le mène-t-elle? En Crimée, où il n'avait que faire — à Sedan. Du désastre de la France, la reine d'Angleterre s'est réjouie. Ses ministres n'avaient pardonné au Second Empire ni ses conquêtes coloniales, ni l'annexion de la Savoie.

De 1902 à l'heure présente, la politique de l'Angleterre à l'égard de la France se recommande par sa clarté. Elle a asservi la France, elle s'est servie de la France — contre l'Allemagne; après s'être servie de la France, elle lui prend ses colonies. Le pire des mal-

heurs qui puisse arriver à un peuple, a-t-on écrit, est d'être l'allié de l'Angleterre. L'exemple de la Hollande aurait pu instruire la France. Mais le ministre des affaires étrangères qui, pendant trois années, lui imposa le cabinet de Londres, M. Théophile Delcassé, mettait son orgueil à ne pas savoir un mot d'histoire. Les hommes meurent, les traditions demeurent... Au ^{xvii}^e siècle, au ^{xviii}^e, l'Angleterre a asservi la Hollande, elle s'est servie de la Hollande contre la France; après s'être servie de la Hollande, elle lui a pris ses colonies...

Ce n'est pas un Français, ce n'est pas un Allemand qui a composé l'ouvrage intitulé : « Les crimes de l'Angleterre ». C'est un Anglais, Gilbert K. CHESTERTON.

RACISME ET TENDANCES GALLICANES

par V. DULOBRIAL

Les raisons des victoires récentes remportées par l'effort allemand sur le pays ont une autre origine qu'une chance spontanée surgie de circonstances favorables. Ces raisons ont été plus profondes et furent créées par l'évolution tenace d'une pensée germanique devant les prétentions des brillantes civilisations méditerranéennes et occidentales.

Au début de la période historique, l'humanité manifesta sa force de réalisation principalement en Asie, dans le Nord de l'Afrique et le Sud de l'Europe. L'Ouest et le Centre européen se trouvaient être alors une masse grégaire traversée d'effervescences belliqueuses. La valeur de pensée de ces régions paraissait faible devant les acquits et les possibilités de l'Orient. Les témoignages que nous connaissons de ces époques démontrent une supériorité psychique et intellectuelle des Orientaux qui devait obliger les peuples en formation de l'Occident à suivre d'abord leur influence avant de tenter de conquérir un spécifisme propre.

C'est dans cette recherche que le germanisme a puisé la source de sa valeur pendant que l'effort des Français se manifesta par des essais d'intégration ou d'adaptation de forces et d'idées étrangères.

..

A toutes les époques et d'une manière encore plus intense encore dans le passé, la véritable pensée, le fond même de la volonté d'une race ou d'une nation se sont exprimés dans son action religieuse. Les philosophies les plus rationnelles, les systèmes d'organisation sociologiques, si méthodiques et si adaptés qu'ils aient été conçus, n'ont pas porté en eux un sens aussi exact du réel, un meilleur sentiment du possible dans la relativité de la vie des vivants et de celle des âmes, dans le rapport immédiat du présent avec le passé, que l'in-

fluence exercée par les idées religieuses, qu'elles aient été ouvertement révélées ou ésotériques.

Ce que nous savons des cultes celtes et de ceux de l'ancien germanisme démontre déjà les deux tendances dissemblables qui devaient imprégner la pensée occidentale de l'Europe.

Les religions des Gaulois paraissent avoir été, en général, une transposition locale de cultes mythologiques grecs, et peut-être même, dans les régions druidiques, une interprétation des cultes des brahmanes à caractère palingénésique de même provenance que la race celte elle-même. Il s'agissait essentiellement de formes de pensée d'adaptation.

La religion des Germains se présentait en une valeur propre plus marquée. Si elle paraît aussi avoir tiré son origine de l'Est, elle se transposait en une tentative de création de force ethnique de caractère personnel où la pensée germanique soumise ultérieurement à de nouvelles inductions étrangères reviendra trouver une source constante de force. Il ne s'agissait plus d'adaptation d'idées extérieures, il s'agissait d'un culte où le sens exclusif de la race se manifestait dans la déification de forces naturelles où devait s'intégrer le mouvement de vie des peuples germaniques.

L'insuffisance d'expression psychique originale des Celtes a été la cause réelle de leur défaite devant l'invasion latine. Leur faculté d'assimilation devait leur permettre de s'accoutumer rapidement à la forme de civilisation romaine et d'y jouer un rôle de première importance. Mais, moins encore que ce n'était le cas pour les Germains, leur caractère ne leur permettait pas d'offrir de résistance à la nouvelle forme de pensée orientale qui allait s'imposer à l'Europe : le Christianisme.

Ces multiples changements de pensée religieuse faisaient déjà pressentir le destin ultérieur des populations

de l'ancienne Gaule, appelées à subir périodiquement des influences et des invasions étrangères leur créant une sorte de nécessité endémique d'adaptation.

Le Christianisme apportait aux fermentations incertaines de l'Occident le sens de l'unité de la vie, de l'erreur sociale de l'esclavage et de l'insuffisance du conditionnement de la femme dans les mœurs antiques; il ne put y garder son caractère primordial d'émancipation de pensée.

Lors de la vie évangélique du Christ, les Juifs se trouvaient divisés principalement en trois sectes interprétant de manières différentes l'attitude expectative de leur religion devant la venue du Messie : les Pharisiens, les Sadducéens et les Esséniens. Les premiers, transgressant facilement l'esprit de la loi mosaïque, s'attachaient à l'aspect extérieur de rites minutieux, les seconds admettaient l'immixtion des idées latines et gresques, et les troisièmes, à tendance érémitique, recherchaient le perfectionnement de leur âme dans le renoncement au monde et par les privations.

Hors la partie ésotérique qui pouvait exister dans les idées religieuses juives de l'époque, ces trois tendances représentaient la synthèse des anomalies possibles d'une religion repliée sur elle-même. Le principe de servir d'intermédiaire entre le passé et l'avenir n'y trouvait pas sa force, la notion du futur y restant limitée au vague de la Promesse de la venue du Messie. Les Juifs du I^{er} siècle se refusèrent à admettre que le Christ venait la réaliser et l'apostolat de la pensée chrétienne fut rejeté sur l'étranger. Mais le Christianisme entraînait avec lui, en données parasites, les trois tendances de divergences d'où il avait surgi pour s'y substituer, et, dès son introduction en Grèce et en Occident il se créa en lui des ferments d'interprétations multiples de la Révélation nouvelle. Essais de juxtaposition aux connaissances acquises des philosophies antiques rappelant le Sadducéisme, dégoût de la vie terrestre inspiré par l'attraction essénienne, et plus rarement au début, l'acceptation simple ou intéressée du simulacre des rites du Pharisaïsme, allaient être l'origine des hérésies.

En raison de leur caractère acceptif de toutes idées extérieures, les descendants des Celtes latinisés et des Gallo-Romains devaient à leur tour connaître les oscillations de ces trois tendances. En fait, ils ne surent pas s'émanciper de ces formes de mentalités religieuses pour retrouver soit l'esprit du christianisme primitif, soit un sentiment inné de concept personnel, et la pensée du moyen âge occidental resta engourdie sous l'autorité papale transformée en désir théocratique.

Dans l'Europe christianisée, le rôle de l'Allemagne fut autre. Elle eut à son tour à apprendre à régler sa pensée locale sur le principe de l'unité de la vie. Long apprentissage, qui devait la conduire, pendant plusieurs siècles, à se soumettre à l'ingérence des Papes. Mais le fond même de l'instinct germanique ne pouvait admettre indéfiniment cette sujétion. Alors que les sou-

verains de l'ancienne Gaule devenaient le bras séculier de l'Eglise, ceux d'Allemagne tentaient d'échapper aux exigences papales lors de la querelle des Investitures et par la longue lutte gibeline qui, mieux que le rôle adapté des Rois francs, a représenté un essai de création d'une volonté occidentale.

Il s'agissait seulement d'un essai. Le meilleur de la pensée humaine, après les débuts de l'apostolat chrétien, était retourné en Orient. Le désir théocratique des Papes, s'appuyant sur des dogmes glissés à la tendance la plus basse du judaïsme, l'essénisme, ne pouvait représenter la civilisation réelle de l'époque européenne réfugiée dans le schisme de Byzance et dans l'Islam.

En France, la lutte gibeline eut une réplique dans l'attitude de Philippe-le-Bel, attitude sans conséquence immédiate en raison de son abandon par Louis XI et ses premiers successeurs. Il fallut attendre que l'Allemagne reprît son effort de résistance aux incertitudes morales et intellectuelles des Papes du moyen-âge, pour préparer aux siècles suivants les fondements psychiques de la Réforme. Dans cet effort a été le premier temps de la création d'une pensée occidentale que les philosophes allemands devaient s'efforcer de perfectionner. Sa valeur relative fut qu'en gardant les principes rationnels du Christianisme, elle y réintégra un concept humain plus normal, un meilleur sens physiologique de la vie que les préceptes dogmatiques papaux.

Il eût été sans doute normal que la forme de pensée française de la Renaissance s'imprégnât entièrement des possibilités d'action que lui offrait l'exemple allemand. Mais l'esprit d'adaptation des Français fut davantage séduit par le charme de la récréation des goûts et des idées antiques, par l'essai de leur conciliation avec les principes chrétiens catholiques. Le protestantisme d'abord autorisé, se localisa et prit un caractère sectaire, faute de l'appui du pouvoir royal. Le mélange de ces influences se traduisit par une remarquable efflorescence esthétique et les heurts sanglants des guerres civiles, sans qu'une pensée française ethnique prit corps dans son expression religieuse.

La création de l'ordre des Jésuites et l'agrément qu'il connut en France furent seulement un réflexe de réaction. Son but de transposer la mentalité religieuse en un désir d'action temporelle s'opposant à l'émancipation de la Réforme, ne pouvait être un véritable effort de pensée. Gêné dans la recherche d'une doctrine efficace par les principes de renoncement et les préceptes de contention qui étaient la règle officielle de tous les ordres religieux, il lui était impossible de présenter de grandes affirmations nouvelles.

Il ne pouvait dépasser une tentative de maintenir la vie d'une action catholique dans les coutumes et les principes acquis. Tentative qui devait inévitablement échouer en elle-même. Mais son influence fut considérable et tous les essais d'une création de pensée française durent en tenir compte ou rencontrer son opposition.

Le désir théocratique des Papes avait dû être abandonné, en raison de la forme négative à laquelle avait abouti le catholicisme romain dans son impossibilité d'allier l'action temporelle à l'action spirituelle sur des formes et des préceptes religieux dont les divers rema-

niements depuis l'Evangile avaient altéré le sens. Les Jésuites prétendirent reprendre la lutte pour le compte de la Papauté en maintenant les mêmes causes d'échec. Partant de cette impossibilité et ne se sentant pas assez inspirés pour réformer le dogme, il leur restait seulement la ressource de créer un système d'éducation et d'assouplissement mental du concept de la morale et de la conscience, de manière à les plier au gré des circonstances offertes — le désir de la grandeur de l'Eglise et de l'influence de l'ordre excusant tout.

L'insuffisance de ce complexe religieux ne sut arrêter les gouvernements français d'alors dans leurs recherches à l'étranger de l'aide indispensable d'idéologies meilleures pour étayer leur politique, et, anomalie de cette conséquence, les hommes d'Etat catholiques de France s'allièrent aux Musulmans et aux Protestants du Nord de l'Europe pour s'entêter à abattre la très-catholique Maison d'Autriche. Cette recherche d'alliances extérieures, qui fut à la base de la politique française de la Renaissance et continuée sous Richelieu, ne pouvait indéfiniment persister dans ce paradoxe. La Monarchie française ne put y persévérer victorieusement et un besoin d'amélioration religieuse se fit sentir. Conséquence et prolongement de la Réforme, le Jansénisme se proposa d'apporter la solution au problème laissé en incertitude par le catholicisme jésuitisant.

..

Le mouvement philosophique, issu de l'esprit de la Renaissance, par ses tentatives à résoudre les questions laissées dans le doute par la religion, avait donné le goût de chercher sous l'effort de la raison seule la valeur de la personnalité et sa relation avec l'idée du divin.

Les Jésuites peu soucieux de résoudre intellectuellement le problème, s'accommodaient indéfiniment de tous les doutes, basant un semblant de doctrine intérieure sur une gamme de calcul de probabilisme dans la relation de la conscience avec les faits, et affectaient une indifférence entière aux principes autres que celui de l'observance des rites. Le rôle du Jansénisme fut de rallier ceux que déroutaient ces théories et dont la morale intérieure se sentait mal à l'aise devant d'aussi étonnantes facilités. Ses recherches de la définition de la grâce, de l'examen des chances de l'âme chrétienne dans l'au-delà, si elles apparaissent de nos jours quelque peu anachroniques, répondaient à des besoins réels du xvii^e siècle. Sous la pensée de Pascal se pressentent les raisons profondes qui les animèrent : le Christianisme ne pouvait avoir scindé catégoriquement la vie de l'Humanité en deux périodes étanches l'une à l'autre ainsi que les éducateurs catholiques ou jésuites le laissaient croire en présentant le passé comme un ensemble d'erreurs grossières entièrement à rejeter et faisant remonter l'histoire vivante de l'Humanité à l'action des premiers Papes et à celle de Loyola, oubliant jusqu'aux principes élémentaires de la Révélation chrétienne.

L'âme d'une nation ainsi privée de ses lointaines forces ancestrales, du fruit de l'effort des penseurs de l'antiquité risquait tôt ou tard de se sentir abandonnée

ou rejetée de ce qui lui apparaissait la grâce divine, et pour vaincre ce doute ou le réduire, il y avait d'abord à revenir à l'étude du passé et à le réintégrer en soi. L'intuition de Pascal — sa raison du cœur — lui a fait rechercher dans les hautes valeurs de l'esprit juif ce que le jésuitisme avait retranché de la religion chrétienne : la force du sentiment intérieur, l'intégrité de son attitude devant la loi morale et l'essai d'une intelligence directe du rôle de l'âme dans l'au-delà.

Ainsi se brisaient des contraintes dans lesquelles la pensée française s'était trouvée limitée. L'idée de l'homme se dégageait des disciplines élémentaires, il ne s'agissait plus de l'assujettir à des rites plus ou moins spectaculaires, à des pratiques inexplicables ou mal comprises, il s'agissait de faire appel à sa raison, à son cœur. Pascal n'a pas eu le temps de conclure. La perspicacité de sa pensée fut sans doute arrêtée par l'insuffisance des connaissances scientifiques de son temps. Sa volonté de recréer la valeur de la conscience, son intelligence des origines et de l'évolution de la pensée religieuse au cours des âges, sa prescience de l'infériorité du catholicisme devant les problèmes d'action qui allaient être posés au pays, ont fait de lui le penseur le plus important du xvii^e siècle.

Le mouvement de compréhension ainsi créé devait persévérer en France dans son opposition à la décadence provoquée par l'idée religieuse jésuite. En réalité, plus que les œuvres philosophiques qui allaient surgir, plus même que les reviviscences des idées et des formes administratives antiques qui allaient apparaître, le jansénisme marqua une des bases de l'idée française. Son influence fut immédiate; le pouvoir royal hésita longtemps avant de prendre parti dans sa querelle avec les Jésuites et il est fort probable que seule l'austérité de mœurs de ses partisans l'empêcha de devenir la forme de religion officielle de cette époque.

Rejeté par le pouvoir royal, il garda quand même assez d'autorité pour provoquer ultérieurement le renvoi des Jésuites. A ce moment, le rôle du catholicisme disparut entièrement en valeur d'action directe sur le pays.

..

Le pensée religieuse réelle avait pris une autre forme : l'ésotérisme. Le xviii^e siècle ne fut pas un siècle catholique, ni essentiellement philosophique, il fut surtout maçonnique.

Aucune religion en cours en Europe ne pouvait prétendre avoir la valeur d'action sociale suffisante pour entraîner le mouvement de pensée majeur qui surclasserait tous les autres et particulièrement l'influence proche et considérable que créait l'Islam. Le mouvement philosophique ne résolvait rien entièrement, les théories s'amélioraient ou se perfectionnaient dans une incertitude de conclusion. Religion, idées métaphysiques divisaient, entremêlaient en multiples concepts la pensée occidentale apparente. Les classes dirigeantes de l'époque, déjà cultivées, affinées par le charme de la sensibilité esthétique de ce moment, ne pouvaient raisonnablement se contenter de la simplicité des unes et des théories possibilistes des autres. La franc-maçonnerie fut leur refuge. Particulièrement puissante en Angle-

trre, elle y attira le meilleur des forces psychiques d'action.

La France qui avait rejeté le jésuitisme et le jansénisme ne pouvait efficacement s'appuyer, ni sur un catholicisme papal depuis longtemps dépassé en valeur, ni sur un mouvement philosophique encore incertain.

Les peuples germaniques, quoique scindés en deux religions, présentaient une fois de plus une meilleure résistance par l'action de leurs philosophes. En France, l'idée philosophique s'était surtout manifestée par l'étude du possibilisme individuel de l'homme sentant mal l'inéluctable obligation physiologique de ses rapports avec ses semblables. La philosophie allemande plus ample, riche de l'instinct grégaire germanique, offrait dans ses recherches de synthèse de la pensée humaine de plus sûrs éléments d'action.

Mais, ni en Allemagne, ni en France, non plus que dans les pays latins catholiques, il n'y eut un aussi grand sens qu'en Angleterre de superposer aux religions et aux idées livrées aux foules une autre forme d'action psychique réservée à des initiés, action les libérant au moins en partie des entraves mentales ou physiologiques mises comme à plaisir dans les formes religieuses populaires.

Le trop grand abaissement de la valeur de la religion en France devait être la cause profonde de la Révolution. Le pays ne trouvant plus dans le catholicisme, ni mystique, ni raison de discipline, revint au point où il se trouvait avant l'intromission du christianisme : à sa latinité. L'idée de la Nation, dans son impérialisme conquérant, sous sa forme démocratique ou césarienne, fut surtout un retour à la civilisation romaine. Plus que l'application de théories philosophiques ou spontanées, il s'agissait d'une manifestation ethnique dont les principes démocratiques étaient le plan d'appui sur l'extérieur.

Le retour aux idées chrétiennes qui a amené la Restauration parut rejeter ce concept racial et une question se pose : la religion est-elle contraire à l'idée de la race ou la seule religion possible serait-elle le culte de la race même ?

Deux types de religions se présentent : religions de tendance à l'universalité par l'apostolat, cultes limités aux déifications d'entités ethniques.

En raison du principe d'unité de vie, les religions à tendance universaliste peuvent seules avoir le caractère élémentaire fondamental indispensable ; les religions raciales restreintes sur elles-mêmes se présentent inévitablement sans rapports suffisants dans le passé et dans l'avenir. Mais les premières posent le difficile problème de maintenir et d'accroître la force d'une nation sous une influence religieuse qui lui est à l'origine étrangère.

La position germanique du xvi^e au xix^e siècle devant les dangers et les possibilités de ces interférences, s'est située en deux éléments, l'un fortement marqué de sens racial, le protestantisme, l'autre conservant dans l'ultramontanisme romain des points de contact avec la tendance à l'universalité catholique, gardant ainsi des possibilités d'action extérieure sur le plan chrétien même. Le calcul des incidences des éléments ésotériques, faute de documents probants, est œuvre de supposition. Mais la pensée officielle resta chrétienne.

Devant la simplicité de ce substratum social, la vie des idées françaises depuis la Renaissance offre surtout un aspect d'instabilité traversée par les recentrations de volonté de quelques grands chefs de la Nation.

..

Aucun d'entre eux ne put rester indifférent à la position relative du pays devant le christianisme ou ses hérésies. Le rôle du Chef d'Etat, situé à l'aboutissement de convergences psychiques, se trouve obligatoirement, que celui-ci le veuille ou non, un rôle de chef religieux acceptif ou animateur.

Au cours de la Monarchie et de l'Empire, les souverains essayèrent de se dégager d'un entraînement total aux idées papales. Le sens de la Nation, l'obligation d'agir librement même contre une volonté pouvant se manifester à Rome, firent signer plusieurs concordats. Leur caractère se limitait à une surveillance administrative du choix et du rôle des évêques et les questions dogmatiques parurent aux souverains appartenir à un ordre qui n'était pas le leur.

A la fin du xvii^e siècle, Bossuet et d'autres docteurs gallicans condensèrent leurs principes dans la « Déclaration du clergé de France » qui avait pour but de dégager l'autorité du pouvoir royal et de soumettre la volonté des Papes à celles des conciles généraux. La protestation d'Innocent XI en obtint le désaveu et si la doctrine de la Déclaration fut enseignée ultérieurement par l'Eglise française elle-même, le concile du Vatican de 1870, proclamant l'infailibilité du Pape, en annulait tout le sens. Une idée raciale ou ethnique ne pouvait pas se dégager en France à l'intérieur du catholicisme, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat devint indispensable.

Le pays n'avait pas comme en Allemagne un plan de repli chrétien sur le protestantisme. Il revint à son idée démocratique latine. Compliquée d'ésotérisme maçonnique et de matérialisme social, celle-ci était la position de la France lors de la guerre de 1914-1918. Elle se révéla plus forte que la position chrétienne germanique, mais dut connaître à son tour la défaite devant l'idée raciale allemande.

..

La France à l'école des psychismes religieux orientaux connut en valeurs successives : le paganisme polythéiste, le christianisme, ses multiples hérésies et une sorte de schisme, mais l'Orient qui a été le dispensateur des idées religieuses n'a jamais paru admettre de perdre son droit de prééminence et un nouveau culte oriental se substitua à chaque changement au précédent culte oriental remplacé.

Depuis la défaite, des nécessités plus urgentes qu'un effort de spiritualisme pur ont occupé la pensée des dirigeants du pays ; le goût intérieur que nous pouvons avoir d'envisager l'avenir nous fait admettre qu'il s'agit seulement d'une attente et que l'esprit de modernisme social qui cherche sa réalisation, entraînera dans un mouvement de tendance en quelque sorte gallicane les questions religieuses, faisant disparaître des formes et préceptes anachroniques ou des insuffisances d'adaptation.

LE JUIF SCHIZOÏDE

par FAYOLLE-LEFORT

Dans le lot assez confus des maladies mentales, il en est une que les psychiatres contemporains ont isolée et dénommée *schizophrénie*. C'est une des formes de ce qu'ils appelaient antérieurement, sans beaucoup de précision, *démence précoce*.

Cette affection est caractérisée par la « perte du contact vital avec la réalité en dehors de tout affaiblissement intellectuel ».

Le malade a conscience de son mal et l'analyse souvent avec clairvoyance. — « Je flotte dans l'espace, dit une malade ; je ne sais où je suis... Je continue à faire les mêmes gestes qu'autrefois mais je ne suis plus rien, rien ne me touche (tombe ?) sous les sens... » — « J'ai supprimé l'affectivité, dit un autre, comme je l'ai fait pour toute la réalité. J'existe au point de vue du corps, mais je n'ai aucune sensation interne de vie. Je ne sens plus les choses. Je n'ai plus de sensations normales. Je supplée à ce manque de sensations par la raison. » (1).

Tâchons de donner une idée un peu plus précise de cet état psychique. Et, d'abord, le point central :

1° Perte de contact avec la réalité ;

La réalité est un complexe où coexistent à tout moment trois facteurs : *moi — ici — maintenant*. Chez le malade, ces trois notions se dissocient. L'*ici* et le *maintenant* s'éloignent dans un brouillard jusqu'à se perdre. Le schizophrène reste en tête à tête avec son moi qui prend une importance que rien ne limite plus. Ce n'est pas que ce moi hypertrophié gagne en personnalité. Au contraire. Il perd en netteté ce qu'il gagne en volume. En s'affirmant dans sa solitude, il s'immobilise, il s'hypnotise, il se dépersonnalise. En proie à une sorte de vertige, il demeure hébété, se refuse à parler, se détache de la vie.

Une conséquence capitale de cette rupture avec le réel, c'est la suppression de tout contact affectif avec l'entourage. Les autres fous, si fous soient-ils, conservent une sorte de consonance avec les autres hommes. On les plaint. Ils font peur ou ils font rire. Ils ne sont jamais indifférents. Le schizophrène, lui, est, comme le pôle, ceinturé de glace. Il est coi, fermé, impénétrable. Il n'est plus « humain » (2). Le médecin se sent totalement séparé de lui. Il éprouve involontairement devant son sujet un « recul intérieur » (3) et cette rétraction est tellement constante qu'elle constitue un élément de diagnostic.

2° Persistance des facultés intellectuelles ;

Alors que dans les autres démences on assiste à une désagrégation continue des facultés intellectuelles, on les voit ici persister et fonctionner individuellement avec une rectitude surprenant. La capacité d'idéation, de mémoire, d'attention ne subit aucune atteinte. Le schizophrène perd seulement le pouvoir de coordonner ces facultés pour les faire concourir à une œuvre conforme aux exigences de la vie. En somme, aucun des instru-

mentistes n'a perdu de sa virtuosité personnelle. Ce qui leur est devenu impossible, c'est la musique d'ensemble. Les auteurs parlent à ce propos de « discordance » (CHASLIN), « ataxie intrapsychique » (STRANSKY), « désharmonie intrapsychique » (URSTEIN), « perte de l'unité intérieure » (KRAEPELIN)... (4).

Après une période où ces anomalies vont en se précisant et en s'intensifiant, on arrive à la « catastrophe schizophrénique », c'est-à-dire à la dissolution complète de la personnalité, au gâtisme, à la mort.

Je n'insiste pas. Je voudrais noter seulement que les Juifs figurent pour un nombre relativement important parmi les schizophrènes. Le Professeur MONTANDON le rappelait dans le numéro 3 de L'ETHNIE FRANÇAISE (5).

PILCZ, après de longues années, ayant réuni 10.000 cas de psychose observés dans les régions danubiennes, établit que le pourcentage des Allemands et des Hongrois est plus petit que celui des Slaves du Nord et des Juifs pour la maladie du type schizophrène, et BECKER (6), qui étudia les Juifs polonais, a fait une statistique portant sur les malades de sept asiles : ensemble 3.538 Juifs et 10.000 non-Juifs. Les Juifs ont été atteints de schizophrénie dans 64,7 % des cas et les non-Juifs dans 40 %. La proportion, dit-on, est inverse dans l'Ouest européen. Cependant, une autre statistique du même genre portant sur 13.580 malades de 47 établissements, entre 1921 et 1929, donne 62,2 % de Juifs schizophréniques et 31,4 % de non-Juifs.

Voilà donc pour la schizophrénie, espèce clinique bien identifiée.

En marge de ce phénomène nettement pathologique, les psychiatres en ont découvert une forme atténuée, tellement atténuée qu'à vrai dire elle ne franchit pas le seuil qui sépare le sain du morbide. Cet état mental, la schizoïdie (ne confondez pas avec la schizophrénie) est simplement une tendance à entretenir certains désaccords avec la réalité.

Au point de vue médical, elle doit être considérée comme le terrain sur lequel l'invasion schizophrénique a le plus de chance de se produire. Le schizoïde serait un candidat à la schizophrénie.

Que les intéressés cependant se rassurent. Les candidats sont si nombreux qu'il y en a, en fin de compte, bien peu d'élus. Nous croisons un schizoïde à chaque coin de rue. Personne ne voit en lui un anormal. Lui-même, parfaitement inconscient de son état, ne s' imagine pas une seconde appartenir à une catégorie d'hommes ayant retenu l'attention des psychiatres, car son divorce avec la réalité, moins complet, n'est pas douloureux pour lui comme il l'est pour le schizophrène. Il

(1) R. MALLET, *La démence*, p. 42.

(2) E. MINKOWSKI, *La schizophrénie*, p. 38.

(3) MINKOWSKI, loc. cit. p. 74.

(4) MINKOWSKI, loc. cit. p. 79.

(5) p. 19.

(6) Rafael BECKER, *Die Geisteserkrankungen bei den Juden in Polen*, dans ALLG. Z. PSYCHIATR., t. 96 (1932), p. 47-66.

vit et meurt en faisant sa tâche sociale et sans la faire nécessairement mal. Il peut même la faire avec excellence, être un graveur exceptionnellement habile, un écrivain remarquable comme Jean-Jacques ROUSSEAU, voire... un aliéniste réputé.

Mêmes symptômes chez le schizoïde que chez le schizophrène, mais plus estompés : rupture de contact avec la réalité, insuffisance d'affectivité que ressent vivement l'entourage, persistance et même exaltation de certaines facultés intellectuelles. Ce sont exactement les traits qui se sont dégagés des études que j'ai poursuivies sur les Juifs (7).

Chez le schizoïde l'ici et le maintenant sont encore présents, mais plus lointains et plus flous que chez les gens normaux. D'où une moindre aptitude à voir clair dans les choses du temps et de l'espace. Tel apparaît le Juif. Rien de plus curieux que la façon dont les Talmudistes entendent la succession des faits et présentent leur histoire, mettant tous les faits sur le même plan sans même un soupçon de chronologie (8). Quant à l'espace, songez aux préventions d'Henri BERGSON contre l'intelligence spatiale et au procès célèbre qu'il lui a fait.

**

Le schizoïde est aussi un être sans chaleur qui, sans le savoir, décourage tout attachement. Considérez l'absence d'échanges affectifs entre Israël et les autres peuples. On s'observe curieusement, d'assez loin. Il y a quelque chose chez le Juif qui tient à distance, quelque chose d'involontaire dont il n'a pas une conscience claire et dont il souffre vaguement. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer le besoin de séduire que j'ai donné comme un trait marquant de sa psychologie (9). Il s'efforce de prévenir par des sourires et de bons procédés le « recul intérieur » dont son insociabilité naturelle est la cause. Car — notez bien ceci — c'est le même mot « insociable » dont se servent Bernard LAZARE (10) pour expliquer l'antisémitisme et MINKOWSKI (11) pour caractériser le schizoïde.

Toutefois, si l'état le plus fréquent du schizophrène est de mutisme et de torpeur, le schizoïde, simple anormal, est capable, lui, d'irritations vives et durables. Par ses paroles et ses gestes, dit MINKOWSKI, il se « monte la tête » à lui-même. Il ne laisse pénétrer jusqu'à lui aucune objection, aucune explication, n'apporte aucun correctif à son état d'âme ; il l'entretient plus qu'il ne faut. Mais le temps passe. La cause de la colère est déjà submergée par d'autres événements, il y a longtemps que la situation aurait pu être liquidée mais le schizoïde est toujours absorbé par son irritation, comme immobilisé en présence de la vie qui, elle, n'attend guère et continue à suivre son cours (12).

Dans cette rageuse colère, vous reconnaîtrez certaines

attitudes des Juifs à toutes les époques de leur histoire : les exécutions du Psalmiste, les anathèmes des prophètes, les représailles exercées après la victoire d'ESTHER (13), la défense frénétique du Temple contre TITUS, les vengeances mijotées et refroidies de MANDEL, les écarts de parole, le cri de haine de Léon BLUM et toutes les passions révolutionnaires enfin de cette race toujours irritée.

En ce qui concerne les facultés intellectuelles, l'impuissance à organiser sa pensée, qui est patente chez le schizophrène, est moins apparente chez le schizoïde. Elle n'est pas chez celui-ci toujours facile à dépister. L'intelligence juive, à la fois agile et disloquée, acrobatique, est fascinante et déconcertante. Le Juif en joue avec ostentation et se donne volontiers en spectacle. Parce que l'ici et le maintenant se sont estompés derrière son moi rengorgé, il ne subit plus leur influence régulatrice et modératrice. Il ne connaît plus ses limites (14). Il devient un rationaliste total qui tranche de tout avec le seul raisonnement mathématique.

Le schizophrène, dit MINKOWSKI, « régit sa vie d'après ses idées et devient doctrinaire à outrance » (15). « Il y a quelque chose d'impersonnel en lui » (16). Unde ses malades à la manie du plan. Rien de plus cocasse que les déboires qu'il éprouve à vouloir poser une targette en obéissant à des théories fortement charpentées. C'est un Auguste de Cirque au naturel. « La vie, juge ce malade, ne montre ni régularité, ni symétrie et c'est pour ça que je fabrique la réalité » (17).

Chez le schizoïde la discordance intellectuelle est plus voilée. Elle fera simplement un marxiste, appliqué, lui aussi, à fabriquer la réalité sociale. Chez celui-ci l'esprit de système créera un faux ordre, comme il a créé aussi une fausse réalité.

Je pense que vous n'avez pas de peine à reconnaître le Juif dans ce tableau. Pour le compléter, je cite encore MINKOWSKI. « Mais on trouve aussi parmi eux (les schizoïdes) des hommes d'affaires adroits et actifs, qui ne savent pas ce qu'est le repos, qui, à force de travail, réussissent, poussés avant tout par le besoin d'imposer leur personnalité et dominer les autres. Pourtant ils commettent des « gaffes » dans la vie, des « gaffes » surtout d'ordre psychologique, car, au fond, tout en étant en contact permanent avec les hommes ils ne les connaissent point, ou plutôt ils ne comprennent pas toujours, prêts à nier, à mésestimer tout ce qui diffère de leur propre façon d'être. »

Je m'en voudrais de pousser plus loin ce parallèle. De toute évidence, pour moi, le Juif est un schizoïde.

Nul ne s'en étonnera. Que le Juif soit un psychopathe, c'est une remarque qui a été souvent faite. On

(7) FAYOLLE-LEFORT, *Le Juif, cet inconnu*.

(8) « Pour lui (le Talmud), la réalité et le songe se mêlent dans un vague nuage : il ne paraît pas avoir une juste idée du temps... Edom, Nabuchodonosor, Vespasien, Titus Adrien, tous les ennemis de la race juive se confondent dans une même individualité et se substituent l'un à l'autre dans ce long martyrologe de l'histoire. » (A. DARMESTER, cité par TH. REINACH, *Histoire des Israélites*, p. 31).

(9) FAYOLLE-LEFORT, *Le Juif, cet inconnu*, p. 62.

(10) Bernard LAZARE a écrit sur l'antisémitisme le seul livre clairvoyant qui soit sorti d'un cerveau juif. Il reconnaît comme une des causes les plus puissantes de l'antipathie que suscite le Juif son « insociabilité ».

(11) MINKOWSKI, loc. cit. p. 29.

(12) MINKOWSKI, loc. cit. p. 27.

(13) *Esther*, IX, 16. Les Juifs, ayant recouvré leur crédit auprès d'Assuérus, auraient fait exterminer 60 à 75.000 de leurs ennemis. Je n'oublie pas que le livre d'*Esther* est un pur roman sans aucun fondement historique. Il n'en est pas moins à retenir, non pas à cause des événements qu'il raconte, lesquels n'ont jamais eu lieu, mais à cause de ce qu'il nous révèle du cerveau qui l'a inventé et de la psychologie de ceux qui l'ont admis dans le canon de leurs livres sacrés.

(14) Il existe un autre type mental, le syntone, qui s'oppose directement au schizoïde en ce qu'il vit trop dans les choses alors que le schizoïde vit trop en lui-même. « Le syntone possède l'intuition de la mesure et des limites. » Le schizoïde les ignore (MINKOWSKI, loc. cit. p. 36.)

(15) MINKOWSKI, loc. cit. p. 109.

(16) MINKOWSKI, loc. cit. p. 113.

(17) MINKOWSKI, loc. cit. p. 119.

évoque volontiers les prophètes en qui l'on constate « les différents états que les psychiatres modernes distinguent chez les sujets qu'ils étudient : extase agitée et extase apathique, insensibilité à la douleur, glosso-lalie, hallucination de la vue, de l'ouïe, du goût et du toucher, illusion des sens, parfois même hypnose et autosuggestion » (18). Ils se situent, comme disent les Anglais « on the borderland of insanity ». Ces phénomènes mentaux sont à trois mille ans de distance assez difficiles à identifier et paraissent relever surtout de l'hystérie.

Je sais bien que toutes les religions fournissent des exemples d'extatisme. La religion chrétienne n'en manque pas. Mais les êtres sujets à ces ravissements ne sont que rarement entourés de la vénération officielle. Que de stigmatisées méconnues pour une ou deux adoptées par l'Eglise. L'antiquité avait bien ses pythonisses, mais, quand elles ne parlaient pas sous l'action de quelque drogue (19), je les soupçonne d'avoir apporté à leur ministère moins de sincérité que les prophètes débraillés d'Israël n'en apportaient au leur.

Le présent d'Israël nous est mieux connu. Les anormaux y sont nombreux. Il existe même, parmi les Juifs, de nos jours, un cas de schizoïde tout à fait privilégié qu'il serait impardonnable de ne pas vous présenter.

Voici Léon BLUM.

Mais je me garderai bien de faire moi-même la sémiologie de son cas. J'aurais trop peur de subir la suggestion d'idées préconçues. Je la puiserai donc chez quelqu'un qui, n'ayant jamais fait le rapprochement auquel je me livre, ne saurait être suspecté d'obéir à l'esprit de système. J'extrait donc ce qui suit d'un volume consacré par Marchel THIÉBAUT à notre ex-Président du Conseil (20). Mais je vous prie de vous reporter au préalable aux propos de deux schizo-phrènes que j'ai rapportés dans les premières lignes de ce travail et à bien vous pénétrer de l'impression de dépersonnalisation et de creux qu'ils expriment. Tenez compte aussi qu'il s'agissait alors de malades et qu'il ne s'agit maintenant que d'un anormal.

Au bout de son travail, après avoir consacré deux cents pages à son personnage, Marcel THIÉBAUT éprouve le besoin de se poser une question — et quelle singulière question — « Monsieur BLUM existe-t-il ?... »

Voici son texte. Les commentaires entre parenthèses sont de moi et les mots soulignés l'ont été par moi.

« Qui est M. BLUM ? En étudiant ses livres, nous « nous sommes à maintes reprises posé la question. « Et chaque fois une réponse nouvelle surgissait dans « notre esprit. Nous avons trouvé d'abord un Dandy. « Puis sur le visage de M. BLUM nous avons aperçu « le reflet de BARRÈS. Nous avons vu ensuite M. BLUM

« modeler sur lui-même les répliques de DISRAËLI, de « STENDHAL, de LUCIEN HERR, de BERNARD LAZARE, de « MARX, de JAURÈS. Qui donc est M. BLUM ? Un pas- « sage des Princes de l'esprit, une galerie des glaces. « Sans cesse il est autrui, nous n'avons pu le saisir « lui-même ». (M. BLUM est simplement un moi dilaté à l'extrême comme une poche vide, où l'ici et le maintenant tiennent peu de place, un moi évidé à qui manque la substance avec laquelle on élabore les idées personnelles.) « Jamais entre son lecteur et lui ne « surgit cette étincelle, ne se fait cet échange profond « qui est l'essence même des rapports humains. » (C'est l'absence d'échanges effectifs entre le schizoïde et l'entourage.) « Il y a pourtant dans les livres de « M. BLUM des idées qui nous ont frappé. Mais ces « idées-là n'étaient point de celles qui puissent s'amal- « gamer à nous. Elles étaient bizarres, étranges, éloi- « gnées de toute réalité, elles représentaient le produit « du plus inhumain — peut-être du plus puéril — de « tous les exercices intellectuels : celui qui consiste à « appliquer au domaine du cœur des principes de « logique pure, d'algèbre ou de calcul. » (Eloigné de toute réalité, inhumain, logique pure... On dirait que l'auteur avait le livre de Minkowski sur sa table en écrivant le sien). « Alors nous avons senti qu'avec « l'écrivain BLUM nous ne pourrions jamais, fut-ce « pendant une seconde, faire alliance (le recul inté- « rieur), qu'il ne pouvait être, pour ses lecteurs, un « ami, qu'il était seulement un cas. Un des cas les « plus curieux qu'on puisse imaginer : une force in- « tellectuelle logée dans un moi creux, dans un moi à « créer, un moi qui demande aux autres hommes, à « tous les livres, à tous les signes de le former... « L'inadaptation au réel et l'imitation d'un modèle « restent les seuls principes que l'on puisse trouver en « lui... »

Je néglige quantités de passages où Marcel THIÉBAUT a noté des appréciations personnelles ou cité, soit des tiers, soit M. BLUM lui-même. « A trop d'intelligence et pas assez de personnalité (André GIDE) ». « Ne pas se soucier du réel et aligner dans le vide ses syllogismes... » « L'impossibilité de s'adapter au présent... »

Je ne veux retenir qu'une seule de ces notations, un membre de phrase que BLUM a trouvé dans *Guerre et Paix* de TOLSTOI et qui, dit-il, lui revient à l'esprit comme un leit-motiv à chaque choc trop brutal qu'il reçoit du monde extérieur. « Tout était si étrange, si différent de ce qu'il avait espéré... » Cette phrase traduit à merveille l'inaptitude à recouvrer sa personnalité égarée, cette sorte de dépaysement, de vacuité, de creux qui constitue l'anomalie maîtresse d'une pensée de schizoïde. Marcel THIÉBAUT semble avoir senti fortement ce que ce membre de phrase a de typique car, après l'avoir cité au cours de l'ouvrage, c'est encore par elle qu'il termine son livre : « M. BLUM monarque des idéologies, au milieu des ruines accumulées, regardera sans comprendre et peut-être entendra-t-il chanter dans son esprit la phrase, la petite phrase mystérieuse, saisissante, la phrase de TOLSTOI qui a déjà tinté à ses oreilles comme un glas : « Tout était si étrange, si différent de ce qu'il avait espéré... »

Mais, pour terminer, voici qui est plus amusant. Le

(18) A. LOBS, *Les Prophètes d'Israël*, p. 62.

(19) La Pythie de Delphes, la plus connue, devait son inspiration, si nous en croyons STRABON, LONGIN, JUSTIN et bien d'autres, à des vapeurs qui sortaient du gouffre à l'entrée duquel on posait son siège tripode. Chez tous les oracles, exhalaisons méphitiques, potions stupéfiantes, appareils mécaniques sont les adjoints courants de la manifestation divine.

(20) Marcel THIÉBAUT, *En lisant M. Léon Blum*, p. 207.

principal de mon travail, ce qui est technique, est emprunté au livre de MINKOWSKI *La Schizophrénie*. Je ne sais qui est cet auteur, ce qui ne m'empêche pas de rendre hommage à son savoir. Cependant, sa connaissance approfondie de la psychiatrie allemande, sa

qualité d'assistant de consultation à Paris en 1930, me donnent à penser qu'il pourrait être Juif. N'est-il pas piquant que le même homme qui a fait une étude aussi poussée d'une anomalie constitutionnelle de l'esprit puisse en être atteint ?

NOTE SUR L'HYSTÉRO-NEURASTHÉNIE JUIVE

par Jacques PLONCARD

Même le profane en médecine n'a pas manqué d'être très souvent frappé par la « gesticulation » juive. Les Juifs parlent autant avec leurs mains, l'agitation de tout leur corps, qu'avec leur bouche. Le regard inquiet, tourmenté, l'allure généralement morbide du Juif ont également attiré l'attention des pathologues.

Des cris comme le : « Je vous hais ! » de Blum accompagné de tout un frémissement de son corps sont des symptômes qui ne sauraient tromper. Il existe une hystérie collective juive. Les anciens Hébreux semblent bien en avoir été atteints déjà. On voit, tout au long du *Nouveau Testament*, une foule d'individus possédés du diable, aliénés, hommes avec des esprits impurs invoquant le Christ pour les en délivrer.

BÉNÉDIKT, CHARCOT et de nombreux auteurs reconnaissent que l'hystérie est plus l'apanage des Juifs que des Aryens. D'après leurs observations il s'agit surtout d'une hystérie atteignant davantage les hommes. Elle se combine d'ailleurs souvent à la neurasthénie. Le docteur Jean FLAMANT, étudiant, dans sa thèse de doctorat (publiée en 1934 à la librairie juive Lipschutz), la *Pathologie des Israélites*, notait que cette hystérie revêtait surtout « le type de la manie hystérique », apparaissant le plus souvent à la puberté. Les symptômes en sont classiques : boule hystérique, perte de connaissance, grands mouvements, attitudes passionnelles. CHARCOT a observé une grande proportion de névropathes et d'hystériques chez les Juifs et a relaté de nombreuses observations à ce sujet.

Il n'est pas sans intérêt de constater que l'étude de la pathologie juive confirme que nous nous trouvons bien devant une race nettement déterminée. Le Docteur FLAMANT, dans l'introduction du travail que nous venons de citer, indiquait qu'il lui avait paru intéressant d'envisager si, dans le domaine pathologique, la race juive « ne présentait pas une physionomie particulière » et sa conclusion était que cela était évident. Il lui apparaît d'une part qu'un certain nombre de maladies semblent épargner davantage la race juive et que par contre elle est plus particulièrement prédisposée à d'autres. Parmi les maladies dont Israël semble être le plus rarement atteint, il cite l'alcoolisme, la tuberculose et la syphilis. Pour donner un ordre de grandeur en ce qui concerne la tuberculose par exemple, REMLINGER note que pendant la période 1884-1900, à Tunis la mortalité occasionnée par la tuberculose a été de 0,75 % chez les Juifs, 5,13 % chez les Aryens, 11,30 % chez les Musulmans. Il est éminemment intéressant de constater que l'évolution des ma-

ladies varie suivant la race. Comment pourrait-on nier que la race soit un phénomène naturel et que la Juiverie constitue incontestablement une race ? La pathologie fournit sur ce point des arguments supplémentaires qui ne sont point à négliger. Autres maladies fréquentes chez les Juifs : l'obésité, surtout chez les femmes, le diabète et les affections cutanées.

Mais où la pathologie devient extrêmement parlante c'est lorsqu'on étudie les maladies mentales. Là le pourcentage juif est considérable, il traduit bien cette instabilité intellectuelle notée par tous les sociologues.

Le professeur juif LOMBROSO trouve en Italie quatre fois plus d'aliénés juifs que d'aryens. VERGA confirme cette opinion et trouve 1 aliéné sur 1.755 catholiques, 1 sur 1.725 protestants et 1 sur 385 juifs.

D'après ces chiffres, on peut aisément s'assurer de la fréquence de l'aliénation mentale chez les Juifs. Non seulement la proportion d'aliénés, comme le note le docteur FLAMANT, est plus élevée chez eux, mais encore le pronostic de l'aliénation mentale est plus sombre. D'après plusieurs auteurs, en particulier BEADLES, les chances de guérison des maladies mentales sont moins grandes pour les Juifs que pour les autres peuples. « On rencontre dans la race juive l'aliénation mentale sous toutes ses formes, mais on note surtout la plus grande fréquence de l'Idiotie et aussi celle de la paralysie générale, malgré la rareté de la syphilis, ce qui semble paradoxal. »

Tout en se défendant de faire du racisme, le docteur FLAMANT est obligé de reconnaître que la pathologie juive tout entière « découle des habitudes qu'ils ont acquises depuis des temps très anciens et ont transmises à leurs descendants par esprit de tradition. Les mœurs qui déjà caractérisent le Juif dans le domaine psychologique, moral ou social, continuent à lui donner dans sa pathologie, une physionomie particulière. Ainsi les caractéristiques juives sont nettement marquées même dans le domaine pathologique.

Il est impossible qu'un Etat français soucieux de la santé morale et physique de son peuple ne prenne pas en considération cet aspect extrêmement grave de la question juive.

Ce nous est une raison de plus pour réclamer avec le professeur MONTANDON et Armand BERNARDINI la création de cet « Office de Généalogie Sociale » qui, permettant d'établir la fiche ethnologique de chaque famille française, fournira les données nécessaires à l'étude des moyens de régénération indispensable pour la race.

L'ETHNIE JUIVE :

VII. — La circoncision

par George MONTANDON

Poursuivant l'étude de l'ethnie juive, nous sommes arrivé, après l'exposé des éléments raciaux et linguistiques, aux éléments culturels de cette ethnie. Leur discussion devrait débiter par une introduction historique et générale. Mais comme ce numéro contient déjà plusieurs exposés de doctrine, nous renverserons l'ordre des facteurs. Quitte à revenir plus tard sur des données plus générales, nous aborderons aujourd'hui le thème très précis qu'est celui de la circoncision. C'est là, d'ailleurs, une matière dont la connaissance est de grande importance pratique, lorsqu'il s'agit — comme c'est le cas pour l'auteur de ces pages — de fournir, au Commissariat Général aux Questions Juives ou aux tribunaux, des rapports sur l'appartenance ethnique de sujets d'origine douteuse.

(Les indications entre crochets se rapportent à la bibliographie finale.)

Pour le grand public, qui n'en a guère entendu parler qu'à propos des Juifs, cette coutume opératoire est un des signes fondamentaux distinguant ces derniers des Aryens. Il n'en va pas différemment pour qui a fait le tour de la question juive, mais celui-ci n'arrive à la même conclusion que par un long circuit.

DISTRIBUTION DE LA CIRCONCISION

Cette pratique est certainement très ancienne chez les Hébreux. En effet, ils se servaient autrefois de couteaux de pierre (Josué 5 : 2-3 ; Exode 4 : 25), ce qui témoigne d'une forme rituelle préexistante à l'âge des métaux, remontant donc à plus de 3.000 ou même 4.000 ans avant notre ère, c'est-à-dire à une époque antérieure à ce que l'on connaît de l'histoire du peuple hébreu.

On sait d'autre part que leurs voisins immédiats, tels les Phéniciens au Nord-Ouest, les Moab-Ammon-Edomites au Sud-Est, Sémites les uns et les autres, pratiquaient aussi la circoncision. Seuls faisaient exception les Philistins, sur la côte sud-occidentale, « peuple de la mer » venu d'Asie Mineure, d'appartenance probablement alarodienne. Les Egyptiens, des Kamites, y étaient aussi adonnés, et, selon HERODOTE (II, 104) : « Les Phéniciens et les Syriens qui sont en Palestine reconnaissent eux-mêmes avoir appris la circoncision des Egyptiens ». On peut dire que l'ensemble du bloc kamito-sémitique pratiquait et pratique la circoncision, sauf, principalement [SCHMIDT et KOPPERS, p. 239], les Assyro-Babyloniens (Sémites), les Galla d'Ethiopie (Kamites — mais d'autres auteurs affirment leur circoncision : voir plus bas), les Bahima du lac Victoria (Kamitoïdes) et quelques tribus de Berbères (Kamites).

La vie de l'humanité n'a cependant pas commencé avec les Egyptiens, comme le croient encore même des historiens, et tout le continent africain connaît la circoncision, à l'exception de la large arête dorsale qui, à partir du Cap, remonte vers la région des sources du Nil, pour, de là, se diriger à angle droit, vers le moyen Niger. Cet ample ruban territorial sans circoncision, domaine des plus vieilles civilisations africaines, répartit l'aire de la coutume sur ce continent selon trois versants, comme si elle avait pris pied en venant de trois côtés différents : rive de l'océan Indien et de la mer Rouge, rive de la Méditerranée occidentale et de la Mauritanie, rive enfin du golfe de Guinée. L'arrière-pays de la mer Rouge, c'est-à-dire l'Egypte, et le domaine méditerranéo-mauritanien ont été supplémentamment soumis à partir du VII^e siècle de notre ère, à la forme musulmane de

la circoncision, la plus récente, bien postérieure à celle des Hébreux.

L'Inde non musulmane ne pratique pas cette coutume, mais, plus à l'Orient, celle-ci se rencontre chez diverses populations anciennes (en sus de la circoncision des peuplades musulmanes) de l'Indonésie, de l'Océanie et, fait le plus intéressant, de l'Australie (où elle est souvent accompagnée de la terrible subincision ou hypospadie artificielle), tandis qu'elle est suivie chez peu de tribus de l'Amérique. Mais, partout, chez ces anciennes populations, elle est le fait, de façon prédominante, de peuplades se rattachant aux formes culturelles patriarcales totémiques (c'est particulièrement manifeste en Australie) et austro-nésoside, tandis que les civilisations les plus anciennes ne la connaissent pas (1).

La circoncision est donc une pratique qui, selon l'expression consacrée, « se perd dans la nuit des temps », antérieure aux Hébreux, antérieure aux Sémites en général, antérieure aux anciens Egyptiens.

RAISONS DE LA CIRCONCISION

On en a donné de nombreuses explications : but général d'hygiène, protection contre les affections vénériennes, épreuve d'endurance, initiation à la vie sexuelle, offrande symbolique, expression de la croyance à une nouvelle naissance, recrudescence du plaisir sexuel. Cette dernière raison pourrait avoir joué un rôle dans l'incision rectiligne pratiquée en Indonésie, mais, de toute façon, un pareil rôle a dû être très limité. Une explication, rentrant dans celle de l'offrande symbolique et qui eut un temps une certaine vogue parmi les sociologues, car elle fut, entre autres, défendue par LETOURNEAU, de l'Ecole d'Anthropologie, fut celle qui considérait la circoncision comme un symbole résiduel de la phallotomie (ablation du phallus), soit que cette dernière pratique eût été elle-même le symbole résiduel de sacrifices humains, soit que la circoncision fût un écho affaibli de la phallotomie ou de la castration exercée par certains peuples guerriers comme les Abyssins sur leurs ennemis vaincus.

Aujourd'hui, une seule explication doit être retenue. Il n'y a pas de doute qu'à l'origine la circoncision a signifié l'initiation du jeune homme à la vie sexuelle. Le prépuce étant considéré comme un obstacle, réel ou symbolique, à cette vie, est éliminé. Une preuve en est l'autorisation, pour quelques jours,

(1) On trouvera plus de détails sur cette répartition, avec cartes à l'appui, dans les chapitres relatifs au « Cycle totémique » et aux « Mutilations sexuelles » de notre *Traité d'ethnologie culturelle*, Paris, Payot, 1934. — Voir aussi la note suivante.

chez de nombreux peuples, d'un débordement sexuel pour ainsi dire sans limite, à celui qui, le temps d'initiation passé à l'écart et la blessure cicatrisée, vient d'être créé jeune homme (région du Niger, Afrique orientale, Cafrerie, Madagascar, Sud de l'Australie, et surtout îles Fidji). Puis, nous l'avons dit, la pratique a gardé sa valeur primitive chez de nombreux peuples relevant grosso modo de la civilisation totémique.

Par contre, elle a changé de signification chez les Egyptiens, les Sémites, les Hébreux, puis chez les musulmans — en un mot chez les peuples qui appartiennent, à l'origine ou encore actuellement, au cycle culturel pastoral, — en même temps qu'elle était effectuée à un âge de plus en plus précoce. C'est ainsi que l'*Egypte* la plus ancienne la réalisait à 14 ans, l'*Egypte* plus récente à 6 [LODS, p. 226] et même à 2 ans [SCHMIDT & KOPPERS, p. 239]. Les *Hébreux*, qui, aujourd'hui, soumettent rigide-ment chaque nouveau-né à l'opération le 8^e jour, même si c'est un sabbat, la pratiquaient à l'origine à un âge beaucoup plus avancé, ainsi que cela ressort des trois passages suivants de l'Ancien Testament : Abraham, son fils Ismaël et la maisonnée d'Abraham furent circoncis le même jour, le premier à 99 ans, le deuxième à 13 ans, les autres manifestement à l'âge adulte en majorité (Genèse 17 : 24-27) ; le fils de Moïse fut circoncis alors que ce dernier se trouvait sur le chemin du retour en Egypte, à la suite d'un incident peu clair, tandis que ce fils était certainement âgé de plus de 8 jours (Exode 4 : 24-26) ; après que les Hébreux n'eurent plus été circoncis depuis leur sortie d'Egypte, pendant 40 ans, Josué soumit tout le peuple à l'opération avant l'entrée dans le pays de Canaan (Josué 5 : 2-9).

En ce qui concerne les innombrables sectes chrétiennes, musulmanes, hébraïques et même païennes du Proche-Orient, on entend dire fréquemment : les chrétiens ne sont pas circoncis, les musulmans le sont. Mais cette règle n'est valable que pour l'Asie, pas pour l'Afrique. Sur ce dernier continent, non seulement les musulmans, mais aussi les chrétiens sont circoncis, à savoir les Coptes d'Egypte et les Abyssins (2). Les *Coptes*, racialement descendants des anciens Egyptiens pratiquent la circoncision de 6 à 8 ans en général, mais aussi de 2 à 20 ans [ANDREE, 189].

(2) On peut formuler le schéma suivant pour le dédale du Proche-Orient, celui-ci étant conçu comme s'étendant de la frontière méridionale de l'Ethiopie à la frontière occidentale de l'Inde.

4 groupes religieux : Paganisme, Judaïsme, Christianisme, Islamisme.

2 grandes régions : Asie, Afrique.

Asie. — Le paganisme ne subsiste plus guère que chez les Guèbres ou Parsi du Sud de l'Iran, mainteneurs de la religion mazdéenne de l'ancienne Perse, et, à l'état de croyances et coutumes résiduelles dans certaines des autres religions, comme chez les Yézidi ou Adorateurs du diable, les Alaouites, les Ismaélites et Cadmoudistes, les Druzes. Les Parsi ne sont pas circoncis. Pour les autres, voir ci-dessous.

Les Juifs sont circoncis.

Les *Chrétiens*, à savoir d'une part les chrétiens unis (à Rome) : Latins, Maronites (Liban), Melchites ou Melkites (dispersés dans l'arrière-Syrie de Damas vers le Sud), Arméniens unis, Syriacques et Jacobites unis, Chaldéens et Nestoriens unis, d'autre part les chrétiens séparés : Géorgiens, Arméniens, Syriacques orthodoxes, Jacobites (Antioche), Chaldéens, Nestoriens (Mossoul, Perse et dits Chrétiens de St-Thomas en Inde), Sabiens ou Chrétiens de St-Jean (y compris les Mandéens, Mésopotamie), Protéstants indigènes, ne sont pas circoncis.

Les *Musulmans* et leurs sectes à éléments païens et chrétiens : Yézidi (Kurdistan), Alaouites ou Ansariéh ou Nosaïri (Syrie côtière du Nord), Ismaélites ou Assassins et Cadmoudistes (Syrie centrale), sont circoncis. Seuls font exception les Druzes (Jebel-Hauran, Sud de l'arrière-Syrie), qui ne sont pas circoncis.

Afrique. — Tous, Païens, Falacha ou Juifs indigènes d'Ethiopie, Chrétiens indigènes à savoir Coptes d'Egypte et Amhara ou Abyssins chrétiens, et Musulmans sont circoncis.

Quant aux *Abyssins chrétiens* ou *Amhara*, ALLAIX dit simplement [p. 116] que les prêtres l'effectuent « de 8 mois à 4 ans », sans que nous sachions où il a recueilli cette donnée. La question est plus compliquée que cela (3), elle a été discutée à deux reprises par ZABOROWSKI [ZAB. 1894 et ZAB. 1896]. Notons tout d'abord que COURBON (p. 15) et PAULITSCHKE [ZAB. 1896, p. 657] ont commis une erreur en prétendant que les Abyssins circoncisaient au 8^e jour, c'est-à-dire comme les Juifs. Selon BRUCE [ibidem], les Agaou, c'est-à-dire la vieille population éthiopienne païenne, se circoncisent tous ; et les Abyssins chrétiens pratiquent la cérémonie « parce que Jésus-Christ et les apôtres étaient circoncis » [ibidem], sans qu'il y ait un âge déterminé pour l'opération, dit expressément le même auteur [ZAB. 1894, p. 91]. D'après SANTELLI [ibidem], elle s'effectuerait chez eux, comme chez leurs voisins musulmans les Danakil et les Somali, entre 9 et 12 ans, ou parfois plus tôt. Selon MARCHI aussi, tous les Abyssins se circoncissent, et cet auteur a rapporté une photographie représentant des Abyssins chrétiens procédant à l'opération sur un enfant de 3 ans au moins [ZAB. 1896, p. 656-7]. Ce qui a dû créer la confusion relativement à la date de la circoncision chez les Amhara, c'est le fait que les Falacha ou Juifs d'Abyssinie (Ethiopiens ayant adopté la religion hébraïque) la pratiquent au 8^e jour, mais — à la différence des vrais Juifs — au 9^e jour si le 8^e est un sabbat [FLAD, 31] (4).

Selon l'historien JOSEPH, qui vivait au I^{er} siècle de notre ère, c'est en souvenir de l'âge susmentionné de leur ancêtre Ismaël lorsqu'il fut opéré, que les Arabes de son époque (donc préislamiques) se faisaient circoncire à 13 ans. L'*Islam* propagea l'usage de la coutume, mais sans y attacher un sens proprement religieux, car le Coran n'en parle pas ; c'est donc, pour les musulmans, une opération certes traditionnelle — des considérations hygiéniques ou anatomiques peuvent avoir joué un rôle à l'origine, — mais pas à proprement parler religieuse, et l'âge de la coutume est variable selon les contrées. Ainsi les musulmans en général la pratiquent de 7 à 13 ans [ALLAIX, p. 112], pas avant 6 à 7 ans, dit ZABOROWSKI [1894, p. 87], qui ajoute cependant qu'en Algérie on y a souvent recours dès 4 ans. CORRE donne les dates suivantes : Algériens de 5 à 9 ans,

(3) Au cours des deux années que nous avons passées en Ethiopie, nous ne nous sommes malheureusement pas occupé de la question, de sorte que nous devons avoir recours, sur ce point, à d'autres auteurs.

(4) Nous noterons ici que les sectes subhébraïques des Caraïmes et des Soubotniki observent toutes deux la circoncision.

Les Caraïtes (avec un t), ethno-racialement des Irano-tataro-finno-slaves, cantonnés principalement en Crimée et descendants probables des Khazars, professent la religion caraïme (avec un m), c'est-à-dire hébraïque non-talmudique. La Russie tsariste et le Reich d'aujourd'hui les reconnaissent comme non-Juifs. Le Gouvernement français n'a pas encore pris position. Personnellement, nous estimons qu'on peut les considérer comme non-Juifs, étant donné qu'ils n'ont pas la mentalité juive et sont régis par une stricte règle matrimoniale endogamique : les enfants d'un Caraïme, homme ou femme, qui épouse un non-Caraïme, sont perdus pour leur communauté. Les Caraïtes, pour rester caraïmes, ne peuvent donc se marier qu'entre eux, postulat difficile à satisfaire pour les membres épars de la communauté. Aussi celle-ci diminue-t-elle et les Caraïmes ne sont-ils guère aujourd'hui plus de 8.000, dont 250 en France, parmi lesquels moins de 200 à Paris. Ceux-ci disposent d'un organisme central où tous les vrais Caraïmes sont enregistrés. Les sujets qui, pour esquiver le statut des Juifs — comme nous avons pu le constater plus d'une fois — se prétendent caraïmes sans être enregistrés, sont à considérer comme Juifs.

Les Soubotniki ou Sabbatiens ou Judaïsants sont une secte qui s'est recrutée au XIX^e siècle (elle est aujourd'hui quasi éteinte) parmi la population slave de la Russie méridionale; les Soubotniki, c'est-à-dire « observateurs du samedi » n'ont pas été tolérés par les tsars.

Kabyles (Berbères musulmans) 6 à 8 ans. Les Arabes pratiquent aujourd'hui la coutume à la puberté [ZAB. 1894, 87], de 6 à 15 ans [LODS, 226], les Arabes du Sud-Ouest de l'Arabie le 7^e jour, ou le 14^e, ou le 21^e ou à un autre multiple de 7, pendant plusieurs mois de la première année [HILDEBRANDT, X 397], les Arabes d'Egypte paysans de 12 à 14 ans, les citadins de 5 à 6 ans [LANE, I, 86]. Pour HILDEBRANDT [VII, 4], les Somali opèrent entre 8 et 10 ans, pour SANTELLI [ZAB. 1894, 91], les Danakil et les Somali de 9 à 12 ans et parfois plus tôt, tandis que SCHMIDT & KOPPERS [239] parlent de la 2^e ou de la 3^e année pour les Somali, les Kounama (païens) du Nord de l'Abyssinie et les Kabyles. Les Turcs font l'opération de 8 à 10 ans [CORRE dans ZAB. 1896, 655], de 8 à 13 ans [ANDREE, 171], les Perses modernes de 3 à 4 ans [ibidem], mais aussi, d'après le vieux récit de GMELIN [164], de 7 jours à 10 ans. MAC MUNN [161] s'exprime presque similairement au sujet des musulmans de l'Inde : « l'opération doit se pratiquer entre 7 et 12 ans, ou bien le 7^e jour après la naissance », et le même auteur ajoute : « Chez les Arabes, et l'on sait que l'Islam leur a emprunté beaucoup de coutumes, c'était aux époques reculées une cérémonie qui précédait le mariage et qui se pratiquait, non pas devant les femmes de la famille, mais devant la promise ; si le courage de son fiancé faiblissait, elle pouvait refuser de l'épouser ». De façon générale, il paraît certain qu'au cours de ces derniers siècles, la recherche de la virginité a fait hâter, dans le monde musulman du Nord et de l'Est de l'Afrique, le mariage et l'âge de la circoncision.

Si l'on passe, au delà de l'Inde, aux musulmans de l'Indonésie, on constate [ANDREE, 171-2, d'après WILKEN] que l'âge requis se rapproche notablement de l'âge adulte, preuve entre autres symptômes, que l'islamisme s'est établi là chez des peuplades qui pratiquaient déjà l'opération ; c'est, de plus, en Indonésie (et en général en Océanie et en Amérique) que l'on observe non seulement la circoncision vraie ou circulaire, par ablation d'un lambeau de chair, mais aussi la circoncision par incision rectiligne, sans ablation. L'auteur mentionné donne comme époque générale en Indonésie de 10 à 16 ans, plus particulièrement à Java, où se pratiquent circoncision et incision : de 12 à 15 ans ; dans le Sud des Célèbes 12 ans ; une autre donnée intéressante se rapporte au Nord de cette île, où l'on pratiquait, de 12 à 20 ans, la circoncision dans les classes sociales supérieures, l'incision dans les classes inférieures.

En ce qui concerne les populations païennes, nègres de l'Afrique en particulier, il n'y a pas lieu de procéder à une énumération interminable ; les exemples recueillis par ZABOROWSKI montrent que, chez eux, la circoncision se pratique, à part quelques exceptions douteuses, à un âge relativement avancé, c'est-à-dire à la puberté ; d'autre part, la date de 25 ans fournie par JOMARD, pour les Ethiopiens païens que sont les Galla, doit être erronée ; celle de 14 ans, de JOUSSEAUME, est plus vraisemblable. Pour les Noirs donc, on notera, dans ZABOROWSKI : Noirs en général, de 14 à 15 ans ; Bambara (GALLIENI), de 12 à 15 ans ; Bambara (JAIME), de 10 à 15 ans ; Mandingues (CAILLIE), de 15 à 20 ans ; Mandingues (MARCHE), de 14 à 16 ans ; Bechuana (LIVINGSTONE), 14 ans ; Transvaal (JACOT), de 12 à 13 ans, tous les 6 à 7 ans ; Bechuana et Hova de Madagascar, de 10 à 16 ans, tous les 7 ans. Selon CHEIRON (p. 297), les Malinké opèrent « comme la plu-

part des peuplades du Soudan français... les garçons âgés de 15 à 17 ans » ; d'après LEIRIS (p. 65), les Namchi du Cameroun entre 10 et 20 ans ; et Georges BRUEL, dans son grand ouvrage *La France Equatoriale* (p. 187), dit des populations de cette région que les tribus qui pratiquent la circoncision, le font à la puberté.

Ces dates de la vie, fort variables, on le voit, selon la communauté, l'âge de l'individu et la durée pendant laquelle l'opération peut se pratiquer, se laissent cependant grouper autour de trois époques de l'existence, à savoir autour des trois pubertés. Ce sont [ALLAIX, 131] :

La première puberté, ou puberté de naissance, se manifestant (avec pointe maxima au cours de la deuxième semaine) par des traits plus accentués qu'ultérieurement, par un volume des testicules qu'ils reperdront, par l'apparition, une fois sur quatre, de règles chez les filles, de lait dans les seins (même chez les garçons), de modifications cutanées et de pousse de poils qui disparaîtront par la suite.

La deuxième puberté, petite puberté ou puberté de 7 ans, à la fin du premier septennat, avec des phénomènes plus instinctifs que somatiques (PENDE, de Gênes, aurait cependant observé des phénomènes de « matronisme » de cet âge), puberté caractérisée par une certaine attirance sexuelle, une exubérance se traduisant par le rire et le chant, ainsi qu'une intelligence plus éveillée, alors que ces manifestations s'atténueront au cours des années suivantes, qualifiées à juste titre, dit le Dr ALLAIX, d'âge « ingrat ».

La troisième puberté, ou puberté tout court, à la fin du deuxième septennat, qui est celle dont il est habituellement question quand on parle de ce phénomène et qui se caractérise par : l'apparition de la menstruation, le développement du système pileux sur tout le corps, ainsi que la manifestation de caractères sexuels, somatiques et psychiques. C'est là le début de la vie sexuelle.

Sans tenir compte des cas moins précis, on peut faire en somme la triple constatation suivante : les peuples primitifs se livrant à la circoncision la pratiquent à la troisième puberté, les musulmans à la deuxième, les Juifs à la première puberté. Et l'on ajoutera, relativement au but de la pratique : la circoncision à la troisième puberté a une valeur *initiatrice*, à la première puberté une valeur *symbolique* ; quant à la pratique à la deuxième puberté, elle a été empruntée par les musulmans aux autres ressortissants du cycle culturel pastoral ; selon SCHMIDT & KOPPERS, c'est dans ce cycle que la signification d'un rite d'initiation aurait « muté » et serait devenue une manière d'offrande, comparable au don des prémices ; subsidiairement, chez les musulmans, l'opération relève peut-être aussi d'un souci d'hygiène plus marqué que ce n'est le cas dans la première et dans la troisième puberté ; cet âge intermédiaire de la deuxième puberté est trop tardif pour un symbole en vue de toute l'existence, trop précoce pour une initiation à la vie sexuelle.

La circoncision, chez les Hébreux, est symbolique, avons-nous dit. Symbolique de quoi ? — Les trois passages de l'Ancien Testament qui s'y rapportent ne sont pas parfaitement concordants ; ils expriment des variantes, si même ils ne doivent pas être interprétés comme des explications différentes.

Le premier passage, le plus communément cité, est

le suivant (Genèse 17 : 9-14) : « Dieu dit à Abraham : « Toi, tu garderas mon alliance, toi et tes descendants « après toi, selon leurs générations. C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous, et ta « postérité après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez ; et ce sera un signe « d'alliance entre moi et vous. A l'âge de huit jours, « tout mâle parmi vous sera circoncis, selon vos générations, qu'il soit né dans la maison, ou qu'il soit « acquis à prix d'argent de tout fils d'étranger, sans « appartenir à ta race. On devra circoncire celui qui « est né dans la maison et celui qui est acquis à prix « d'argent ; et mon alliance sera dans votre chair une « alliance perpétuelle. Un mâle incirconcis, qui n'aura « pas été circoncis dans sa chair, sera exterminé du « milieu de son peuple : il aura violé mon alliance. »

Le deuxième passage, contradictoire avec le premier, est moins net (Exode 4 : 24-26) : « Pendant le « voyage [du retour de Moïse en Egypte], en un lieu « où Moïse passa la nuit, l'Eternel l'attaqua et voulut « le faire mourir. Séphora prit une pierre aiguë, « coupa le prépuce de son fils, et le jeta aux pieds de « Moïse, en disant : Tu es pour moi un époux de sang ! « Et l'Eternel le laissa. C'est alors qu'elle dit : Epoux « de sang ! à cause de la circoncision. »

Il en résulte que Moïse, postérieur à Abraham, n'avait pas fait circoncire son fils, et il ne l'était pas lui-même. Le rite aurait été introduit par cette offrande propitiatoire.

Le troisième passage, qui n'est pas absolument contradictoire avec les deux précédents et pourrait être conçu comme complémentaire, n'en paraît pas moins instituer la circoncision pour remémorer la levée d'opprobre qu'elle devait signifier (Josué 5 : 2-9) : « En ce temps-là, l'Eternel dit à Josué : Fais-toi des « couteaux de pierre, et circoncis de nouveau les enfants d'Israël, une seconde fois. Josué se fit des « couteaux de pierre, et il circoncit les enfants d'Israël sur la colline d'Araloth. Voici la raison pour « laquelle Josué les circoncit. Tout le peuple sorti « d'Egypte, les mâles, tous les hommes de guerre « étaient morts dans le désert, pendant la route, après « leur sortie d'Egypte. Tout ce peuple sorti d'Egypte « était circoncis ; mais tout le peuple né dans le désert, pendant la route, après la sortie d'Egypte, « n'avait point été circoncis. Car les enfants d'Israël « avaient marché quarante ans par le désert jusqu'à « la destruction de toute la nation des hommes de « guerre qui étaient sortis d'Egypte et qui n'avaient « point écouté la voix de l'Eternel ; l'Eternel leur « jura de ne pas leur faire voir le pays qu'il avait « juré à leurs pères de nous donner, pays où coulent « le lait et le miel. Ce sont leurs enfants qu'il établit « à leur place ; et Josué les circoncit, car ils étaient « incirconcis, parce qu'on ne les avait point circoncis « pendant la route. Lorsqu'on eut achevé de circoncire toute la nation, ils restèrent à leur place dans « le camp jusqu'à leur guérison.

« L'Eternel dit à Josué : Aujourd'hui, j'ai roulé de « dessus vous l'opprobre de l'Egypte. Et ce lieu fut « appelé du nom de Guilgal [action de rouler] jusqu'à ce jour. »

Si le terme d'alliance n'est formellement exprimé que dans le premier passage, les deux autres postulent aussi une manière d'alliance, et c'est bien ce sens que l'on attribue couramment à la circoncision hébraïque. L'importance du symbole explique la ténacité avec laquelle les Juifs se cramponnent à ce rite — mais cela signifie aussi l'intérêt que revêt la constata-

tation de l'opération subie pour le dépistage de l'« esprit » judaïque : nous en reparlerons tout à l'heure.

Cependant, le fait de savoir que la circoncision représente, pour les Juifs, une alliance avec Yahvé, ne donne pas encore la raison de ce symbole. L'explication de GERLAND [dans WAITZ, 28, 40], à laquelle ANDREE reproche d'être trop habile, a du moins le mérite de fournir une possibilité d'interprétation en profondeur. Il est de nombreux peuples primitifs, surtout dans le cycle totémique, où l'on dérobie à la vue, non pas l'ensemble des organes sexuels, mais le pénis seul, ou même uniquement le gland, et cela au moyen d'un coquillage ou de toute autre enveloppement. GERLAND dit : « La crainte d'exposer le gland « à la vue ne provient pas de l'instinct de décence, « mais d'un sentiment religieux, qui l'a fait considérer tabou et donc, interdit aux regards. On découvre opératoirement cette partie organique, dispensatrice de vie et sacrée, pour ne pas la cacher à la « divinité, mais on la dérobie aux regards humains « pour ne pas enfreindre le tabou. Et la circoncision juive n'est pas, dans son essence, à considérer autrement. Elle est ordonnée par Dieu en même temps « qu'Abraham reçoit son nom signifiant : « Père de la « foule » et la promesse d'une nombreuse postérité. « Il introduit la coutume dans son peuple ; le membre dispensateur de vie est consacré à Dieu en « échange de la promesse d'une postérité. »

TECHNIQUE DE LA CIRCONCISION

Nous avons fait allusion plus haut à deux modes opératoires possibles de la circoncision. Elle peut, en effet, être effectuée selon deux principes différents :

- 1) circoncision circulaire,
- 2) circoncision rectiligne ou débridement.

La *circoncision circulaire*, ou circoncision vraie (au sens littéral du mot), peut être elle-même pratiquée, au début de l'intervention, de deux façons :

a) Par l'ablation, d'un coup d'instrument tranchant, de l'extrémité du prépuce étiré vers l'avant — un point c'est tout ! C'est là, parmi les populations nous intéressant ici plus particulièrement, la circoncision des musulmans (pour eux plus *ethnique* que rituelle, puisqu'elle n'est pas prescrite par le Coran) et des Caraïmes.

b) Par une incision dorsale, continuée sur les côtés par l'excision du cône préputial correspondant et la suture des bords de la plaie. C'est là la technique *chirurgicale* aujourd'hui courante des médecins français (par influence juive : voir plus loin). Avant la suture, le procédé peut être complété, de façon analogue, par une incision dorsale et l'excision correspondante d'un cylindre de la muqueuse restante — ce qui rapproche le status post-opératoire de celui qu'obtiennent les rabbins par la circoncision rituelle. Cette dernière se pratique selon le mode a de l'ablation simple, mais elle est complétée par une intervention particulière, qui en fait le 3^e mode circulaire suivant.

c) L'opération *rituelle* hébraïque, pratiquée par l'opérateur dit *moheul* (le « coupeur »), comporte 3 actes successifs (ANDREE, 168) : le *milah*, le *priah* et le *mezizah*.

Le *milah* comprend lui-même l'étirement du prépuce en avant, d'un coup sec qui brise l'élasticité des tissus (à tel point que, laissé à lui-même, il ne se rétracte plus) son introduction dans une pince fixe en lyre et l'ablation de la partie étirée d'un coup de bistouri (jusqu'ici l'opération correspond à la circoncision ethnique musulmane).

Le *priah* est le refoulement, le déchiquetage, la décortication, avec les ongles des deux pouces, et l'arrachement de la muqueuse du prépuce jusqu'au delà de la couronne du gland, avec arrachement simultané du frein (et, la plupart du temps, des chancres situées de part et d'autre du frein). — Pour le status post-opératoire, le *priah* est la partie essentielle de l'intervention rabbinique ; elle ne se pratique normalement que dans la circoncision rituelle hébraïque, et permet de la reconnaître (en principe) de toutes les autres. En effet, l'arrachement de la muqueuse oblige le fourreau cutané à ce coller tout près du gland, tandis que dans la circoncision sans décortication, un cylindre muqueux de quelque 3 centimètres précède le fourreau cutané. A la vérité, peau et muqueuse peuvent à la longue apparaître si semblables qu'on les distingue avec peine ; l'arrachement du frein reste alors le symptôme de la circoncision rabbinique.

Le *mezizah* est la succion de la blessure (par le rabbin) pour arrêter l'hémorrhagie, des astringents pouvant être ensuite appliqués secondairement.

La succion de la plaie ne représente pas simplement un rite traditionnel vide de sens. Une succion tend réellement à arrêter l'hémorrhagie, à condition d'être assez violente. Nous rappellerons à ce propos, que, dans tout le cercle arctique, la castration du renne s'opère avec les dents et non pas au couteau. L'arrêt plus prompt de l'hémorrhagie est la raison qu'en donnent les Lapons et autres aborigènes du grand Nord. Il est certain que l'écrasement des tissus adjacents à la plaie, par les lèvres et les dents, apporte une contribution mécanique à la coagulation chimique spontanée du sang à l'air ; le principe d'écrasement des tissus est utilisé en chirurgie pour l'hémostatique. On peut même avancer que la castration avec les dents a été le processus primitif sur le globe ; en effet, si aujourd'hui, on ne neutralise plus que le renne de cette manière, nous avons trouvé, dans la relation que J. B. B. de LESSEPS a donnée en 1790 de son voyage au Kamtchatka, un passage se rapportant à la castration du chien selon ce procédé. Comme le chien a été domestiqué avant le renne, cette pratique aura subi les mêmes péripéties que d'autres coutumes et aura été « transportée » du chien sur le renne.

Revenons à la circoncision. La plaie est ensuite recouverte d'emplâtres ou d'un lambeau d'amadou (percés au centre) que retient un bandage.

Dans la *circoncision rectiligne*, on pratique un simple débridement, une incision dorsale (ou, mieux, deux incisions bilatérales), et l'on suture la nouvelle bordure, de longueur quasi doublée, du prépuce. Il n'y a donc pas ablation de matière en cette conjoncture, mais le résultat est le même, dans les deux cas, pour le gland, qui est désormais découvert (5).

Les opérations chirurgicales, circulaire et rectiligne, s'effectuent principalement dans les cas de phimose ou de paraphimose. Dans la phimose (ou le *phimosis*), l'orifice cutané est si étroit qu'il empêche le gland d'être découvert. Dans la paraphimose (le *paraphimosis*), le prépuce, dont l'orifice était trop étroit,

a été retiré de force et, turgescence, étrangle le gland en arrière de sa couronne. L'opération est alors nécessaire de crainte que le gland ne se sphacèle *in toto*. Les processus inflammatoires de la paraphimose peuvent nécessiter le recours à des procédés chirurgicaux aberrants ; ce que nous avons dit plus haut se rapporte au cas de phimose, de beaucoup plus fréquent.

Il existe donc, en résumé, 4 modes de circoncision : circulaire simple (comme la musulmane), circulaire avec déchiquetage (hébraïque), circulaire suivie de suture (chirurgicale), par débridement suivi de suture (chirurgicale).

Tant dans le domaine ethnographique que dans celui des observations sociales — telles celles qui se pratiquent pour la détermination de l'appartenance de certains individus à l'ethno-race juive —, il faudrait toujours pouvoir indiquer à quelle circoncision on a affaire.

Nous avons vu que, dans le domaine ethnographique, la distribution des deux procédés n'est pas la même et que l'incision rectiligne se pratique particulièrement à partir de l'Indonésie vers l'Orient. Chez bien des auteurs, la description des procédés n'est pas satisfaisante et l'on remarquera que d'autres langues prêtent moins à erreur que le français, du fait qu'elles disposent d'un terme général signifiant la « taille », « coupe », pour l'ensemble de la coutume, ce qui permet de réserver le terme de « circoncision » à l'opération circulaire et celui d'« incision » à l'opération rectiligne.

Mais sans parler des descriptions défectueuses, une stricte distinction des divers procédés est malheureusement, dans bien des cas, fort difficile. Des opérations atypiques, des interventions malhabiles, des cicatrices provenant d'ulcères ou de nécroses pré ou postopératoires, peuvent compliquer le diagnostic. En fait d'interventions malhabiles, nous avons observé des cicatrices tout à fait obliques et non pas perpendiculaires à l'axe du pénis. Il en est de si partielles que l'intéressé prétend ne pas être circoncis et tente de se recouvrir le gland avec ce qui lui reste de prépuce. A l'opposé, nous nous souvenons de deux sujets chez lesquels l'opérateur — rabbin ou non — avait porté son coup de bistouri si loin qu'il avait coupé l'extrémité du gland !

Ces deux opérateurs si généreux du bien d'autrui, ne devaient pas disposer des instruments classiques de la circoncision juive. Selon le tome II du grand ouvrage illustré, paru à Amsterdam en 1789 et intitulé *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, ces instruments sont au nombre de 3 (sans parler des accessoires) : 1° une baguette d'argent, épaisse comme une aiguille à tricoter, munie d'un gros bouton terminal, sur laquelle l'opérateur tire et tend le prépuce ; 2° une pince en forme de petite lyre renversée, dont les deux bras, immobiles, sont proches au point de ne laisser qu'une fente étroite entre eux (les Caraïmes se servent d'une pince analogue) ; 3° un bistouri dont le profil rappelle celui des couteaux individuels d'argent pour le poisson. Il est certain que lorsque le prépuce, étiré sur la baguette, a été passé dans la pince, celle-ci ne peut empiéter sur le gland. Mais il s'agit là d'un jeu d'instruments dont ne disposent certes pas toutes les communautés juives non citadines — non plus que les opérateurs non juifs.

Une autre grande difficulté à reconnaître les divers

(5) Il importe de savoir qu'il est des glandes découverts qui n'ont pas été circoncis. Voir en particulier : LOTH (Edward), *Anthropologie des parties molles*, Paris, Masson, 1931, un des seuls exposés qui existent sur le sujet, mais qui est encore fort incomplet. Il suffit d'ailleurs, dans le cas de gland découvert, de ramener le prépuce en avant pour recouvrir le premier, du moins pendant un instant. — Quelques rares individus naissent sans prépuce, cela s'accompagnant en général d'autres malformations sexuelles.

modes opératoires, difficulté augmentant avec l'âge de l'opéré, est l'extrême élasticité des tissus de la région. Avec le temps, les inégalités tendent à s'effacer, les cicatrices peuvent devenir très peu apparentes ; ainsi, à la longue, les points de suture ne laissent plus de trace visible. Parfois le diagnostic est facilité par l'examen du champ opératoire à la lumière noire (lumière de Wood), qui renforce les pigmentations et blanchit les parties pâles. Des points de suture, par exemple, imperceptibles à la lumière normale, peuvent alors apparaître.

La difficulté principale pour distinguer l'intention rituelle d'une opération est cependant d'un tout autre ordre. Nous en parlerons plus loin.

RACE ET CIRCONCISION

Rappelons, au début de ce que nous avons maintenant à dire, la définition quasi officielle de la race : « La race est un groupe humain pourvu d'un certain effectif de propriétés biologiques héréditaires qui manquent à d'autres groupes ».

Les traces de la circoncision sont-elles héréditaires ? — Chacun sait que ce n'est pas le cas et que l'intervention doit se répéter à chaque individu. La circoncision n'est pas, en conséquence, un caractère racial. Toutefois, elle n'est pas sans un certain rapport avec la race, nous verrons comment !

Mais il nous faut préalablement déblayer le terrain en réfutant une thèse, fort intéressante bien qu'erronée, assez connue à Paris, puisque son auteur est praticien de notre ville et que, de façon générale, la France, patrie de LAMARCK, a tendance à rester fidèle au lamarckisme, c'est-à-dire à la doctrine de l'évolution par adaptation au milieu.

Le Dr ALLAIX fait de ce qui n'est qu'une simple coutume, toute enracinée qu'elle soit dans les mœurs de l'ethnie juive, la cause même de ce qu'il y a de racial dans cette communauté. Pour lui, la race juive, — dans ses caractères somatiques répétons-le pour être bien compris —, est le résultat de la circoncision. Selon cet auteur, il y aurait, et non seulement pour les Juifs, répercussion intime de l'opération sur l'organisme entier, celle-ci favorisant le « principe masculin », lequel correspondrait, en morphologie, au caractère de convexité : « convexité générale de l'axe facial, et convexités partielles liées à l'augmentation de volume des sinus et au développement des zones parasexuelles : nez et lèvres » [p. 133].

L'admission d'une pareille thèse aboutirait à la négation, pure et simple, de la race, avec toutes les absurdités qui en découleraient. Sans parler de ce qu'on sait sur la non-hérédité des caractères acquis (du moins de ceux qui proviennent d'un traumatisme brusque), la façon dont la thèse ALLAIX est obligée de se défendre dans le cas suivant suffirait à prouver sa fragilité.

Il est des Levantins — nous avons eu affaire à des cas de cet ordre lors de nos examens — qui, tels les Melkites et les Maronites, étant catholiques et non circoncis, n'en présentent pas moins, dans un grand nombre de leurs représentants, un type si judaïque, que nous ne nous chargerions pas personnellement de les distinguer au simple vu de leur typologie extérieure. Dans ces cas, que ne nie pas ALLAIX, il admet que l'influence exercée par la circoncision, vraisemblablement subie par leurs ancêtres, il y a bien des siècles, a tellement marqué le type que ce dernier en reste inaltérable. En d'autres termes, le milieu n'agirait maintenant plus en retour — thèse

non seulement partielle dans le choix de ses agents modificateurs, mais contraire à ce que nous savons de l'annihilation rapide de changements superficiels lors de la transplantation d'un sujet modifié dans ses conditions primitives.

Ainsi, la thèse d'ALLAIX ne reste intéressante que parce qu'elle représente, de façon paradoxale, certaines vues qu'on entend parfois vaguement exprimer relativement à la circoncision. Celle-ci n'est pas sans un certain rapport avec la race, mais sous un autre angle. Avant d'en montrer l'incidence, nous ne voulons pas quitter les Melkites et Maronites sans rapporter la méprise à laquelle ils peuvent donner lieu, qui témoigne au reste de l'analogie de leur type avec le type judaïque.

Peu de temps avant la guerre, et après les troubles entre Arabes et Juifs qui avaient ensanglanté la Palestine, Louis-Ferdinand CELINE nous avait engagé à aller voir un photographe monmartrois, qui revenait de là-bas et rapportait d'intéressants souvenirs, tant pour l'œil que pour l'oreille. Or, relativement au sujet que nous traitons ici, un détail nous frappa particulièrement dans le récit du voyageur : il arrivait aux Arabes, racontait-il, de se promener tout nus pour montrer qu'ils n'étaient pas circoncis et ne pas être pris pour des Juifs. Mais on sait, mises à part diverses communautés montagnardes ou vivant à l'écart, que les musulmans sont circoncis ; même si certains Arabes de Palestine songeaient à ne plus pratiquer la circoncision dans leurs familles pour ne plus être confondus avec les Juifs, cela ne pouvait être valable pour les adultes de 1937-1938. Comme nous ne voulons pas mettre en doute le récit du voyageur, il ne peut s'agir que de Syriens dans le genre des Melkites et Maronites, si fort ressemblants aux Juifs et à l'allure peut-être différente de celle des Arabes, qui ne voyaient pas de meilleur moyen de ne pas être pris par ces derniers pour des Juifs.

Mais la circoncision a tout de même quelque rapport avec la race, avons-nous dit. Certes, le stigmate organique n'est en lui-même pas transmissible. Toutefois la race est un phénomène biologique et si ses caractères somatiques sont les seuls qui frappent la vue, ils n'en sont pas moins accompagnés de certains traits psychiques héréditaires, donc raciaux. Quand on s'est rendu compte que la religion juive est aujourd'hui moins une confession de foi qu'un signe de ralliement ethnique, et que la circoncision, au lieu d'être une tradition quelconque, appartient à l'essence même du bagage religieux hébraïque, la question s'éclaire. L'acharnement de demi-Juifs à vouloir maintenir cette pratique inutile est un des principaux symptômes permettant de juger de leur bonne foi, quand ils prétendent être détachés de leur ancienne religion, et ségrégés de leur ancienne ethnie.

L'examen de demi-Juifs nous a fait faire la connaissance d'un nombre insoupçonné de « protestants » d'Ukraine et de circoncis « chirurgicalement ». Nous nous demandons parfois si, dans les rares cas où nous avons admis une typologie non-judaïque malgré la circoncision, nous ne nous sommes pas montré trop peu sévère, car, nous basant sur notre expérience, nous pouvons formuler les axiomes suivants :

a) Les demi-Juifs qui prétendent ne pas se souvenir des prénoms et noms de leurs grands-parents mentent presque toujours. La démonstration se fait, dans le cas des naturalisés, par la recherche, au Ministère de la Justice, du dossier de naturalisation — où

l'on trouve les raisons des oublis et des fables ;

b) Les certificats des églises catholique, protestante, orthodoxe, musulmane, etc., sont à considérer avec la plus grande méfiance. Nous avons tenu en mains de ces certificats attestant le christianisme d'ascendants de demi-Juifs, que ces derniers eux-mêmes, soumis à notre interrogatoire, nous déclarèrent être Juifs. Et nous avons pu constater la complaisance non seulement de certificats récents, mais de papiers vieux de plus d'un demi-siècle : tel document, muni de timbres authentiques de l'époque tsariste, affirmait l'orthodoxie de telle dame, dont le fils reconnaissait qu'elle était Juive ;

c) Pour la circoncision, le processus devient plus compliqué et encore plus important à connaître. Non seulement certaines attestations médicales d'opération chirurgicale sont mensongères, mais celles qui sont véridiques devraient, presque toutes, être rejetées. Pourquoi ?

Il est hors de doute, pour nous, que nombre de pères désirant faire pratiquer sur leur fils le « signe de l'alliance », demandent ou suggèrent au praticien une opération que ce dernier a intérêt à effectuer, et pour laquelle on peut toujours trouver une indication. Inversement, nombre de médecins Juifs, judaïsants ou intéressés conseillent l'opération non seulement dans une idée de lucre, mais avec une arrière-pensée rituelle. Nous avons observé des fils de médecins juifs de la région parisienne — depuis déportés — qui avaient été circoncis à fond sans excuse, puisque du point de vue hygiénique des prescriptions suffisent, qu'en cas de phimose, une dilatation suffit pour ainsi dire toujours au dire de praticiens comme le D^r ALLAIX, et qu'en cas très rare d'opération nécessaire, un simple débridement tient parfaitement lieu d'ablation. Nous avons même eu l'occasion de demander à un confrère, dont nous avions sous les yeux une attestation de circoncision chirurgicale, la raison pour laquelle il avait procédé par ablation et non simplement par incision. Il nous répondit que ses maîtres lui avaient appris à procéder par ablation de façon régulière. Or, quand on veut bien se remémorer la campagne qui fut faite, il y a un certain nombre d'années, dans le corps médical, en faveur de la circoncision, prétendument par hygiène, on peut être certain d'une chose : c'est que cette campagne était d'inspiration juive. Nombre de praticiens ne se doutent pas qu'ils ont subi, sans y songer, une suggestion du prosélytisme juif.

D'autre part, ce qui risque d'enlever toute valeur à la tentative de distinguer entre les suites opératoires de la pratique rituelle et l'intervention chirurgicale, c'est le fait, comme nous le tenons de médecins ayant assisté à de nombreuses opérations rituelles à Paris, que les « moheuls », aujourd'hui, n'effectuent généralement plus le déchiquetage classique avec les ongles, mais enlèvent la muqueuse, moins complètement, avec des ciseaux. Etant donné, d'autre part, leur habileté, il arrive fréquemment que les familles demandent, en vue d'une opération à but strictement chirurgical, le moheul et non le chirurgien. Il en résulte que si l'on constate les suites d'un déchiquetage, on peut affirmer l'opération rituelle, mais que l'inverse n'est pas nécessairement juste, puisque des opérations à but parfaitement rituel sont performées sans déchiquetage.

Mais dans ce domaine, nous possédons encore mieux. Un demi-Juif, qui a été opéré dans son enfance, nous a communiqué la correspondance de ses

parents témoignant de leur appréhension au sujet de l'intervention. Le père, Juif ne pratiquant plus la religion hébraïque, avisé à distance (en service militaire) par la mère, réputée chrétienne, lui écrit : « ...Je suis tellement étonné du diagnostic de ce « médecin de quartier que je me demande s'il n'exige « pas cette circoncision un peu à la légère, sans raisons vraiment impérieuses. Quel âge a ce médecin « et comment se nomme-t-il ? Ne serait-ce pas un « israélite, qui voudrait en quelque sorte convertir « notre fils en usant de son autorité de médecin ?... » Même si la correspondance joue en faveur du sujet en question (disons en passant que la qualification de « Juif » lui a tout de même été maintenue), le fait ici intéressant c'est qu'elle prévoit dûment cette possibilité, alors que des têtes de linotte d'Aryens vous soutiennent que pareille idée ne peut même effleurer le cerveau d'un médecin et d'un simili-phimosé en quête d'opération.

Nous avons ainsi pu observer des groupes entiers de familles, d'origine certainement juive par la consonance des noms, disposer d'une gamme de vieux papiers chrétiens, tout en continuant à pratiquer la circoncision et à se marier strictement entre elles. En fait, ces familles restent juives ; vis-à-vis de la loi, les papiers sauvent la mise !

C'est pourquoi on peut affirmer que les lois actuelles sont tournées, *les attestations de religion chrétiennes, nécessaires sans doute, ne signifiant cependant rien si les familles autrefois de religion hébraïque continuent à se marier entre elles et à pratiquer des circoncisions dites chirurgicales* (6).

Une rédaction révisée de la loi devrait donc tenir compte de ces deux ordres de faits ; mariages entre les lignées autrefois juives et pratique d'une opération préputiale quelconque chez l'intéressé, chez son père, chez son fils, chez son frère, chez son cousin. La législation ne risquerait pas d'errer sensiblement en établissant que tout juif à 50 % qui est circoncis — quel qu'en soit le motif — doit être considéré comme Juif (et non pas seulement, comme le prévoit la loi actuelle, s'il est de religion juive ou marié à un conjoint juif). En tout cas, au point de vue statistique, on se trompera toujours le moins en posant l'équation : circoncis = Juif ! et les circoncis n'ont pas à prétendre qu'ils l'ont été contre leur gré. Le maintien de la pratique sous-entend la persistance, dans le milieu où ils ont été élevés et dont ils ont subi l'influence, d'une mentalité connexe, anti-aryenne.

S'il arrive pourtant, dans une famille reconnue française bien que partiellement de filiation juive, de devoir réellement réclamer une opération pour phimose, paraphimose ou accident de cette nature, on ne saurait trop lui recommander de faire établir dès avant l'opération les justifications médicales nécessaires — avec photographie des organes sexuels en grandeur naturelle — afin de pouvoir, plus tard, dûment présenter l'état des faits. Les conseils de révision devraient, en effet, être chargés d'un examen sous ce rapport, avec notations appropriées.

C'est d'ailleurs, en bonne partie, à l'intention des demi-Juifs, que nous avons proposé (dans *Le Soir*, de Bruxelles, du 26 juin, dans *Le Matin* du 16 juillet

(1) Nous avons même entendu dire que des familles se contentent de faire ouérer l'aîné des fils — rite valable pour tous les autres. Mais il se peut que cette interprétation de certains faits soit erronée. Elle mérite en tout cas confirmation, car rien, dans la loi mosaïque, ne permet la possibilité d'une « délégation de pouvoirs » dans ce domaine.

let, ainsi que le 5 novembre, dans notre rapport sur *La conception de l'ethnie française et le passeport ethnique* au 4^e Congrès du Parti Populaire Français) l'introduction, dans la loi, d'une discrimination entre « citoyens » et « ressortissants » français. Dans ces derniers entraient, naturellement, les demi-Juifs que la France doit garder, mais qui portent encore des traces de leur première origine.

Aujourd'hui, les individus qui ont subi la circoncision, sur l'ensemble du globe, peuvent être estimés, Juifs, musulmans et primitifs pratiquant la coutume

additionnés, à un huitième du sexe masculin, c'est-à-dire à quelque 150 millions de sujets mâles. La circoncision n'est pas aryenne. Celui qui a la prétention d'appartenir à la famille aryenne ne peut être circoncis. Que les ressortissants à des civilisations inférieures obéissent machinalement à cette routine, c'est compréhensible. L'intellectuel prétendument aryen qui y soumet encore les siens montre *ipso facto* qu'il refuse l'assimilation totale, pour lui et pour ses enfants. Il doit alors en supporter les conséquences matériellement et spirituellement.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA CIRCONCISION

(à celle du Proche-Orient en particulier)

GMELIN. — 1774. — *Reise durch Russland...* III. — St-Petersburg.

Une société de gens de lettres. — 1789. — *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*. — Amsterdam (et Paris chez Laporte), 4 t.

LANE — 1846. — *Modern Egyptians*. — Londres.

COURBON. — 1862. — *Observations topographiques et médicales, recueillies dans un voyage en Abyssinie*, dans *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, III, 1861.

FLAD (M.). — 1869. — *Kurze Schilderung der abessinischen Juden*. — Kornthal.

HILDEBRANDT. — 1875 et 1878. — Dans *Zeitschrift für Ethnologie*, années 7 et 10.

ANDREE (Richard). — 1889. — *Ethnographische Parallelen u. Vergleiche*. Neue Folge. — Leipzig, Veit

ZABOROWSKI. — 1894. — *De la circoncision des garçons et de l'excision des filles comme pratiques d'initiation*, dans *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 4^e série, t. 5, p. 81-104.

Le même. — 1896. — *La circoncision, ses origines et sa répartition en Afrique et à Madagascar*, dans *L'Anthropologie*, t. 7, 652-675.

GRAY (L.H.). — 1910. — Article *Circumcision*, dans *Encyclopaedia of religion and ethics*, t. 3.

SCHMIDT (W.) et KOPPERS (W.). — 1924. — *Volker und Kulturen*. I. — Regensburg, Habel.

LODS (Adolphe). — 1932. — *Israël, des origines au milieu du 8^e siècle*. — Paris, Albin Michel, collection « L'évolution de l'humanité ».

MACMUNN (George). — 1934. — *Moeurs et coutumes des basses classes de l'Inde*. — Paris, Payot.

MONTANDON (George). — 1934. — *Traité d'ethnologie culturelle*. — Paris, Payot.

CHERON (Georges). — 1933. — *La circoncision et l'excision chez les Malinké*. — Dans *Journal de la Société des Africanistes*, t. 3.

LEIRIS (Michel). — 1934. — *Rites de circoncision namchi*. — Ibidem, t. 4.

ALLAIX (Henri). — 1936. — *Les mutilations sexuelles*, dans *Réunions Médico-Chirurgicales de Morphologie*, 1^{re} année, N° 4 (décembre). — Paris, chez le Dr Claoué.

Notre travail était achevé lorsque nous avons eu connaissance de BARAS (E.). *La circoncision. Son histoire et son importance au point de vue hygiénique*, Paris, Lipschutz, 1936, mémoire de 57 pages doté d'une forte bibliographie médicale. — Le Docteur BARAS préconisant la circoncision devrait être fusillé.

L'Institut allemand des Sciences de l'étranger à Berlin

Sous les auspices de la Société Berlinoise d'Anthropologie, d'Ethnologie et de Préhistoire (président : Prof. UNVERZAGT), notre directeur a donné à Berlin, le 21 mai, une conférence sur *Les Paranthropiens* (singes humanoïdes fossiles) de l'Afrique du Sud. Cette conférence — sur un thème trop spécial pour que nous nous y arrêtions ici — lui a fourni l'occasion de visiter diverses institutions berlinoises, dont, entre autres, l'Institut Anthropologique de Berlin-Dahlem, et l'Institut des Sciences de l'Etranger. L'Institut Anthropologique (*Kaiser Wilhelm-Institut für Anthropologie, menschliche Erblehre und Eugenik*) a sa réputation mondiale faite. Organisé et dirigé jusqu'à ces dernières semaines par le professeur Eugène FISCHER, entre les mains duquel ont passé la majorité des anthropologues allemands actuels, il a maintenant à sa tête le Professeur Othmar von VERSCHUER tandis que le Professeur Wolfgang ABEL a repris la succession d'Eugène FISCHER à la chaire d'anthropologie de l'Université de Berlin. Nous ne nous étendrons donc pas sur ce centre anthropologique, mais dirons deux mots de l'Institut allemand des Sciences de l'Etranger, qui représente quelque chose de tout nouveau, non seulement en Allemagne, mais pour le monde entier.

Le dit Institut (*Deutsches Auslandswissenschaftliches Institut*) a été fondé en 1939-40. Il occupe un beau bâtiment rouge sur la Schinkelplatz, à proximité immédiate du Dôme et de l'Université, c'est-à-dire en plein centre de la ville. Il forme d'ailleurs une faculté nouvelle, de l'Université dirigée par le Professeur SIX, et son but est triple :

1° Formation de spécialistes versés dans la connaissance des pays étrangers : connaissance de la langue, connaissance du pays lui-même et adaptation de ces con-

naissances à la politique; la formation politique est même considérée — les programmes y insistent — comme la science fondamentale. Ces études sont sanctionnées par la délivrance d'un diplôme de Docteur ès Sciences de l'Etranger.

2° Libres recherches dans le domaine scientifique propre à l'Institut, cette recherche s'accompagnant d'une participation active à la politique. Parmi les travaux effectués, il faut mentionner une « Bibliographie européenne » (*Europäerbibliographie*), publiée régulièrement, à raison d'un fascicule par pays.

3° Création d'un terrain sur lequel il serait possible, tant en Allemagne qu'au delà de ses frontières, de discuter scientifiquement des problèmes de la politique. Des organes comme la « Revue de politique » (*Zeitschrift für Politik*), ainsi qu'une série de précis (ceux qui ont paru jusqu'ici concernant : la Turquie, l'Irlande, l'Irak, la Hongrie, le Siam, le Japon, les Etats-Unis), préparent ce terrain.

Il s'agit, d'un mot, pour l'Allemagne, de préparer des hommes à la tâche immense que le nouveau Reich aura à accomplir dans la nouvelle Europe et dans le monde. A Paris, l'Institut a un représentant bien connu des cercles intellectuels, dont la mission est d'intéresser les savants et les écrivains français aux travaux de l'Institut.

Ajoutons qu'un des pédagogues de l'Institut des Sciences de l'Etranger, le Professeur von LOESCH, est en même temps Directeur d'un institut spécial pour l'étude des questions relatives aux frontières (*Institut für Grenz-und Auslandsstudien*), à Berlin-Steglitz, ce qui prouve l'énorme développement qu'a pris l'enseignement politique des problèmes de l'étranger dans le nouveau Reich.

L'ETHNIE FRANÇAISE.

BIBLIOGRAPHIE

BERAUD-VILLARS (J.). — *L'empire de Gaô. Un Etat soudanais aux xv^e et xvi^e siècles.* — Paris, Plon, in-16°, XXXII-214 p., 3 cartes, plus 6 figures hors texte, 1942.

Au moment où l'empire colonial est menacé de toutes parts et où l'on ne sait pas bien ce qui en subsistera, l'excellent petit livre de BÉRAUD-VILLARS contribue à montrer au grand public ce que représente pour nous la « boucle du Niger », centre de l'Afrique Occidentale Française. C'est un exposé historique, mais l'histoire éclaire ce que fut la contrée et ce qu'elle peut encore devenir.

On croit généralement que les Nègres d'Afrique ont toujours été dans la condition inférieure qu'ils occupent présentement. En fait, avant d'avoir été sous la direction des Blancs, ils avaient monté des Etats, qui, sans avoir naturellement jamais atteint au niveau des organisations de l'Asie, du Proche-Orient et de l'Europe, furent d'intéressantes créations féodales. Les bords du Niger en particulier virent florir une succession de ces Etats dont le dernier, l'empire du Sonraï, est le thème de l'ouvrage. Cet Etat qui s'étendait sur tout le cours du Niger moyen, s'écroula sous les coups des Maures, métis de Blancs, qui y cherchaient une compensation aux pertes que leur avaient fait subir les Espagnols dans la presqu'île Ibérique et les Turcs sur les frontières orientales du Maroc.

L'exposé historique est lui-même précédé d'une très bonne introduction sur les origines ethniques des populations dont il sera parlé au cours du récit, ainsi que de l'énumération des sources historiques indigènes (en langue arabe) qui permettent de remonter relativement si loin en amont dans le temps. Ajoutons que les quelques photographies de l'ouvrage, presque toutes prises par l'auteur lui-même, sont très heureuses, ce qui fait contraste avec d'autres publications coloniales que leurs auteurs parsèment d'innombrables petites vues indéchiffrables.

Le style est alerte, de sorte que la lecture se poursuit avec plaisir. Il est au reste émaillé de pertinentes remarques générales, telle celle-ci : « Si réduit que soit le domaine des nomades, il prend encore le monde en écharpe de Dakar à Vladivostok, en passant par les bordures du Sahara, l'Arabie, la Syrie et la Perse, le Turkestan, la Mongolie et la Sibérie. Un meneur de troupeaux pourrait pousser ses bêtes du Sénégal au fleuve Amour sans cesser de rencontrer les tentes de gens qui vivent la même existence que lui ». L'auteur a dédié ses pages à la mémoire des soldats de l'armée noire morts pour la France. Puissent ces sacrifices n'avoir pas été vains pour l'avenir de l'empire !

George MONTANDON.

EICKSTEDT (Egon Freiherr von). — *Rassenkunde und Rassengeschichte der Menschheit* [Traité de raciologie et d'histoire raciale de l'humanité]. — Stuttgart, Enke, en cours de publication.

Il est des auteurs — nous pensons involontairement à un pseudo-anthropologiste français — qui écrivent toujours le même livre, en en permutant les paragraphes et en changeant le titre. Voilà un reproche qu'on n'adressera pas à EICKSTEDT. Il s'agit de la 2^e édition de ce traité, mais il a subi un tel développement, par rapport à la première, qu'on peut parler d'un nouvel ouvrage — sous le même titre. La première édition, en 6 fascicules, constituait un beau volume de 900 pages. Or, les 11 fascicules parus de la nouvelle édition, avec près de 1.400 pages, n'achèvent pas encore le premier volume, sur les 2 à 3 que comportera l'œuvre complète. C'est au moment de mettre sous presse que nous recevons les fascicules 10/11 ; comme les précédents superbement illustrés, ils sont presque exclusivement consacrés aux différences raciales du tronc et des extrémités : ces régions sont souvent traitées en parentes pauvres par rapport à la tête ; l'ampleur avec laquelle l'auteur expose son sujet ressort de ce seul fait.

Le traité de raciologie d'EICKSTEDT sera ce que l'on possèdera vraisemblablement de plus complet en la matière. Mais il ne s'agit nullement d'une publication esotérique. Au contraire, l'auteur paraît avoir constamment à l'idée

de pouvoir être compris d'un large public, et les leçons constantes — soutenues par une puissante illustration — qu'il projette sur les répartitions géographiques et l'histoire de l'humanité, permettent à tout homme de culture moyenne de suivre le fil de l'exposé — de l'exposé de ce que tout homme de culture moyenne devrait précisément savoir pour comprendre la valeur de la notion de race dans les heures que nous vivons présentement.

Ces échappées en dehors du domaine racial propre sont très dangereuses pour un auteur qui ne possède pas la notion claire de ce qu'est la race, par opposition à l'ethnie et à la nation. Mais EICKSTEDT lui-même fustige à juste titre ceux qui, confondant ces trois notions, beuglent « race, race, race » pour avoir ce vocable au bout de leur plume. Il devrait pourtant être manifeste qu'à vouloir faire de la race le *melting-pot* de toutes les valeurs, on se met dans l'impossibilité d'en dégager le substrat biologique, qui seul, est la race. L'auteur est donc un homme averti. Il peut se permettre toute digression, parce qu'il n'embrouillera pas les notions. Ces digressions, au contraire, les clarifieront.

Comment la matière de l'ouvrage, dont nous avons déjà le plan, est-elle répartie ? Il comporte trois sections, elles-mêmes englobant trois subdivisions, qui schématiquement, sont les suivantes :

A. Préliminaires :

- a) Définitions.
- b) Histoire de l'étude de l'Homme.
- c) Les méthodes.

B. Les formes humaines :

- d) Le développement de l'individu.
- e) La forme extérieure.
- f) Le comportement, psychique.

C. Les groupes humains :

- g) L'origine de l'humanité.
- h) Les races.
- i) La vie de la communauté.

On voit donc qu'il ne s'agit pas d'un traité d'anthropologie systématique comme l'est celui de Rudolf MARTIN, lequel, base de travail pour tout anthropologue, n'en reste pas moins réservé aux spécialistes. Il s'agit bien ici d'un traité de raciologie, qui ne perd de vue, dans aucune de ses considérations, le groupe humain tel que le forge l'appareil génétique.

Quelques voyageurs se figurent avoir la notion géographique d'un pays quand ils lui ont jeté un coup d'œil par la portière du wagon. Si on ne peut quitter le wagon, on ne s'imprègnera de la réalité d'un désert ou d'une forêt qu'en la regardant, sans une parole, du matin au soir défilant. C'est seulement alors que l'image s'en est indélébilement fixée dans le cerveau. On ne saura ce qu'est la race et la raciologie si l'on ne s'attache au texte détaillé d'un exposé, du reste pittoresque, et si l'on n'en déchiffre l'une après l'autre les images parlantes.

G. M...N

MUEHLMANN (Wilhelm). — *Methodik der Völkerkunde* [Méthodologie ethnique]. — Stuttgart, Enke, in-8°, VIII-275 p., 1938.

Il s'agit d'un de ces copieux ouvrages à ouverture orangée de la maison Ferdinand Enke, dont on sait d'avance qu'ils sont pleins de suc. Les événements ont empêché d'en parler en temps normal, et une autre raison nous rendait perplexe. Une œuvre méthodologique discute les méthodes. Or, l'auteur ne tient pas compte de la seule œuvre d'ensemble parue en France dans le domaine de l'ethnologie culturelle. A la vérité, MUEHLMANN rejette l'étude cyclo-culturelle, et l'on peut dire que son ouvrage s'oppose à la fameuse *Méthode der Ethnologie* de feu GRAEBNER — manuel qui a été, pendant un quart de siècle, le catéchisme de l'ethnologie culturelle classique.

Dans son chapitre sur la théorie de l'ethnie, MUEHLMANN dit (p. 227) : « L'ethnologie n'est pas la science des for-

mations sociales et n'est pas la science des cultures, mais la science des ethnies ».

Voilà un point de vue que prêche le soussigné déjà bien avant la fondation de cette revue-ci. Le but est l'*ethnologie ethnique*, si l'on peut ainsi s'exprimer. C'est entendu ! Mais l'ethnologie culturelle ou culturologie ne saurait être condamnée globalement, cela pour deux raisons : 1° Elle devait tenter de donner ses preuves, avait à fournir une carrière. Elle doit être considérée, par rapport à l'ethnologie ethnique comme une science d'approche. A vouloir, d'emblée, mêler les notions, on tombe dans la confusion dont souffre encore la science française de l'Homme. C'est pourquoi il paraît nécessaire que des œuvres préliminaires fassent un exposé séparé des éléments biologiques (raciaux) et des éléments culturels (de civilisation). 2° La culturologie offre par ailleurs une valeur permanente. Elle n'est que la méthode de la préhistoire — la seule méthode possible en archéologie préhistorique ! — appliquée à l'époque actuelle, car la comparaison des peuples préhistoriques et actuels mettra toujours dans la nécessité de se limiter essentiellement aux seuls éléments susceptibles d'être comparés, à savoir, en sus des ossements, aux éléments ergologiques.

Ce en quoi, par contre, la méthode cyclo-culturelle à la GRAEBNER est critiquable, c'est d'avoir prétendu œuvrer selon une ligne prétendument « historique », alors que l'étude des civilisations doit relever des sciences naturelles.

Et ce n'est que quand on est dûment entraîné à savoir considérer l'ethnologie somatique pour elle-même, et l'ethnologie culturelle pour elle-même, que l'on peut aborder avec fruit, maître de sa matière, l'ethnologie ethnique, la science de l'ethnie, de l'« ethnos », comme s'exprime MUEHLMANN avec SHIROKOGOROFF.

Car, ainsi que le dit fort bien l'auteur (p. 236) : « Race et peuple ne sont pas identiques. Cependant, ils tiennent ensemble, et cela par sélection. Celle-ci produit une différenciation ethnique, mais aussi un élevage racial. Le processus de la formation de la race se passe à l'intérieur de l'ethnie ». Et plus loin, d'autre part : « Une autre circonstance est la conscience raciale. C'est un des plus importants facteurs pour la consolidation d'une ethnie, parce que la croyance en une origine commune appartient à la conception même de l'ethnie ».

Ces quelques considérations montrent déjà l'importance méthodologique de l'ouvrage de MUEHLMANN, qui se compose de quatre parties :

I. Introduction terminologique.

II. Historique de l'ethnologie ethnique (*Völkerkunde*).

III. Systématique : les problèmes de l'ethnologie ethnique et leur solution méthodique — partie se terminant par le chapitre essentiel : « La théorie de l'ethnie ».

IV. En guise de conclusion : les tâches de l'ethnologie ethnique.

Nous avons en France des ethnographes connaisseurs des régions qu'ils ont parcourues, mais ceux qui savent s'élever à la synthèse, vrai, combien sont-ils ? L'ouvrage de MUEHLMANN se présente donc comme un exposé nécessaire à la compréhension de l'ethnologie ethnique, conforme aux préoccupations de l'heure, et il est illusoire de prétendre avoir une connaissance de l'ethnographie si l'on n'est pas capable d'étudier les œuvres doctrinales qui s'y rapportent tant en allemand qu'en français.

G. M...N

VOLZ (Wilhelm). — *Die Besitznahme der Erde durch das Menschengeschlecht. Eine anthropogeographische Untersuchung* [La prise de possession du globe par l'humanité. Etude d'anthropogéographie]. — Stuttgart, Enke, in-8°, VII-205 p., 22 fig. et cartes, 1942.

L'auteur est connu pour ses explorations en Indonésie. Le contact de plusieurs années avec les multiples phénomènes géographiques de cette région et ses populations variées l'a bien préparé à entreprendre cette esquisse générale d'anthropogéographie — par quoi il faut entendre l'étude des liens internes qui unissent l'Homme à tous les phénomènes de la surface du globe.

Les ouvrages de géographie humaine, comme on appelle en français l'anthropogéographie, ne manquent pas chez nous, mais on peut constater d'emblée une différence de perspective entre ces ouvrages et celui que nous avons sous la main. Tandis que les traités de Vidal de LA BLACHE,

de Jean BRUNHES, et de leurs disciples, sont uniquement des descriptions, très fouillées sans doute, des rapports actuels de la Terre et de l'Homme, l'ouvrage de VOLZ se saisit de l'Homme dès la préhumanité et le suit au cours de son développement morphologico-spirituel et de sa formation typologique ou raciale. Et de même que les types préhumains et humains ont varié et que l'espèce humaine s'est multipliée, de même les milieux géographiques ont été bouleversés par certains phénomènes, tels, entre autres, que les glaciations. Il s'agit donc de suivre la concomitance des phénomènes humains et géographiques au cours des âges ; c'est l'*histoire* de ces rapports que tente l'auteur et l'on voit tout de suite la supériorité de principe que donne à VOLZ le fait de considérer l'Homme dans son dynamisme et dans son développement, contrairement aux considérations de notre géographie humaine.

Cela ne veut pas dire que nous serons d'accord avec l'auteur dans tous les détails de son exposé. Si, par exemple, entre la monogenèse et la polygenèse, il avait fait une petite place à l'ologénèse, il aurait tout naturellement pu résoudre le problème de la présence simultanée, au Quaternaire moyen, de Préhumains aux quatre coins de l'Ancien Monde (Java, Chine, Europe, Sud-Afrique).

L'auteur conçoit comme foyer de la première préhumanité la forêt équatoriale. Ces préhumains auraient acquis la station verticale en quittant la sylve et en peuplant deux aires géographiquement totalement séparées, où se développèrent deux des grand-races actuelles : la grand'race leucoderme (blanche) dans l'espace indo-européen ; la grand'race xanthoderme (jaune) dans l'espace sino-extrême-oriental. La zone équatoriale restait occupée par les descendants sur place de la première humanité, scindés en 3 races noires locales : en Afrique, les Nègres, en Inde les Dravidiens, en Indonésie-Australie les Australo-Mélanésien. Les Leucodermes, conformément aux richesses de leur aire, devinrent des chasseurs et mangeurs de viande, les Xanthodermes des végétariens. Etant donné ces manières de vivre différentes, les Leucodermes développèrent la civilisation lithique de la préhistoire, tandis que les Xanthodermes créaient une civilisation du bambou — ce pourquoi il n'en reste plus rien, car le fait de l'absence d'une civilisation paléolithique en Extrême-Orient a fait admettre à tort que cet espace n'aurait alors pas été occupé. Plus tard, les Leucodermes passaient à l'élevage et inventaient la charrue pour l'agriculture, tandis que les Xanthodermes en restaient à la houe, développant à l'extrême le jardinage qui fait vivre la Chine et le Japon.

Un des grands mérites de l'auteur, c'est de tenir ainsi la balance égale entre les facteurs de l'hérédité et ceux de l'environnement.

G. M...N

COSTON (Henry). — *La Franc-Maçonnerie sous la Troisième République*. — Paris, C.A.D., 8, rue de Puteaux, in-16°, p.

Que la III^e République ait été l'instrument politique de la dictature de la Franc-Maçonnerie sur la France, voilà ce qu'on ne saurait plus nier aujourd'hui sans faire preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

Laissant les contradicteurs de mauvaise foi de côté et s'attachant à éclairer les ignorants, plus nombreux qu'on pourrait le croire, M. Henry Coston vient d'écrire ce livre tant attendu de tous les militants révolutionnaires nationaux : « *La Franc-Maçonnerie sous la III^e République* ».

Dans ce volume édité par le Centre d'Action et de Documentation antimaçonnique installé dans les locaux mêmes qu'occupaient les maçons de la Grande Loge de France, Henry Coston s'attache à montrer quelle fut l'emprise constante de la Franc-Maçonnerie sur les gouvernements successifs de la III^e République.

Cela commence par le premier ministère dit de la Défense Nationale, où nous trouvons les FF.^{rs} Em. ARAGO, Jules FAVRE, FERRY, GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS, Jules SIMON, E. PICARD et CRÉMIEUX.

Cela continue par le premier Cabinet de la Présidence d'Adolphe THIERS, le Cabinet DUFAYRE qui comptait un franc-maçon à chaque poste de commande important du Cabinet : F.^r Jules FAVRE, ministre des Affaires étrangères ; F.^r Ernest PICARD, ministre de l'Intérieur ; F.^r Léon SAX, Juif par-dessus le marché, ministre des Finances, et le F.^r Jules SIMON, ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

On voit donc nettement, au début de la III^e République,

la main-mise de la Franc-maçonnerie s'affirmer sur le régime nouveau. Cette dictature connaîtra plus ou moins de puissance, des discussions intérieures pourront momentanément diviser les maçons au pouvoir, il n'en restera pas moins vrai que l'esprit maçonnique, tout au long de la III^e République, orientera notre politique intérieure, extérieure, scolaire, militaire.

Cela restera vrai jusqu'au dernier ministère de cette III^e République qui, née d'une défaite, finira dans une défaite : le cabinet Paul REYNAUD, où nous trouvons le F.^r CHAUTEAUMPS, vice-président du Conseil, le F.^r Henry ROY, ministre de l'intérieur, le F.^r Albert SARRAUT, ministre de l'Éducation nationale, le F.^r Alphonse RIO, ministre de la Marine marchande, le F.^r Georges MONNET, ministre du Blocus, le F.^r Fabien ALBERTIN, sous-secrétaire d'État aux Travaux Publics.

De son origine à sa fin, la III^e République se révèle donc bien comme l'instrument politique de la franc-maçonnerie.

Sur les 105 ministères que connut la République depuis 1871, il n'en est que deux qui ne comptèrent aucun maçon : le premier Cabinet de BROGLIE, du 25 Mai 1873, et le Cabinet de ROCHEBOUEY, du 23 Novembre 1877, ceci sous la Présidence du Maréchal de MAC-MAHON qui essaya de sauver la France de l'emprise maçonnique, mais finalement tomba sous les coups de la Secte.

Quel enseignement que celui du Maréchal de MAC-MAHON !

Après lui, c'est la dictature cynique des Loges. 36 Présidents du Conseil francs-maçons, 38 ministres des Affaires Étrangères francs-maçons, 47 ministres de l'Instruction publique francs-maçons, 48 ministres des Finances francs-maçons, et l'on pourrait continuer la nomenclature.

Comment voulez-vous que la vie politique française n'ait pas été profondément imprégnée de maçonnerie ?

Comment voulez-vous que l'air que l'on respire dans certaines administrations ne soit pas encore de l'air de la Loge ?

Comment voulez-vous que les anciens politiciens soient complètement dégagés de cette atmosphère ?

Comme le dit Henry COSTON, commentant le Message du Maréchal du 12 Août 1941 : « Souhaitons que ces sages paroles soient entendues de tous les Français. Souhaitons aussi que les décisions qu'elles annoncent soient appliquées dans toute leur rigueur, par ces fonctionnaires auxquels la nostalgie de l'Ancien Régime fait parfois oublier leur devoir le plus élémentaire. Au besoin nous y aiderons. »

Car pour Henry COSTON comme pour tous les vrais Révolutionnaires nationaux, il ne s'agit pas d'approuver la Révolution Nationale, mais de la faire.

Jacques PLONCARD

PONCINS (Léon de). — *La mystérieuse internationale juive*. — Paris, Beauchesne, in-16°, 308 p., nouv. édition, 1941.

Le même. — *La F.^r. M.^r. d'après ses documents secrets*. — Ibidem, in-16°, 370 p., 3^e édition, 1942.

Nous joignons au compte rendu sur Henry COSTON la mention de ces deux ouvrages de PONCINS, puisque nous ne l'avions pas encore fait. Il s'agit, du reste, de deux éditions, revues et augmentées, d'ouvrages bien connus sur les deux thèmes respectifs qu'ils traitent. L'auteur est réputé pour le sérieux de sa documentation. Et, comme de coutume, le dessin de la couverture, qui attire l'œil, est de sa main.

George MONTANDON

PONCINS (Léon de). — *Israël, destructeur d'empires. Un document prophétique de 1899*. — Paris, Mercure de France, in-8°, 159 p., 1942.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons ce petit volume où PONCINS fait connaître l'étonnante prophétie de TROCASSE, publiciste parfaitement ignoré. Il y a quarante ans, TROCASSE a prévu la chute de l'Empire austro-hongrois, l'échec de la ruée juive sur l'Allemagne, la montée hitlérienne, la fusion austro-allemande, le bolchévisme judéo-russe, se demandant pour finir si la France ne suivra pas l'Autriche en qualité de victime de la ruée juive. Il importait que le nom d'un tel « visionnaire » ne sombrât pas dans l'oubli.

G. M...N

REVUES BRETONNES NOUVELLES :

Stur, paraissant mensuellement à Rennes, 2, rue de Rohan, n° 1-2 (mai-juin) et n° 3-4 (juillet-août) 1942.

En réalité, *Stur* (« Gouvernail », terme curieusement proche de l'allemand « Steuer ») est une reprise, sous un format un peu plus grand, de la revue qui paraissait sous ce nom avant la guerre, avec le même directeur Olier MORDREL et le même administrateur Yann BRICLER. Ce sont aussi les mêmes mots d'ordre, éclairés d'un jour particulier par les événements actuels, et exprimés par la plume alerte de MORDREL. On lira aussi sa longue dissertation (à suivre), accompagnée de nombreux croquis, sur *Le mythe de l'hexagone. Etude de géopolitique française*. Nous ne nous exprimerons pas sur le fonds ; en ce qui concerne la forme — mais cela clarifierait même les questions de fond — les notions de race et d'ethnie n'y sont pas suffisamment dissociées. Quoi qu'il en soit, le mouvement est à suivre, et cela est aisé, puisque la revue, étant donné le but de propagande qu'elle poursuit en faveur du bretonisme, est écrite presque exclusivement en français.

Nemeton, Revue d'études druidiques, paraissant quatre fois par an à Laval, 61 bis, rue de Solferino. Second trimestre 1942.

Comme l'indique son sous-titre, il s'agit là d'un organe moins politique, plus folklorique, plus ethnologique. Le directeur en est Morvan MARCHAL (ARTONOVIOS), auquel est dû le principal mémoire de ce numéro : *Le druidisme dans la nouvelle Europe* (à suivre). On lira également avec intérêt, dans la « Tribune libre », les considérations émises sur le catholicisme et le celtisme

G. M...N

WELTKAMPF, COMBAT MONDIAL. LA QUESTION JUIVE DANS L'HISTOIRE ET DANS LES TEMPS PRÉSENTS. Francfort s/M., Die hohe Schule (Editions Hohenheim, Munich). Périodique scientifique trimestriel pour l'étude de la question juive, 1942, n° 2, avril-juin, 10 p. plus 2 planches h. t.

Cette splendide publication se voit, sous sa couverture brune, en de nombreuses mains (elle est en vente dans tous les kiosques), car la puissante organisation Rosenberg a réservé ce fascicule à une collaboration presque exclusivement française. Il a paru, parallèlement, un numéro à couverture paille — couleur normale de la revue — qui contient les mêmes articles, traduits en langue allemande. Le sommaire est le suivant :

George MONTANDON : *L'étude raciale et l'antijudaïsme en France*.

Jean HÉRITIER : *L'émancipation des Juifs de France*.

William GUEYDAN DE ROUSSEL : *Conditions préalables de l'émancipation des Juifs de France*.

Jean DRAULT : *La question juive dans les théâtres de Paris*.

Wilhem GRAU (directeur de WELTKAMPF) : *La dissolution intérieure de l'antijudaïsme européen au cours des siècles précédant l'émancipation*.

Armand BERNARDINI : *Les noms français portés par les Juifs*.

Jacques MEURGEY : *A propos des sceaux et des armoiries des Juifs en France*.

Elisabeth de GRAMONT : *Les Rothschild à Paris*.

Disons, à propos du premier article, qu'il peut remplacer, pour les lecteurs de L'ETHNIE FRANÇAISE, les études que nous avions annoncées sur les principaux représentants de l'anthropologie française ; on y trouvera les données essentielles sur six d'entre eux ainsi que leurs portraits.

Ces divers articles sont suivis de rapports dont nous citerons en particulier la note de W. SCHWARTZ sur *La question juive en France à l'heure actuelle* et le *Calendrier politique*. Ce dernier, très instructif, montre que, malgré les atermoiements de l'Autorité chez nous, la lutte anti-juive entreprise en Europe par la Grande-Allemagne ne reste pas un vain mot.

Nous ne voudrions pas clore ces lignes sans rappeler le souvenir du Dr Karl H. BREMER, de l'Institut Allemand de Paris, qui, secondant le Dr SCHWARTZ dans l'élaboration de ce fascicule, en avait amorcé la publication en consultant notre directeur ; il ne devait pas en voir la parution, frappé mortellement sur le front de l'Est, en pleine jeunesse, en pleine foi et en pleine ardeur, pour les valeurs spirituelles qu'il défendait.

L'E. F.

ÉCHOS UNIVERSITAIRES

Fait étonnant, la Sorbonne — l'Université — ne possédait aucun enseignement relatif à l'anthropologie et à l'ethno-raciologie, sciences directrices d'un renouveau, pour la jeunesse, de la conception de la vie.

Ce défaut repéré, et reconnues la nécessité et l'urgence de la réforme, il était possible de voir grand et de monter un organisme adéquat. Or, non content de faire petit, n'a-t-on pas involontairement laissé trahir l'idée que l'on prétend servir ? Car, mettre des DARLAN et des NOGUES aux postes de commande, c'est livrer ces postes à la trahison. Sans doute, on peut se tromper sur les hommes, mais les avertissements auraient-ils manqué ? Lorsque, au lieu de décision à prendre, il s'agit d'un enseignement, la trahison peut cheminer par propos inconscients. On ne voit même pas comment, dans le cas présent, la trahison spirituelle ne pourrait pas suivre son cours.

Pour ne pas nous perdre en considérations générales, précisons les faits.

On a créé, pour le nouvel enseignement prévu, deux petites chaires, perdues au milieu de la forêt des postes concurrents : l'une d'*Histoire du judaïsme*, l'autre d'*Ethnologie*.

La chaire d'Histoire du judaïsme a été confiée à Henri LABROUE, ancien député de la Gironde. Il a écrit récemment un *Voltaire antijuif* qui ne manque pas de verve. Nous savons que c'est un antisémite d'avant le 3 septembre 1939 — *l'attitude spirituelle avant cette date étant la pierre de touche pour l'appréciation de ce que valent ceux qui ont chevauché les deux époques*. Comme il est, de plus, patent que LABROUE est bon orateur et non moins bon écrivain, nul doute que, tout isolé que soit son poste dans le magma universitaire, il sache vraiment faire œuvre utile du haut de la tribune mise à sa disposition.

Quant à la chaire d'ethnologie, d'importance réellement positive si elle ne ment pas à son titre, elle a été confiée à Marcel COHEN-MAUSS-RIVET-GRIAULE.

Qui est Marcel COHEN-MAUSS-RIVET-GRIAULE ?

Pendant un quart de siècle, Marcel GRIAULE a suivi, à plat ventre, l'enseignement de trois maîtres : le Juif Marcel COHEN, qui lui a inculqué ses premières connaissances amhariques, le Juif Marcel MAUSS (l'un des fondateurs de l'HUMANITE), qui l'a saoulé de son enseignement de sociologie communisante, et Paul RIVET, un des champions francs-maçons de l'émétique Front Populaire, en fuite à Bogota, qui l'a introduit au Musée de l'Homme. Dans le cadre de ce dernier organisme, il eût été difficile de battre le record des exercices de reptation de GRIAULE vis-à-vis de son patron.

GRIAULE sait-il du moins ce qu'est l'ethnologie ? — Il connaît une chose, en suite des missions que lui valut la protection de MAUSS et de RIVET : les mœurs et coutumes des Noirs du Soudan. Mais cela, c'est de l'ethnographie, de l'ethnographie africaine. L'ethnologie nécessite, en sus, d'une part, la connaissance des races — GRIAULE n'a jamais fait d'anthropologie somatique, et, n'étant pas médecin, n'aurait pas même pu s'y mettre facilement, — d'autre part, la possibilité de pouvoir s'élever à la notion de l'*ethnos* ou *ethnie*, en disposant de connaissances générales que chacun sait manquer totalement à GRIAULE.

La chaire d'où devrait être diffusé l'enseignement de la science ethno-raciale en France est donc confiée : 1° à un homme qui n'a aucune notion, ni ancienne, ni moderne, de son sujet ; 2° à un homme qui, ayant moralement couché pendant vingt-cinq ans avec COHEN, MAUSS et RIVET, reste, *volens nolens*, imbu de leur esprit. Le circoncis n'échappe pas à l'atmosphère dans laquelle il a baigné, mais c'est ce qui importait à la mafia occulte cramponnée à ses positions.

Comme démonstration du maintien de la prévalence de ces forces crapuleuses sous la Révolution Nationale, c'est réussi !

CELINE a raison : le « mur » est toujours debout.

DERNIÈRE HEURE

M. DARQUIER de PELLEPOIX, Commissaire Général aux Questions Juives, ayant demandé à notre Directeur Scientifique de bien vouloir accepter la direction de l'Institut d'Etudes des Questions Juives, le Professeur MONTANDON a accepté cette fonction, aussi intéressante que délicate à assurer.

Nous espérons ainsi élargir le cercle de nos lecteurs, et d'autre part, *L'Ethnie Française* reflétera principalement le résultat des travaux de l'Institut d'Etudes des Questions Juives.

Nous espérons également que *L'Ethnie Française* bénéficiera d'une expansion accrue, et que ses lecteurs ne pourront que se réjouir des possibilités plus larges qui seront ainsi réservées aux idées qui leur sont chères.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Titre ou qualité :

Durée de l'Abonnement :

Ci-joint, chèque ou mandat de :

Tarif d'Abonnement : Un An (ou 12 Numéros) : 100 fr.

Six mois (ou 6 Numéros) : 55 fr.

Etant donné l'irrégularité des tirages, due aux circonstances actuelles,
l'abonnement d'un an est compté pour **12 Numéros**, 6 mois **6 Numéros**.

